

IVRY

s/SEINE

LE GUIDE D'IVRY

GUIDE MUNICIPAL 2021

IVRY...

> VILLE CITOYENNE
> VILLE EN SERVICES

RETROUVEZ
TOUTES LES
INFORMATIONS
SUR IVRY94.FR
ET SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX



Leroy Merlin au service de vos projets



Envie de gagner du temps ?

Commandez vos produits en ligne !

Vous n'avez pas le temps de parcourir
les rayons de votre magasin ?
Réalisez votre commande en ligne :
deux heures après, vos articles vous
attendent dans votre magasin.

Rendez-vous sur
leroymerlin.fr/ivry-sur-seine 
pour découvrir tous les produits
que vous pouvez commander.



Pas de voiture ?

**Optez pour la livraison
à domicile !**



Un budget serré ?

**Profitez de nos solutions
de financements !**



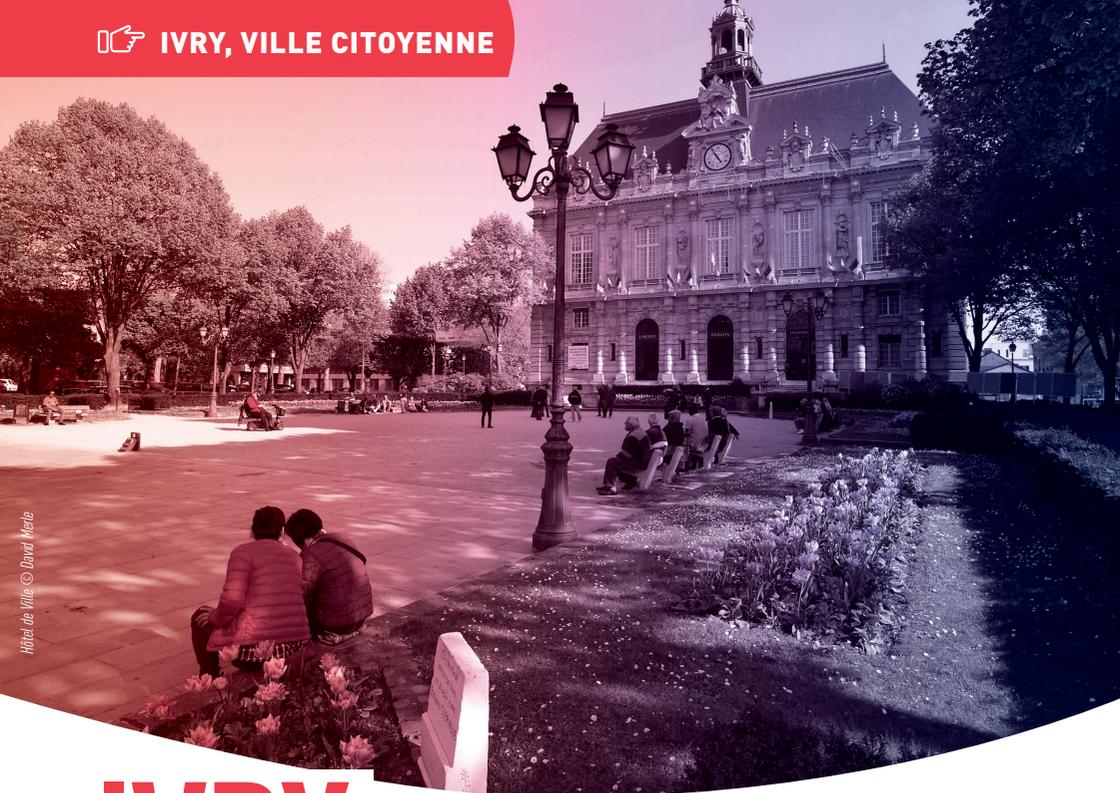
Envie d'avantages ?

**Souscrivez
à la carte Maison !**

Plus de services sur leroymerlin.fr 



votre magasin Leroy Merlin Quai d'Ivry vous accueille tous les jours, de 9h à 20h



Hôtel de Ville © David Meite

IVRY VILLE CITOYENNE

> **Vos élu.es** 5

> **Vos quartiers** 11

Centre-Ville

Monmousseau-Vérillot

Petit-Ivry

Ivry-Port

Marat-Parmentier

Louis-Bertrand / Mirabeau-Sémard

ÉDITO



L'édition 2021 du guide municipal est un outil pratique, qui pourra faciliter vos démarches en vous permettant de trouver les bons interlocuteur.trices. Cette année, vous y trouverez notamment une page qui détaille les actions mises en place par la Ville en matière de luttes contre toutes les discriminations.

À l'heure où il nous faut apprendre à vivre avec le virus et sans cesse bouleverser nos habitudes, vous constaterez que nous nous employons à répondre au mieux aux besoins et aux attentes de tou.tes les Ivryen.nes. En ce sens, nous œuvrons au quotidien pour maintenir au plus haut niveau la qualité du service public municipal, dans un contexte où l'État poursuit la baisse drastique de ses dotations aux communes...

Enfin, vous découvrirez à travers ces pages toute la richesse de la vie démocratique de notre ville, que nous souhaitons développer encore avec l'Assemblée citoyenne ; un nouvel espace de débat ouvert à tou.tes, transparent et décisionnaire. Je forme le vœu que ce guide vous incite à en être partie prenante.

Je vous souhaite bonne lecture.

Philippe BOUYSSOU
Maire d'Ivry-sur-Seine



VOS ÉLU.ES

EN CHIFFRES

CONSEIL
MUNICIPAL

49
ÉLU.ES



1
MAIRE



18
ADJOINT.ES
AU MAIRE

30
CONSEILLER.ÈRES
MUNICIPAUX.ALES

IVRY, LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE

● Philippe Bouyssou

Politique de la ville
Président de l'OPH Ivry
Conseiller Métropole du
Grand Paris
Conseiller territorial



Téléchargez le
projet municipal
2020-2026 sur
www.ivry94.fr

LES 18 ADJOINT.ES AU MAIRE



● Romain Marchand 1^{er} adjoint

Aménagement de la ville et
coordination des politiques
d'attribution du logement
social. Personnel communal
et dialogue social.



● Méhadée Bernard 2^e adjointe

Culture. Affaires générales
et fonctions support du
service public. Tourisme et
ville numérique.



● Atef Rhouma 3^e adjoint

Commerces, artisanat
et marchés. Activité
économique et emploi.
Économie sociale et
solidaire.



● Nathalie Leruch 4^e adjointe

Lutte contre les
discriminations. Archives
municipales et travail
de mémoire. Relations
internationales.



● Alain Buch 5^e adjoint

Politique sportive. Adjoint
co-délégué au quartier
Ivry-Port.



● Sabrina Sebaihi 6^e adjointe

Santé et accès aux soins.
Action handicap. Politique
de la ville. Sécurité des
établissements recevant du
public. Habitat indigne.



● **Clément Pecqueux**

7° adjoint ■

Écologie urbaine.
Coordination de
l'intercommunalité. Adjoint
délégué au quartier
Marat-Parmentier.



● **Stéphanie Delafoy**

8° adjointe

Programmation des
constructions de logements.
Coordination du rapport aux
bailleurs sociaux. Adjointe
co-déléguée au quartier
Ivry-Port.



● **Ghais Bertout-Ourabah**

9° adjoint

Citoyenneté et autonomie
des seniors. Solidarité
inter-âge.



● **Fabienne Oudart**

10° adjointe

Politiques éducatives du
premier et second degré.
Loisirs et vacances de
l'enfance. Adjointe déléguée
au quartier Centre-ville.



● **Boukary Gassama**

11° adjoint

Citoyenneté et autonomie
des jeunes. Solidarité
inter-âge.



● **Mounia Chouaf**

12° adjointe

Petite enfance.



● **Bernard Prieur**

13° adjoint

Démocratie. Assemblée
citoyenne. Vie associative.
Adjoint délégué au quartier
du Petit-Ivry.



● **Marie Pieron**

14° adjointe ■

Enseignement supérieur
et recherche. Culture
scientifique.



● **Guillaume Spiro**

15° adjoint

Adjoint délégué au quartier
Monmousseau-Vérillot.



● **Ouarda Kirouane**
16° adjointe ■

Finances. Adjointe déléguée au quartier Louis-Bertrand, Pierre-Sémard.



● **Bertrand Quinet**
17° adjoint

Politiques solidaires : vice-présidence du Centre communal d'action sociale. Logement d'urgence et résidences sociales. Coordination des maisons municipales de quartier.



● **Sarah Misslin**
18° adjointe

Propreté de l'espace public. Tranquillité publique et prévention de la délinquance.

- Liste Ensemble pour Ivry
- Liste Ivry Autrement
- Liste Ivry C'est Vous

■ Élus à l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

EPT 12 GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE (GOSB)

Dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la ville d'Ivry-sur-Seine a rejoint le 1^{er} janvier 2016 l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

La Métropole du Grand Paris (MGP) réunit Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que les 7 villes de la grande couronne, et les organise en 12 territoires : les Établissements Publics Territoriaux (EPT).

L'ETP 12 Grand-Orly Seine Bièvre intègre la communauté d'agglomération Seine-Amont (CASA) dont Ivry faisait partie.

Grand-Orly Seine Bièvre regroupe 700 000 habitants en 2020 et se compose de 24 communes.

Pour tous rendez-vous avec vos élu.es
contactez le 01 49 60 25 08
 ou remplissez un formulaire sur ivry94.fr
 rubrique Démocratie et citoyenneté

Le conseil municipal est diffusé en direct et en replay sur
[facebook.com/ivry94](https://www.facebook.com/ivry94) et sur le site ivry94.fr



LES CONSEILLER.ÈRES MUNICIPAUX.ALES

● **Mehdi Mokrani**

Conseiller municipal ■

● **Kessa Diarra**

Conseillère municipale

● **Walid Badi**

Conseiller Municipal

● **Nawel Hallaf-Isambert**

Conseillère municipale

● **Rachel Lalande**

Conseillère municipale

● **Ousman Dansoko**

Conseiller municipal

● **Danièle Gilis**

Conseillère municipale

● **Philippe Malheiro**

Conseiller municipal

● **Ouissem Guesmi**

Conseiller municipal

● **Claire Blondet**

Conseillère municipale

● **Bahri Sebkh**

Conseiller municipal

● **Mehrez Mraidi**

Conseiller municipal ■

● **Maryse Dorra**

Conseillère municipale ■

● **Kheira Freih Bengabou**

Conseillère municipale

● **Ratiba Meddas**

Conseillère municipale

● **Estelle Boufala**

Conseillère municipale

● **Nourdine Khaled**

Conseiller municipal

● **Jean-Pierre Favier**

Conseiller municipal

● **Audrey Médeville**

Conseillère municipale

● **Moulaye Bamba**

Conseiller municipal

● **Coumba Macalou**

Conseillère municipale

● **Karim Mastouri**

Conseiller municipal

● **Sébastien Bouillaud**

Conseiller municipal

● **Annie Le Franc**

Conseillère municipale

● **Valentin Aubry**

Conseiller municipal

● **Yamina Ouabbas**

Conseillère municipale

● **David Fourdrignier**

Conseiller municipal

● **Rachida Kaaout**

Conseillère municipale

● **Philippe Hardouin**

Conseiller municipal

● **Sheerazed Boulkroun**

Conseillère municipale

LA DÉPUTÉE

Mathilde Panot

Députée de la 10^e circonscription (Ivry, Vitry-Nord, Le Kremlin-Bicêtre)
France Insoumise

LES CONSEILLER.ÈRES DÉPARTEMENTAUX.ALES

11^e canton du Val-de-Marne – Ivry-sur-Seine

Lamy Kirouani et Pascal Savoldelli

Front de gauche - Parti Communiste Français (PCF)

Chaque jour,
Sarah améliore
la qualité de l'air
que vous respirez.



Sarah,
ingénieure
qualité de l'air
CPCU

La CPCU, Compagnie parisienne
de chauffage urbain, évite
l'émission de 300 000 tonnes
de CO₂ par an grâce au
verdissement de son réseau.
Sa chaleur est produite à plus
de 50% à partir d'énergies
locales et renouvelables.

Photographie : Denis Félix - Conception : Agence Asbut

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !



Ivry en fête © David Meille

VOS QUARTIERS

EN CHIFFRES

62 294
HABITANTS

au 1^{er} janvier 2020



2 IVRYENS SUR 10
sont de nouveaux
résidents



maisons municipales
de quartier

6 **COMITÉS
DE QUARTIER**

Centre-Ville,
Monmousseau-Vérollet,
Petit-Ivry, Ivry-Port,
Marat-Parmentier,
Louis-Bertrand

LA VIE LOCALE ET CITOYENNE

Depuis toujours, Ivry favorise le lien avec les habitants et encourage la participation citoyenne. L'Espace Gérard-Philipe, les comités de quartier, les maisons de quartier comme les associations, accueillent les habitants qui souhaitent s'informer ou s'investir dans la vie locale. Avec l'assemblée citoyenne, la municipalité entend développer la démocratie participative autour des politiques publiques.

LES SIX COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont présents dans les six quartiers de la ville. Dans ces instances de démocratie locale, les Ivryens sont au cœur des problématiques de leur quartier, et font avancer des projets utiles au vivre ensemble. Le comité de quartier est un outil pour les habitants. Espace d'échanges, de réflexion et d'information, il est dédié à la construction de projets et à la participation citoyenne : réseau d'entraide et de voisinage, amélioration du cadre de vie.

Tous ceux qui habitent ou travaillent à Ivry y sont les bienvenus. Les élus, délégués à la vie de leur quartier, sont les interlocuteurs privilégiés des comités.

ESPACE GÉRARD-PHILIPPE

L'Espace Gérard-Philipe est un lieu dédié à la connaissance de la ville, à la citoyenneté et à la participation de tous les habitants. Il permet de s'informer et offre la possibilité de prendre part aux prises de décisions publiques, tout



Comité de quartier Louis-Bertrand © D. Merle

en favorisant la co-construction de projets à l'échelle de la ville ou des quartiers : budget participatif, comités de quartier et prochainement l'assemblée citoyenne. Il participe d'une démarche d'éducation populaire en proposant des expositions, des rencontres débats et des accueils de groupes.

ESPACE GÉRARD-PHILIPPE

Place Gérard-Philipe
01 72 04 64 40

> HORAIRES

Mardi et vendredi : 11h à 17h30
Jeudi et mercredi : 11h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Vos référent.es

- Petit-Ivry et Ivry-Port : Valène Dodokolo
Mzuzi Leba - 01 72 04 64 86
vdodokolo@ivry94.fr
- Centre-ville et Louis Bertrand Mirabeau
Sémard Péri : Sarah Medalel
01 72 04 66 88 - smedalel@ivry94.fr
- Monmousseau-Vérollet et Marat-Parmentier : Jim Sheers - 01 72 04 63 04
jscheers@ivry94.fr

Contactez le service pour connaître votre référent de quartier : 01 72 04 64 40



DES FÊTES DE QUARTIER

ont lieu chaque année à l'approche de l'été ou à la rentrée. Elles sont organisées collectivement par les habitants, les associations et les services municipaux.

LES MAISONS MUNICIPALES DE QUARTIER

Les maisons municipales de quartier sont ouvertes à tous ceux et toutes celles qui aspirent à profiter de moments de rencontre, de découverte et d'apprentissage autour d'activités et de projets communs. Elles favorisent la création d'échanges entre les générations et accompagnent le développement de liens sociaux durables et de solidarités locales. Elles construisent leurs projets avec les habitants, les associations et les services municipaux pour répondre aux attentes du quartier. L'usager y occupe une place centrale.

Ainsi, de nombreuses activités ludiques, pédagogiques, culturelles ou de loisirs sont proposées. De même elles développent de nombreuses actions visant la valorisation des parents et des enfants. La lutte contre les inégalités et pour l'accès aux droits occupe également une place importante dans les maisons. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour vous accompagner dans vos démarches.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Chaque année, une matinée d'accueil des nouveaux Ivryens, avec visite de la ville en bus, est organisée à l'Espace Gérard-Philippe. Un livret de bienvenue contenant des coupons pour découvrir les équipements de la ville est remis à cette occasion.



👉 > VOS QUARTIERS

LE LIVRET DE BIENVENUE POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Ce livret a été conçu pour vous permettre de faire connaissance avec les équipements culturels et sportifs de la commune et de découvrir la grande diversité des activités qui y sont proposées.

Des coupons détachables vous offrent :

- 1 abonnement à la médiathèque,
- 1 place au cinéma le Luxy,
- 1 place au Hangar,
- 1 visite individualisée au Centre d'art contemporain,
- 1 place au théâtre Antoine Vitez,
- 1 place pour un spectacle du théâtre des quartiers d'Ivry,
- 1 place pour un concert organisé par le conservatoire municipal de musique,
- 1 place pour un match du championnat de France D1 de handball,
- 1 séance Pass'sport.

LA VIE ASSOCIATIVE

Plus de 700 associations sur le territoire participent à créer du lien social en ouvrant des espaces de rencontres dans tous les domaines : économie sociale et solidaire, éducation populaire, cadre de vie, culture, sport, santé, solidarité internationale...

La Ville les considère comme de véritables partenaires. Aussi, le soutien à la vie associative locale s'articule autour d'aides financières (subventions), matérielles (prêt de salles à l'année ou à titre ponctuel) et par l'accompagnement de projets.

L'Espace associations sur ivry94.fr leur est dédié. En plus de rendre leurs actions visibles, il leur permet d'échanger avec le plus grand nombre.

Le service municipal Partenariat-Vie Associative est à disposition pour guider chacun dans ses démarches. Il accompagne toute demande en lien avec la vie associative, du simple renseignement à l'aide au portage de projets.

SERVICE PARTENARIAT VIE ASSOCIATIVE

13/15 promenade Venise Gosnat
01 72 04 64 87 ou 01 72 04 64 92

> HORAIRES

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

LES MÉDIATEURS, ACTEURS DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Se sentir en sécurité est indispensable à la qualité de vie. Afin de contribuer à la tranquillité publique et au vivre-ensemble, Ivry s'est dotée d'une équipe de médiateurs sociaux, qui agit pour éviter et apaiser les conflits.

Ces médiateurs ont un rôle de prévention, de dialogue et de lien social au sein des quartiers.

Leurs missions sont multiples :

- intervenir sur le terrain pour favoriser le respect des lieux et des habitants ;
- pacifier les relations entre les différentes générations ;

- travailler sur les conflits de voisinage dont l'impact est fort sur l'ambiance d'un immeuble ;
- prévenir les conflits aux abords des établissements scolaires connaissant des difficultés ;
- faire partager les valeurs de médiation, de culture de la paix et de la non-violence.

Ils participent également au repérage des difficultés sociales des habitants éloignés des institutions : ils favorisent le lien avec les partenaires, notamment pour leur faciliter l'accès au droit.

LES MÉDIATEURS SOCIAUX

Du lundi au samedi : 14h à 21h
01 72 04 66 00 (boîte vocale)
mediateurs@ivry94.fr



La vie associative est un

PILIER INCONTOURNABLE

de l'engagement citoyen et des dynamiques démocratiques.

LES ESPACES PUBLICS INTERNET (EPI)

De la découverte de l'informatique à l'aide aux démarches en ligne, les EPI accueillent tous les habitants, quels que soient leur âge et leur niveau.

L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE POUR TOUS

Les animateurs multimédia vous accompagnent dans vos démarches administratives en ligne (Caf, Pôle emploi, impôt,...) et vous familiarisent avec le monde du numérique.

Ils proposent de nombreux ateliers d'initiation gratuits en groupe pour découvrir l'informatique et les nouvelles technologies mais aussi pour s'initier à la création via le numérique.

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux risques et dangers d'internet, les EPI invitent les enfants tous les mercredis après-midi à se poser les bonnes questions sur les usages des réseaux sociaux.

LES EPI

> EPI IVRY-PORT

46 rue Jean-Jacques Rousseau
01 49 60 90 11
epi.jjrousseau@ivry94.fr

> EPI PETIT-IVRY

44 rue Jean le Galleu
01 72 04 64 08
epi.pmc@ivry94.fr

> EPI PLATEAU MONMOUSSEAU

17 rue Gaston Monmousseau
01 72 04 66 54
epi.monmousseau@ivry94.fr

> EPI CENTRE-VILLE-GAGARINE

7 rue Truillot
01 72 04 63 21
epi.gagarine@ivry94.fr

L'EPI nomade

Les EPI proposent depuis 2010 des initiations aux personnes éloignées du monde numérique : retraités vivant en foyer et résidents en foyer de travailleurs migrants.

Afin de sensibiliser les plus âgés, les EPI invitent les séniors les lundis après-midi à l'atelier d'initiation à la tablette numérique.

> RENSEIGNEMENTS

01 72 04 65 97

Atelier « Découverte du PC et premiers pas sur internet ».

> RENSEIGNEMENTS

01 72 04 65 97

Les espaces multimédia

Afin que chacun puisse avoir accès à Internet, les Ivryens peuvent également profiter de la salle multimédia de la Médiathèque ou du Point informatique pour tous. Les jeunes de 11 à 25 ans sont accueillis au Point Cyb.

Retrouvez tous les horaires et programmes détaillés sur ivry94.fr

LE QUARTIER CENTRE-VILLE

Le Centre-ville forme à lui seul un petit village composé de micros-quartiers qui s'égrènent le long des avenues Danielle Casanova et Georges Gosnat, des rues Gabriel Péri, Saint-Just et Raspail. Ce quartier compte plusieurs espaces verts, dont le parc départemental des Cormailles, et un patrimoine architectural remarquable. De nombreux équipements publics y sont présents : théâtre, cinéma, médiathèque, centre municipal de santé...

> **ÉLUE DÉLÉGUÉE DU QUARTIER : FABIENNE OUDART.**

LA MAISON MUNICIPALE DE QUARTIER CENTRE-VILLE-GAGARINE

Ouverte en 2015, la Maison municipale du quartier Centre-Ville-Gagarine a construit un projet avec les habitants et les associations autour de 4 axes : participer à la vie sociale du quartier, favoriser l'accès aux droits, développer l'accompagnement à la parentalité, poursuivre le travail des habitants sur la transformation de leur quartier.

> ACTIVITÉS ET SERVICES

- Espace d'accueil des habitants et d'exposition des projets de quartier
- Salle polyvalente pour accueillir initiatives conviviales, réunions publiques, animations
- Cuisine pédagogique
- Espace Public Internet
- Salle jeunesse
- Salle d'arts plastiques

MAISON MUNICIPALE DE QUARTIER CENTRE-VILLE-GAGARINE

7 rue Truillot
01 72 04 63 21

> HORAIRES

Hors vacances scolaires

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30

Mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30 (fermé le lundi)

Vacances scolaires

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30 (fermé le samedi)

Retrouvez le programme des activités sur ivry94.fr

LES GRANDS PROJETS

Revitalisation de Jeanne Hachette - nouveau cœur de ville

L'implantation d'un guichet unique (pré-accueil) et d'un accueil social des services municipaux est en cours. Le regroupement des services accueillant du public en un même lieu facilitera les démarches des usagers.

Commerces, services, activités culturelles et un espace dédié à l'économie sociale et solidaire compléteront le projet. Une étude urbaine participative sur l'ensemble du centre-ville débutera en 2021.

Aménagement de la ZAC Gagarine-Truillot

La Zone d'Aménagement Concerté de Gagarine-Truillot couvre près de 13 hectares entre les rues Saint Just, Truillot et Fouilloux. Un nouveau quartier verra le jour d'ici 2028 avec 1 430 logements dont 30% de logements sociaux, de nouveaux équipements publics (groupe scolaire, maisons municipale de quartier, gymnase, crèche), voiries, un projet d'agriculture urbaine, des locaux d'activités et commerces. L'opération intègre la déconstruction de la cité Gagarine et la réhabilitation des deux immeubles Truillot.

Les habitants ont la possibilité de prendre part à la co-construction de ce projet.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Centre-Ville !

SERVICE GÉRARD-PHILIPPE

Voir p. 12. Contactez le service pour connaître votre référent de quartier : 01 72 04 64 40

LE QUARTIER MONMOUSSEAU-VÉROLLOT

Dans la continuité du Petit-Ivry, le quartier Monmousseau-Vérollet est coupé en deux par la Route départementale 5. D'un côté, le secteur Vérollet, frontalier de Vitry, Villejuif et du Kremlin-Bicêtre. De l'autre, le secteur Monmousseau, beaucoup plus vaste, qui s'étend jusqu'au fort d'Ivry.

> ÉLU DÉLÉGUÉ DU QUARTIER : GUILLAUME SPIRO

LA MAISON MUNICIPALE DE QUARTIER PLATEAU-MONMOUSSEAU

Cette Maison de quartier a pour objectif d'agir en faveur du lien social, de la mixité et du « vivre ensemble ». Elle est ouverte à toutes celles et tous ceux qui veulent profiter de moments de rencontre, de découverte et d'apprentissage autour d'activités, d'évènements et de projets communs.

> ACTIVITÉS ET SERVICES

- Espace Public Internet
- Médiathèque municipale
- Écrivain public
- Ludothèque
- Accompagnement à la scolarité pour les collégiens et lycéens
- Aide à la parentalité et espace familles
- Ateliers artistiques, culturels, sportifs...
- Animations jeunesse et aide aux projets
- Sorties familiales, culturelles, repas partagés...

 **MAISON MUNICIPALE DE QUARTIER PLATEAU-MONMOUSSEAU**
17 rue Gaston Monmousseau
01 72 04 66 54
maisonmonmousseau@ivry94.fr

> HORAIRES

Hors vacances scolaires
Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30
Mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30 (fermé le lundi)

Vacances scolaires

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30
Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30 (fermé le samedi)

Retrouvez le programme des activités sur ivry94.fr

LES GRANDS PROJETS

Le tramway T9

Ce tramway reliera le 13^{ème} arrondissement de Paris à Orly Ville en 33 minutes, en remplacement de la ligne de bus 183. Sa mise en circulation est prévue pour le premier semestre 2021.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Monmousseau-Vérollet !

SERVICE GÉRARD-PHILIPPE

Voir p. 12. Contactez le service pour connaître votre référent de quartier :
01 72 04 64 40

LE QUARTIER DU PETIT-IVRY

Porte d'entrée dans la ville depuis Paris, ce quartier présente deux visages d'Ivry : le Moulin de la Tour rappelle son passé agricole, alors que les aménagements réalisés le long de la Route départementale évoquent sa modernité.

> ÉLU DU QUARTIER : BERNARD PRIEUR

LA MAISON MUNICIPALE DE QUARTIER DU PETIT-IVRY

La Maison de quartier du Petit-Ivry est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, un centre d'activités proposant des animations sportives et culturelles, à l'initiative des services municipaux (enfance, jeunesse, santé, sports, culture, multimédia), des associations et des habitants.

i MAISON MUNICIPALE DE QUARTIER DU PETIT-IVRY

44 rue Jean Le Galleu
01 72 04 66 06
maisonquartierpetitivry@ivry94.fr

> HORAIRES

Hors vacances scolaires

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30
Mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30 (fermé le lundi)

Vacances scolaires

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30
Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30 (fermé le samedi)

> ACTIVITÉS ET SERVICES

- Espace Public Internet (EPI)
- Antenne jeunesse
- Sorties et activités de loisirs
- Des ateliers cuisine, danse orientale
- Des temps parents-enfants
- Des rendez-vous Écrivain public

Retrouvez toute l'actualité du quartier sur ivry94.fr

LES GRANDS PROJETS

Rénovation de la rue Hoche

Dans le cadre de la ZAC du Plateau, des logements sociaux et en accession à la propriété ont été construits ainsi qu'une voie nouvelle, la rue Olympe de Gouges. La voirie de la rue Hoche a également été repensée pour limiter les nuisances et laisser la place aux mobilités douces.

Un nouveau collège

D'ici 2023 un nouveau collège sera construit sur l'ancien stade Chaussinand. Un city stade et la gymnase du collège seront ouvert au public.

Le tramway T9

Ce tramway reliera le 13^{ème} arrondissement de Paris à Orly Ville en 33 minutes, en remplacement de la ligne de bus 183. Sa mise en circulation est prévue pour le premier semestre 2021.

LE COMITÉ DE QUARTIER

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Petit-Ivry !

i SERVICE GÉRARD-PHILIPPE

Voir p. 12. Contactez le service pour connaître votre référent de quartier :
01 72 04 64 40



LE QUARTIER IVRY-PORT

Situé entre la Seine et les voies ferrées, Ivry-Port est le plus grand quartier d'Ivry. Marqué par un passé industriel, il opère aujourd'hui une importante mutation urbaine avec la ZAC Ivry Confluences.

> ÉLU.ES DU QUARTIER : ALAIN BUCH ET STÉPHANIE DELAFOY

LA MAISON DE LA CITOYENNETÉ JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Dédié à la convivialité et à la vie de quartier, ce lieu permet à chacun de participer à des activités et des moments de partages organisés par des associations ou des services municipaux.

MAISON DE LA CITOYENNETÉ

Jean-Jacques Rousseau
25 rue Jean-Jacques Rousseau
01 72 04 66 40

LA MAISON MUNICIPALE DE QUARTIER IVRY-PORT

La Maison municipale de quartier Ivry-Port est un lieu qui permet de s'engager, de créer, de participer et de s'épanouir. Véritable espace intergénérationnel, elle offre de nombreuses activités socio-culturelles, proposées par les services municipaux et les associations.

La maison de quartier développe de nombreuses actions en direction des familles.

La lutte contre les inégalités fait également partie du projet. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour favoriser l'accès aux droits de chacun et vous accompagner dans vos démarches.

LES GRANDS PROJETS

Reconquête des Berges de Seine

Dès l'été 2020, le quai Henri Pourchasse a été investi et le sera chaque année pour y installer des activités estivales.

Le parc de la Confluence

Dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences, un grand espace paysager public sera prochainement aménagé sur toute la partie sud des berges.

Un nouveau groupe scolaire

Un nouveau groupe scolaire de 25 classes maternelles et primaires sera implanté d'ici septembre 2021.

Nouveaux transports

À l'horizon 2025, le tramway Tzen5 reliera Paris 13 à Choisy-le-Roi en passant par Ivry-Port. Un projet de prolongement de la ligne de métro 10 jusqu'à Vitry-sur-Seine, en passant par Ivry-Port Mandela et Ivry Gambetta, est à l'étude. L'association La grande 10 mobilise autour de ce projet.

Suivez toute l'actualité du quartier sur ivry94.fr

MAISON MUNICIPALE DE QUARTIER D'IVRY-PORT

46 rue Jean-Jacques Rousseau
01 72 04 63 26
maisonquartierivryport@ivry94.fr

> HORAIRES

Hors vacances scolaires

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30

Mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30 (fermé le lundi)

Vacances scolaires

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30 (fermé le samedi)

LE COMITÉ DE QUARTIER

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Ivry-Port !

SERVICE GÉRARD-PHILIPPE

Voir p. 12. Contactez le service pour connaître votre référent de quartier :
01 72 04 64 40

LE QUARTIER MARAT-PARMENTIER

Limitrophe de Vitry-sur-Seine, le quartier Marat-Parmentier est situé en contrebas du quartier Monmousseau, accolé au Centre-ville. Son cœur de vie est la place Parmentier, sur laquelle est érigée la statue de Marianne.

> ÉLU DU QUARTIER : CLÉMENT PECQUEUX

POINT INFORMATIQUE POUR TOUS

Mis en place par le comité de quartier et financé par la ville, le Point Informatique pour Tous (PIT) et ses bénévoles vous proposent des ateliers de soutien aux démarches administratives, de recherche et d'apprentissage du numérique.

i PIT PARMENTIER

10 avenue de la République
01 46 70 97 56
gilbert.dumortier@free.fr

> HORAIRES

Mercredi et vendredi : 18h30 à 20h
Séance thématique un jeudi soir par mois.

L'Atelier Couture « Les doigts de fées »

Cet atelier couture a été mis en place par le comité de quartier.

Des bénévoles l'animent et vous accueillent.

i ATELIER COUTURE « LES DOIGTS DE FÉES »

Salle Raspail
44-46 rue Raspail
Tous les quinze jours
Mardi : 17h30 à 19h
Samedi : 14h à 18h
(Informations sur *Ivry ma Ville*)

LE COMITÉ DE QUARTIER

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Marat-Parmentier !

i SERVICE GÉRARD-PHILIPPE

Voir p. 12. Contactez le service pour connaître votre référent de quartier :
01 72 04 64 40

JBR pour tous

L'association qui réunit les riverains de Jean-Baptiste Renoult met en place des activités et initiatives !

Suivez toute l'actualité du quartier sur ivry94.fr



Fête de quartier Marat-Parmentier © D. Merle

LE QUARTIER LOUIS-BERTRAND

Dans la continuité du Petit-Ivry, le quartier Louis-Bertrand / Mirabeau-Sémard est collé à Paris et délimité par les voies ferrées. On y trouve le sentier des Vignes et la promenade des Petits bois avec deux statues identifiées par les Ivryens : la femme en marches de marbre blanc « Pacha-Mama » et un banc très particulier à l'angle du collège Wallon. Le quartier accueille également un foyer de jeunes.

> **ÉLUE DU QUARTIER : OUARDA KIROUANE**

LE COMITÉ DE QUARTIER

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Louis-Bertrand / Mirabeau-Sémard !

SERVICE GÉRARD-PHILIPPE

Voir p. 12. Contactez le service pour connaître votre référent de quartier : 01 72 04 64 40

PROJET VILLARS

Le projet Villars prévoit la construction d'une école des métiers du numérique, d'un complexe sportif municipal comprenant un dojo et un gymnase de 400 places, d'une résidence étudiante, de logements sociaux, en accession et de type coopératif ainsi que l'aménagement en cœur d'îlot d'un jardin public de 4 000 m². Sa réalisation devrait être terminée en 2023.

PARC CANIN DE LA PROMENADE DES PETITS BOIS

Prochainement, une concertation sera engagée sur la rénovation du parc canin, en lien avec les usagers du parc et les propriétaires de chiens.

PARCOURS D'ORIENTATION DE LA PROMENADE DES PETITS BOIS

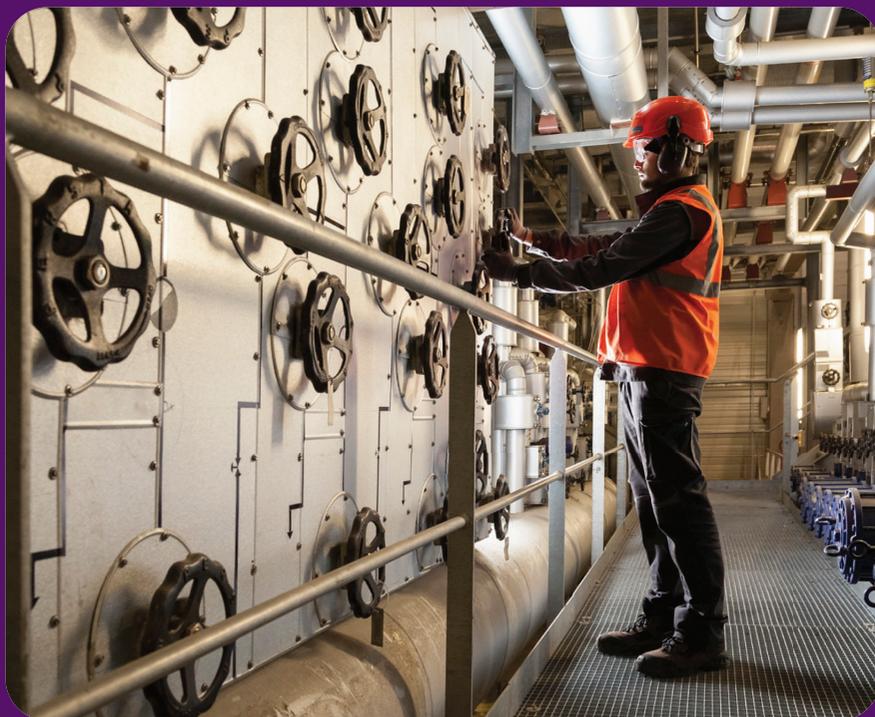
Projet lauréat du budget participatif 2019, ce parcours propose une activité ludique et sportive pour découvrir l'environnement du quartier. Informations sur ivry94.fr, à la Maison municipale de quartier du Petit-Ivry et à l'Espace Gérard-Philippe.

Suivez toute l'actualité du quartier sur ivry94.fr



Fête de quartier Louis-Bertrand © D. Merle

**Idex vous accompagne
dans vos défis de transition énergétique**



**Spécialisé dans les services à l'énergie
et à l'environnement,
Idex apporte des réponses innovantes
et durables aux problématiques
de changement climatique
et de raréfaction
des ressources énergétiques.**

**Energies du territoire
& services d'efficacité énergétique**

50 réseaux
de chaleur et de froid

63 000 installations
énergétiques gérées

> 1 M€
de chiffre d'affaires

4 500
collaborateurs

Idex | Direction Régionale Habitat - Collectivités IDF
86-114, avenue Louis Roche
Bât B - Porte 302 - CS 30060
92238 GENNEVILLIERS CEDEX
Tel 01 41 38 58 20

www.idex.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

 **idex**
VALORISER LES ÉNERGIES



Fête de quartier Ivry-Port © David Mele

IVRY VILLE EN SERVICES

> Culture	25	> Retraités	91
> Sport	39	> Handicap	97
> Petite enfance	47	> Santé	101
> Enfance	53	> Cadre de vie	111
> Jeunesse	65	> Propreté	117
> Habitat	73	> Urbanisme	127
> Emploi, formation, commerces	79	> Transports	133
> Solidarité	83	> Démarches	139
		> Informations	147



POUR VOTRE COMMUNICATION

Des professionnels à votre service

27, avenue Vladimir Ilitch Lénine

CS20111

92735 Nanterre cedex

Tél : **01 55 69 31 00**

Fax : **01 46 69 08 51**

Mail : contact@hsp-publicite.fr

www.hsp-publicite.fr

AGENCE DE PUBLICITÉ

RÉGIE PUBLICITAIRE

ÉDITION

AFFICHAGE

MOBILIER URBAIN

SIGNALÉTIQUE

SPONSORING SPORTIF ET CULTUREL

AGENCE DE PARIS

01 46 88 05 20

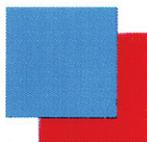


SOPREMA
ENTREPRISES

ETANCHEITE
COUVERTURE
BARDAGE



62 rue Transversale
92238 GENNEVILLIERS
www.soprema-entreprises.fr



F O R E T
ENTREPRISE

CLIMATISATION - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - COUVERTURE

Siège social et bureaux : 18 rue Galilée

93108 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 94 30 58 - Téléfax : 01 48 94 09 75

E-mail : be@foret-ent.fr



Le hangar la Banda au Hangar © DR

CULTURE

EN CHIFFRES

1 CINÉMA MUNICIPAL

2 MÉDIATHÈQUES

Gratuité pour les Ivryens
dès 2021

2 THÉÂTRES

dont 1 Centre dramatique National

1 CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE
ET DE DANSE

LA GALERIE
MUNICIPALE
FERNAND LÉGER

LE CRÉDAC

LE HANGAR

LE TREMPLIN

PROJET
MUNICIPAL
2020-2026

IVRY, VILLE DE CULTURE

Ivry-sur-Seine développe un service public de la culture dense et éclectique en s'appuyant sur de nombreux équipements culturels municipaux ainsi que sur des structures partenaires. Des lieux de diffusion, de création, d'enseignements artistiques et de pratiques en amateur irriguent la ville et constituent un vecteur essentiel d'émancipation : spectacle vivant, musique, livre et lecture, arts plastiques et visuels, cinéma, culture scientifique...

UN VÉRITABLE PARCOURS CULTUREL

Pour garantir une véritable égalité d'accès à la culture, Ivry mène une politique d'éducation artistique et culturelle engagée auprès du jeune public.

Sur le temps des loisirs

Ivry développe des pratiques artistiques en amateur dès le plus jeune âge ainsi que de nombreuses actions de sensibilisation.

Sur le temps de l'école

En partenariat avec l'Éducation nationale, afin de pouvoir toucher tous les enfants Ivryens de trois à onze ans, la Ville met en œuvre les Chemins du théâtre (Théâtre Antoine Vitez), des parcours culturels cinéma (Le Luxy) et les Chemins de la lecture (Médiathèques). D'autres projets sont régulièrement construits entre les enseignants et les équipements culturels.



Plus de

30 000 ENTRÉES

dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

IVRY/SCIENCES

Face à la multiplication des sources d'information « alternatives » et des experts médiatiques autoproclamés, Ivry/Sciences propose des temps d'éducation populaire scientifique permettant à chacun de se doter des outils et connaissances nécessaires à une participation informée aux grandes questions de société. Tous les champs de la science sont concernés : sciences dures, sciences appliquées, sciences humaines et sociales. Construites autour de la rencontre entre chercheurs et citoyens, ces initiatives peuvent prendre la forme de présentations dans le cadre de l'Université populaire de la transition écologique, de projets de sciences participatives impliquant des habitants, de Rendez-vous des sciences menés en partenariat avec les acteurs culturels et sociaux de la Ville ou de projets associant arts & sciences.

> CONTACT :

ivrysciences@ivry94.fr



LES MÉDIATHÈQUES

Les Médiathèques municipales d'Ivry vous proposent une offre riche et en constante évolution pour répondre aux différents besoins de culture et de formation continue. Les Médiathèques s'inscrivent dans la politique culturelle de la Ville, et construisent de nombreux partenariats avec les structures culturelles et éducatives. Très impliquées dans le Parcours culturel, les Médiathèques accueillent toutes les classes d'Ivry. Le projet municipal 2020-2026 met en place sa gratuité dès 2021.

LES MÉDIATHÈQUES EN LIGNE

Le portail des Médiathèques (mediatheque.ivry94.fr) vous donne de nombreux accès.

- Le catalogue : à votre disposition plus de 120 000 livres et e-books, 40 000 CD et méthodes d'apprentissage de la musique, 13 000 DVD et Blu-ray, 260 abonnements de presse, des milliers d'audio-livres, méthodes de langues, partitions...
- Votre compte adhérent (prêt, réservation, prolongation ...).
- Médiathèque numérique (films en streaming ou en téléchargement), Eurêka (apprentissage des langues étrangères, logiciels de formation, ressources ludo-éducatives pour enfants, 100 000 films, documentaires, concerts ...).
- **Le kiosque** (presse française et internationale).
- **Vodéclif** (formations informatiques).

Suivez-nous sur Facebook et abonnez-vous à la newsletter mensuelle !

Des Médiathèques accessibles aux personnes en situation de handicap

- Ascenseur (à la Médiathèque du Centre-ville).
- Élévateurs pour personnes à mobilité réduite à l'espace jeunesse et l'auditorium (à la Médiathèque du Centre-ville).
- Télé-agrandisseur, loupe de lecture grossissante.
- Collections adaptées.

LES SERVICES

- **Automates de prêt-retour** : votre carte vous permet d'emprunter 20 documents pour une durée d'un mois, de réserver, de prolonger, de consulter votre compte et d'éditer vos reçus.
- **Les boîtes de retour** : retour des documents effectués dans les 24h.

> ÉQUIPEMENTS

- Auditorium Antonin Artaud (116 places)
- Des salles de travail
- Wifi
- Espace multimédia (12 postes Internet bureautique et 2 imprimantes)
- 2 photocopieurs
- Distributeur de boissons et snacks

• **Le portage à domicile** : service offert aux personnes rencontrant des difficultés ponctuelles ou durables à se déplacer. Renseignements au 01 56 20 25 30

• **Le piano numérique** : à disposition des musiciens en herbe ou confirmés à l'espace musique de la Médiathèque du Centre-ville.

• **Ateliers de conversations** pour les non francophones.

• **Ateliers informatiques et numériques** et rendez-vous individuels avec un bibliothécaire sur un point bloquant dans votre pratique numérique.

• **Cafés littéraires.**



Médiathèque municipale © C. D. Merle

HORAIRES DES MÉDIATHÈQUES

> MÉDIATHÈQUE DU CENTRE-VILLE

152 avenue Danielle Casanova :

01 56 20 25 30

Mardi* : 10h à 19h.

Mercredi : 10h à 19h

Jeudi : 12h à 19h

Vendredi* : 10h à 19h

Samedi : 10h à 18h

*Les mardis et vendredis : ouverture de l'accueil-inscriptions, de l'espace presse et de la petite salle de travail de 10h à 12h.

Les mardis, jeudis et vendredis : ouverture de l'espace jeunesse à 16h.

> MÉDIATHÈQUE DU PLATEAU MONMOUSSEAU

17 avenue Gaston Monmousseau

01 49 60 26 92

Mardi : 15h à 18h30

Mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 18h30

Vendredi : 15h à 18h30

Samedi : 10h à 12h et 13h30 à 18h

> TARIFS ET INFORMATIONS :

<https://mediatheque.ivry94.fr>

Attention : les Médiathèques modifient leurs horaires pendant les vacances scolaires.

POUR LES ENFANTS

Les bibliothécaires font découvrir aux plus petits le plaisir de la lecture, le temps de quelques histoires et comptines, et proposent des rendez-vous réguliers pour adolescents.

Bébés-lecteurs (- de 3 ans)

Alternativement à la Médiathèque du Centre-ville (samedi à 10h30) et à la Médiathèque Monmousseau (mercredi à 10h30).

Méli-mélo (3-5 ans)

Tous les mercredis à 10h30, alternativement à la Médiathèque du Centre-ville et à la Médiathèque Monmousseau.

À nous la parole (8-13 ans)

Ce club de lecture invite à la découverte des nouveautés (romans, contes, BD, films...).

À la Médiathèque du Centre-ville, un mardi par mois à 17h30.

Café Manga à partir de 10 ans

Le Rendez-vous des fans de manga. À la Médiathèque Monmousseau, 3 fois par an.

Ivry Cultiv' (13-18 ans)

Une pause culturelle et conviviale un mercredi par mois à partir de 16 heures, à la Médiathèque du Centre-ville.

Accueil des classes

Chaque année, 110 à 120 classes maternelles et élémentaires découvrent les Médiathèques. Crèches, écoles et centres de loisirs sont reçus sur rendez-vous.

MÉDIATHÈQUE EN LIGNE

Les adhérents des Médiathèques peuvent profiter de nombreux services en ligne, sur place ou depuis leur domicile.

Les services en ligne 24h/24

- Catalogue des Médiathèques
- Acquisitions mensuelles et programmation
- Compte adhérent (prêt en cours, réservation, prolongation des documents ...)

Portail de ressources numériques

- **Eurêka** : la plateforme de ressources numériques du Val-de-Marne accessible à tous les adhérents des médiathèques du département
- **Skilleos** : autoformation pour tous
- Médiathèque numérique **ARTE VOD**
- **Cafeyn-Le Kiosk** : presse en ligne

ÉVÈNEMENTS CULTURELS

Dans le cadre de son action culturelle, les Médiathèques programment chaque année plus de 80 événements... tous gratuits.

Consultez la programmation culturelle sur :

- <https://mediatheque.ivry94.fr>
- la newsletter mensuelle
- la page Facebook

LE HANGAR ET LE TREMPLIN

Équipement de proximité dédié à la musique, le Hangar réunit dans un même espace deux lieux complémentaires. Côté spectacles, il offre une salle de concerts de 300 places. Côté pratiques musicales, le Tremplin accompagne les artistes professionnels, semi-professionnels ou amateurs (répétition, enregistrement, formation).

LE HANGAR

Le Hangar est une scène dédiée aux musiques actuelles, qui s'attache à proposer une programmation éclectique (rock, reggae, chanson, musiques du monde...) réunissant à la fois des artistes reconnus, émergents ou locaux. Ce lieu de rencontres et d'échanges, qui conjugue culture et engagement citoyen, accueille volontiers d'autres formes d'expression artistiques : stand up, projection-rencontre, théâtre...

LE HANGAR

3-5 rue Raspail
01 72 04 64 25 - hangar@ivry94.fr

> PROGRAMMATION

<https://hangar.ivry94.fr/>
et sur la page Facebook Le Hangar, salle de concert d'Ivry-sur-Seine

> TARIFS DES CONCERTS

de 5 à 13 €

> BILLETTERIE

Sur place ou par téléphone
Mardi au vendredi : 14h à 18h

LE TREMPLIN

Le Hangar, c'est aussi l'espace « Le Tremplin » qui se consacre à l'accompagnement artistique des pratiques musicales avec la répétition, le studio d'enregistrement et la formation. Ce lieu permet des rencontres pour enrichir les identités musicales de chacun.

La répétition

4 salles de répétitions équipées dont une de 100 m².

Descriptif des équipements et tarifs sur :

<https://hangar.ivry94.fr/>

L'enregistrement

Une régie de 25 m² et une cabine de 50 m² encadrées par un ingénieur du son.

La formation

> LES COURS DE MUSIQUE

 Réservés aux jeunes Ivryens à partir de 14 ans

Le Tremplin organise pour une centaine d'élèves des cours de musique : basse, batterie, chant, guitare électrique ou acoustique et piano. Pratiques individuelles ou collectives en trois cycles trimestriels de dix séances.

Tarif : selon le calcul du quotient familial

> ATELIERS ET STAGES

- Découverte ou approfondissement d'un instrument, d'un style de musique.
- Accompagnement de groupe (préparation à la scène, à l'enregistrement...).

Tarifs : selon contenu (contacter le Tremplin)

> LES LIVE

- Les soirées du Tremplin : les premiers pas sur scène de collectifs issus des cours...
- Les soirées « Fondelacour » : scène ouverte à huit groupes pour dix minutes de Live.

LE TREMPLIN

3-5 rue Raspail
01 49 60 25 35

> HORAIRES

Mardi et Jeudi : 10h à 23h
Vendredi : 10h à 00h
Samedi : 12h à 20h

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le conservatoire municipal de musique et de danse d'Ivry-sur-Seine offre un enseignement varié dans de nombreuses disciplines musicales et chorégraphiques. Il permet la rencontre de diverses pratiques et le développement de nombreuses propositions artistiques menées avec les élèves. Une équipe de professeurs diplômés encadre les cours dispensés et garantit un enseignement dans le cadre pédagogique national recommandé par le ministère de la Culture.

Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique individuel et participe à de nombreux projets tout au long de son parcours artistique.

UNE FORMATION MUSICALE ET CHORÉGRAPHIQUE COMPLÈTE

En musique

Le cursus musical inclut trois disciplines : une formation théorique, un apprentissage instrumental individuel et diverses pratiques collectives (chant choral, ensembles instrumentaux, musique de chambre).

Des répertoires variés sont abordés : jazz, baroque, classique, contemporain, musiques actuelles.

Le cursus danse débute par les classes d'initiation et aboutit sur une orientation au choix dans les esthétiques classique, jazz et contemporaine.

LA PROGRAMMATION MUSICALE

Le conservatoire propose de nombreux événements au sein de la ville qui se déclinent souvent autour de semaines thématiques : concert sandwich, concert jeune public, heures de musique, bulles de musiques, ateliers, gala de danse, master class.

Créant le lien entre la pédagogie et l'art vivant, la programmation associe des ensembles en résidence, de nombreux artistes de renommée internationale, les professeurs et les élèves.

LA CLASSE CHAM

La Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) créée en partenariat avec le collège Politzer en 2009, est un dispositif important offrant une approche spécifique de la musique aux élèves débutants ou déjà élèves au conservatoire, durant quatre années de leurs études.



CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

> CONSERVATOIRE ET ADMINISTRATION

28 bis rue Saint-Just
01 49 60 26 95

> ANNEXE

25 rue Jean-Jacques Rousseau
01 49 60 28 97

> SALLE DE DANSE

30 rue Marat
01 49 60 25 96
conservatoire.municipal@ivry94.fr

> INSCRIPTION

Informations disponibles sur le site du conservatoire :

<https://conservatoire.ivry94.fr>



Les jeunes et enfants d'Ivry sont prioritaires.

> TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)
Pour les non Ivryens, tarif forfaitaire commun.

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

Prêt d'instrument

Un prêt d'instrument est accordé la première année d'étude selon les possibilités du parc instrumental du conservatoire.

Tarif : 28,00 € par trimestre.

Département vents

> BOIS

Flûte traversière (piccolo, flûte en sol, flûte basse) ; hautbois (cor anglais) ; clarinette (clarinette basse) ; basson ; saxophone (saxophone baryton).

> CUIVRES

Trompette (cornet, saxhorn, cornet à bouquin) ; trombone (trombone basse) ; cor.

Département cordes

Violon ; alto ; violoncelle ; contrebasse.

Département instruments polyphoniques

Harpes (à pédales, celtique, baroque, popharpe), accordéon, piano.

Département jazz

Batterie ; piano jazz ; guitare jazz.

Département voix

Classe de chant lyrique.

Département guitares

Guitare classique ; guitare moderne.

DISCIPLINES THÉORIQUES

Formation musicale

Appliquée à l'instrument sur les deux premières années : instruments polyphoniques ; instruments à vent ; instruments à cordes ; guitare.

Spécifique de la 3^{ème} à la 9^{ème} année : formation musicale adolescents et adultes ; formation musicale jazz : 3 niveaux à partir du 2nd cycle ; formation musicale chanteurs : 2 niveaux.

MAO (Musique Assistée par Ordinateur)

Ouvert pour tous les élèves souhaitant explorer de nouvelles pistes musicales par le biais de l'ordinateur et des nouvelles technologies.

PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestres et ensembles

- Cordes (orchestres à cordes 1^{er} cycle : 2 ensembles, orchestre à cordes 2nd cycle, orchestre à cordes 3^{ème} cycle et adultes).
- Harmonie - Bois et cuivres (ensembles à vents 1^{er} cycle : 2 ensembles, ensemble bois 2^{ème} cycle, ensemble de saxophones, ensemble de cuivres, harmonie).
- 3 ensembles de guitares.
- Ensemble de harpes.
- 2 ensemble d'accordéons.
- Jazz : ateliers (musique actuelle ; initiation jazz ; atelier rythmique) ; Big Band ; Big Groove.
- Chorales - Chœurs (chorales enfants 1^{ère} et 2^{ème} année du 1^{er} cycle ; chœur enfants ; chœur adultes ; atelier vocal pour adultes).

Modules pianistes

- En 2 ans sur le 1^{er} cycle (après validation du mi-premier cycle) : piano 4 mains ; déchiffrage ; invention ; harmonie jazz.
- Sur le second cycle : accompagnement ; soutien ; clavecin.

Ateliers inter-départements

- Improvisations.
- Musique de chambre.
- Atelier et mouvement.
- Atelier musiques actuelles.
- Atelier son et mouvement.

DANSE

Classique ; jazz ; contemporain.

Cours pour adultes : stretching et barre au sol.

LA GALERIE FERNAND LÉGER

Vitrine du service municipal Arts Plastiques, la Galerie Fernand Léger se dédie à la production, au soutien et à la diffusion de la création artistique contemporaine comme à la formation en arts plastiques des amateurs. La galerie se décline en un lieu central et des lieux de proximité, ouverts à tous les Ivryens : de nombreux cours d'arts plastiques sont proposés aux enfants, jeunes et adultes.

L'ART AU CŒUR DE LA VILLE

Le service s'attache à véhiculer un projet en perpétuel développement et transformation, à l'image de la ville et de son identité artistique. Le pilotage du projet Art public porte une attention particulière à sensibiliser le public à la place d'une œuvre dans l'espace public, notamment à travers la bourse d'art d'Ivry, les commandes publiques, l'accompagnement artistique des projets urbains et des événements éphémères.

La galerie gère également l'attribution des ateliers d'artistes et la collection d'art contemporain de la ville.

LA FORMATION ARTISTIQUE

(Dans différents ateliers de la ville)

24 cours municipaux d'arts plastiques sont proposés à tous à partir de cinq ans et assurés par des artistes / enseignants. Ils dispensent des cours allant de l'éveil à une maîtrise des procédés artistiques.

> LES ATELIERS

- Atelier Spinoza : 12 avenue Spinoza
- Atelier Monmousseau : 17 rue Gaston Monmousseau
- Atelier Chevaleret : 3 bis place de l'Insurrection
- Atelier Sculpture : 6 passage du Four
- Atelier le Liégat : 7 promenade du Liégat

> COURS ENFANTS

- Dessin/Peinture/Modelage : 5-6 ans
- Bande dessinée : 8-16 ans
- Dessin/Peinture/Modelage : 7-10 ans
- Création graphique : 8-16 ans
- Dessin/Peinture/Modelage : 11-15 ans
- Céramique/Modelage : 8-16 ans
- Dessin/Peinture/Modelage : 8-16 ans



Exposition Alexandra Sa à la galerie Fernand Léger © DR

> COURS ADULTES / ADOLESCENTS

- Histoire de l'art
- Dessin/Peinture/Modelage
- Photographie

> COURS ADULTES

- Gravure
- Modèle vivant
- Techniques mixtes
- Dessin
- Modelage/Sculpture/Volume
- Céramique/Modelage
- Peinture

Planning des activités

<http://fernandleger.ivry94.fr>

SERVICE ARTS PLASTIQUES

> GALERIE FERNAND LÉGER
<http://fernandleger.ivry94.fr>
Direction des Affaires culturelles
93 avenue Georges Gosnat

> RENSEIGNEMENTS
01 49 60 25 49
galeriefernandleger@ivry94.fr

> HORAIRES DE LA GALERIE
Du mardi au samedi : 14h à 19h
ou sur rendez-vous
Entrée libre

LE LUXY

Le Luxy, cinéma municipal de la ville d'Ivry-sur-Seine, se veut une fenêtre ouverte sur le monde. Des films venus de tous les horizons, souvent éloignés des cinémas commerciaux, sont présentés dans une qualité de projection optimale.

LE CINÉMA LE LUXY

6 à 9 films à l'affiche chaque semaine.

Programme en ligne sur :

www.luxy.ivry94.fr

Le Luxy allie la découverte de films et l'animation en proposant de nombreux événements tout au long de l'année : soirées-rencontres avec des réalisateurs, des acteurs, des techniciens ou des critiques, des cinés-concerts, cinés-thé, soirées-débats, soirées thématiques...

À côté des nouveautés, des films appartenant à la mémoire du cinéma sont présentés chaque semaine dans des versions restaurées.

Pour les plus jeunes, un ou deux films sont proposés par semaine. Au foyer-bar, un espace est réservé aux enfants avec des activités ludiques pour prolonger la découverte des œuvres. Chaque mois, un ciné-p'tit déj' et un ciné-goûter sont organisés et suivis d'une animation.

LE LUXY

www.luxy.ivry94.fr

77 Avenue Georges Gosnat

01 72 04 64 60



2 salles de 391 et 118 places

Foyer-bar

Dolby stéréo

> TARIFS

Plein tarif : 6,50 €

Tarif réduit (demandeur d'emploi, + de 62 ans, famille nombreuse...) : 5,50 €

Tarif accompagnateur ciné-famille (un adulte accompagnant un enfant sur une séance ciné-famille) : 3,50 €

Jeunes (- de 26 ans) : 3,50 €

Pour les projection 3D : + 1 €

Carte « Amis du Luxy » :

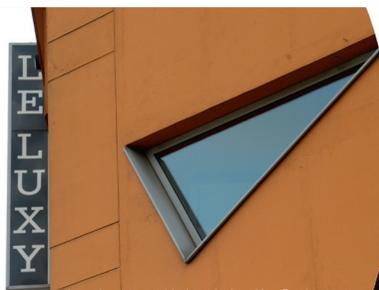
Carte Adulte : 8 €/an - Entrée : 4,50 €

Carte Jeune (- de 26 ans) : 5 €/an -

Entrée : 2,50 €

Soirées spéciales : 3,50 €

Pour les projections 3D : + 1 €



Le cinéma municipal Le Luxy © Jean-Marc Treuil



Le cinéma municipal Le Luxy © Jean-Marc Treuil

LA MANUFACTURE DES ŒILLETES : L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU PÔLE CULTUREL SUR LA VILLE

Symbole fort de l'histoire ouvrière de la ville, la Manufacture des Œillettes est un haut lieu de mémoire et de patrimoine inscrit à l'Inventaire des monuments historiques (intérieur et extérieur) depuis 1996. Il se distingue par la qualité architecturale de son bâti datant pour partie de 1890, puis 1913. C'est un exemple exceptionnel d'histoire de l'architecture industrielle.

Sous l'impulsion de la Ville d'Ivry, la Manufacture des Œillettes s'affirme aujourd'hui comme une fabrique artistique et culturelle foisonnante, lieu de rencontres entre disciplines artistiques, publics, artistes, professionnels de la culture, amateurs éclairés, étudiants, formateurs...

L'EPSAA, école de graphisme de la Ville de Paris, est maintenue sur ce site, contribuant ainsi à nourrir la dynamique de création artistique et la transmission.

L'installation en 2011 du Crédac, centre d'art contemporain d'Ivry, et l'implantation en 2016 du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne,

participent activement de l'émergence de ce nouveau grand pôle culturel dans le sud francilien. Ces deux équipements sont soutenus par la Ville d'Ivry, le Ministère de la Culture et de la Communication et le conseil départemental du Val-de-Marne et contribuent à un rayonnement national.

i DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
www.ivry94.fr

01 43 60 25 57

La Manufacture des Œillettes
1 place Pierre Gosnat



LE CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'IVRY – LE CRÉDAC



Le Crédac est un lieu dédié à la création artistique contemporaine. Tout au long de l'année, il accueille et accompagne des artistes français et étrangers, émergents ou reconnus, qui témoignent de la diversité des pratiques actuelles : peinture, photographie, vidéo, son, graphisme, sculpture, installation, performance...

Chaque exposition s'accompagne de rendez-vous ouverts à tous ; Crédacollation, Art-Thé, Les Éclairs, Rencontres et Ateliers-goûtes sont autant de moments d'échanges qui éclairent et enrichissent la compréhension des œuvres.

À noter : les enseignants ainsi que les directeurs et animateurs des centres de loisirs bénéficient d'un accompagnement spécifique. Les groupes d'enfants sont accueillis pour des visites pouvant être complétées par des ateliers de pratique artistique. Des visites commentées sont proposées sur rendez-vous, en semaine et le dimanche pour les étudiants, seniors, professionnels, associations...

Toutes les semaines,

PLUS DE 100 ENFANTS

suivent les visites et participent aux ateliers artistiques.



LE CRÉDAC

www.credac.fr

La Manufacture des Œillets
1 place Pierre Gosnat
01 49 60 25 06
contact@credac.fr

> HORAIRES

Ouvert du mercredi au vendredi de 14h à 18h, le week-end de 14h à 19h et sur rendez-vous.
Fermé les jours fériés.

> TARIFS

Entrée libre

LE THÉÂTRE DES QUARTIERS D'IVRY-CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DU VAL-DE-MARNE

Véritable fabrique dédiée à la création, ce théâtre est une maison d'auteurs, en vibration avec le monde. Il propose des résidences d'artistes, des spectacles et des pratiques artistiques. Ouvert à tous, il est un trait d'union entre les territoires, les cultures et les générations pour un rayonnement local, national et international.

Depuis 2016 et après une complète réhabilitation, le Théâtre des Quartiers d'Ivry est installé à la Manufacture des Œillets, symbole de la culture ouvrière du XX^e siècle. Un lieu de rencontres, avec deux salles de spectacle : la Fabrique (397 places) et le Lanterneau (99 places), la salle dédiée à l'Atelier théâtral et la Halle destinée à l'accueil du public et à différentes manifestations.

Le Centre Dramatique National est soutenu par la Ville d'Ivry-sur-Seine, le département du Val-de-Marne et le ministère de la Culture - DRAC Île-de-France.

L'ATELIER THÉÂTRAL

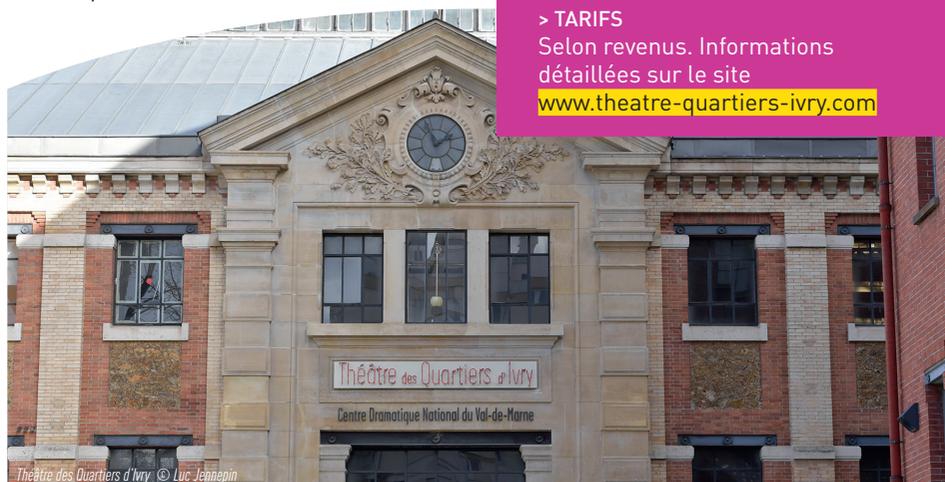
Chaque semaine, l'Atelier théâtral propose huit cours pour les enfants et les adolescents et cinq cours pour les adultes dirigés par des artistes professionnels.

THÉÂTRE DES QUARTIERS D'IVRY
Manufacture des Œillets
1 place Pierre Gosnat
www.theatre-quartiers-ivry.com
01 43 90 11 11
Du mardi au vendredi : 11h à 13h
et 14h à 19h
Les samedis (hors vacances
scolaires) : 14h à 19h
reservations@theatre-quartiers-ivry.com

L'ATELIER THÉÂTRAL
01 43 90 49 44
atelier.theatral@theatre-quartiers-ivry.com

 Ivryens prioritaires.

> TARIFS
Selon revenus. Informations
détaillées sur le site
www.theatre-quartiers-ivry.com



LE THÉÂTRE ANTOINE VITEZ - SCÈNE D'IVRY

Le Théâtre Antoine Vitez est financé par la Ville et soutenu par la région Île-de-France et le département du Val-de-Marne.

Ce lieu de création et de diffusion dédié aux arts de la scène propose une programmation pluridisciplinaire, notamment dédiée à la chanson, à la musique, à la poésie et aux récits.

Le Théâtre Antoine Vitez porte une politique publique municipale ambitieuse en faveur de la création et de l'action culturelle au service de l'ensemble de la population. À la demande de la municipalité, tous les élèves ivryens sont accompagnés sur les chemins du Théâtre.



THÉÂTRE ANTOINE VITEZ

[www.theatredivryantoinevitez.
ivry94.fr](http://www.theatredivryantoinevitez.ivry94.fr)

1 rue Simon Dereure

> RENSEIGNEMENT ET RÉSERVATIONS

Sur le site internet du théâtre,
Au 01 46 70 21 55 ou sur place.
Du mardi au samedi : 14h-18h
(fermé le samedi de la première
semaine des vacances scolaires
et les jours fériés).



LIEUX DE CULTURE ET DE SPECTACLE

Ivry-sur-Seine regorge de lieux culturels indépendants et associatifs que la Municipalité s'attache à soutenir. De quoi faire le plein de culture, le temps d'un atelier, ou pour partager un spectacle en famille ou entre amis. Petit aperçu...

FORUM LÉO FERRÉ

Salle de spectacle de type cabaret dédiée essentiellement à la chanson française, dans la veine de Léo Ferré.

FORUM LÉO FERRÉ

www.forumleoferre.org
11 rue Barbès
> RÉSERVATION
01 46 72 64 68

THÉÂTRE ALEPH

Ce théâtre festif est le lieu de création, de formation et de représentation de la Compagnie du théâtre Aleph. Il accueille des artistes franciliens, européens et latino américains.

THÉÂTRE ALEPH

www.theatrealeph.com
30 rue Christophe Colomb
> RÉSERVATION
01 46 70 56 85 ou 06 08 58 80 29
theatrealeph@wanadoo.fr

LE HUBLOT

Une fenêtre d'art ouverte sur la ville : un artiste y fait découvrir une oeuvre installée pour une semaine. Chaque vendredi, à 19h, l'accrochage s'accompagne d'une rencontre en présence de l'artiste.

LE HUBLOT

www.lehublotdivry.blogspot.fr
Place Voltaire

LES BERGERS

Les Bergers en scène accueillent chaque année plusieurs centaines d'enfants ou de jeunes autour d'ateliers Théâtre, de hip-hop. Les ateliers donnent lieu à des représentations à Ivry-sur-Seine, à Avignon et à l'étranger.

BERGERS EN SCÈNE

44 rue Jean-Jacques Rousseau
01 46 70 04 98
contact@lesbergers.fr
www.lesbergers.fr

THÉÂTRE EL DUENDE

Fruit d'une aventure humaine, collective et artistique d'une compagnie de théâtre musical qui accueille en résidence des compagnies franciliennes émergentes, le théâtre propose une programmation transdisciplinaire, des ateliers de pratiques, des débats, des conférences...

THÉÂTRE EL DUENDE

www.theatre-elduende.com
23 rue Hoche
> INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS
01 46 71 52 29
info@Houthalen-Helchteren

LIBRAIRIE SCOP ENVIE DE LIRE

Cette Scop défend une autre approche de la librairie. Ici, le livre n'est pas qu'un produit, le lecteur est plus qu'un client, les idées ne sont pas un commerce.

Ouvert tous les jours de 9h30 à 20h30 et le dimanche de 10h30 à 13h30.

LIBRAIRIE SCOP ENVIE DE LIRE

www.enviedelire.fr
16 rue Gabriel Péri
01 46 70 35 03
enviedelire@no-log.org



Athlétisme au stade Edouard Clerville © D. Merle

SPORT

EN CHIFFRES

37 

**DISCIPLINES
SPORTIVES**

PLUS
DE



7 000
ADHÉRENTS

au sein des 3 clubs de l'Union Sportive d'Ivry (omnisport, handball et football)

**PROJET
MUNICIPAL
2020-2026**

Construction
**d'un
équipement
sportif
par an**
durant
le mandat

PLACE AUX SPORTS

Le sport doit être accessible à chacun, quel que soit son âge, ses capacités physiques ou ses revenus. Dans cet esprit, Ivry soutient le sport de loisir comme celui de haut niveau. L'accès aux activités sportives est facilité par le partenariat privilégié avec l'Union Sportive d'Ivry (USI), club qui propose plus de 37 disciplines différentes.

À TOUT ÂGE

La politique sportive menée par la municipalité s'attache à répondre aux besoins des Ivryens tout au long de leur vie. En ce sens, le service des Activités sportives municipales décline ses actions pour tous les publics, de l'enfance aux séniors.

- les enfants de 3 à 11 ans,
- les jeunes de 11 à 17 ans,
- les jeunes adultes de plus de 18 à 25 ans,
- les adultes,
- les séniors.

La Ville s'inscrit ainsi dans un parcours sportif d'envergure en proposant notamment des interventions dans les accueils de loisirs ou encore dans les foyers pour les personnes âgées et offre un programme de natation en milieu scolaire.

SERVICE DES ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES

7 place Marcel Cachin
01 49 60 29 22



Match de handball © David Merte

Pour les 3-11 ans

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires proposent de nombreuses activités sportives aux enfants : athlétisme, activités aquatiques, natation, gymnastique, jeux d'opposition, jeux collectifs...

Inscription toute l'année scolaire

> RENSEIGNEMENTS

01 49 60 26 87

Pour les 11-17 ans et les 18-25 ans

Pour permettre une pratique collective à tarifs accessibles, les Animations sportives dans les quartiers (ASQ) proposent de nombreuses activités dans les équipements de la ville.

Les 11-25 ans font du sport à la carte en choisissant parmi un large choix : football, rugby, handball, volley, basket, tennis, golf, futsal, pétéca, ultimate, jorky-ball...

Des plages horaires distinctes sont proposées aux 11-17 ans et aux plus de 18 ans.

Pour les 11-17 ans

Du lundi au vendredi : à 17h30 ou 19h

Pour les plus de 18 ans

Du lundi au vendredi de 20h à 22h

> RENSEIGNEMENTS

01 72 04 66 14 ou 01 72 04 66 03

Ou auprès des éducateurs sportifs présents sur les équipements

Les plannings, tarifs et modalités d'inscription sont consultables sur : www.ivry94.fr



LE DISPOSITIF PASS'SPORT ADULTES

Le dispositif Pass'sport vous permet de profiter de différents cours collectifs proposés par le service des activités sportives municipales : gym tonic, gym d'entretien, step, cuisses abdo fessiers, stretch, pilates, cross training, musculation, badminton...

Les cours sont dispensés sur le temps méridien, en soirée et le samedi matin.

> INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

01 49 60 26 55 ou 01 49 60 29 22

Inscription au début du mois de septembre

Dates d'inscription annoncées sur le site de la ville à partir de la mi-juin : www.ivry94.fr

GYMNASTIQUE DOUCE GRATUITE

Pour les séniors aussi

Les services municipaux des activités sportives et des retraités proposent des séances de gymnastique douce adaptées aux seniors : travail au sol, sur des tapis, avec des ballons... Le tout, en musique !

Sport pour Elles

Plusieurs ateliers gratuits de gymnastique douce sont réservés aux habitantes de nos quartiers.

Maison municipale de quartier du Petit-Ivry
Maison municipale de quartier Ivry-Port
Maison municipale de quartier Centre-Ville

> INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

01 49 60 26 55

www.ivry94.fr

DES VACANCES SPORTIVES

Avec les vacances vient le temps pour les plus jeunes de découvrir de nouveaux sports. L'été, les adultes bénéficient de créneaux spécifiques pour faire rimer détente et exercice.

POUR LES 11-17 ANS : DISPOSITIF « SI T'ES SPORT »

Pendant les petites vacances

Des activités encadrées par des éducateurs sont organisées pour les 11-17 ans à la halle Venise Gosnat.

> HORAIRES

Vacances de la Toussaint, de Noël, de février et du printemps

Tous les jours : 14h à 17h

Tout l'été

La halle et le gymnase Gosnat accueillent les jeunes de 11 à 17 ans pour des activités sportives et conviviales : trampoline, golf, aviron, équitation, escalade, kin-ball...

Des sorties hebdomadaires à la mer ou dans des bases de loisirs sont également au programme.

> HORAIRES

Tous les jours : 10h à 12h et 14h à 17h

COMPLEXE SPORTIF VENISE GOSNAT

30 rue Amédée Huon

> INSCRIPTION

Dates d'inscription annoncées sur le site de la Ville à partir de la mi-juin.

> RENSEIGNEMENTS

www.ivry94.fr

Pour les 11-17 ans : 01 72 04 66 14
ou 01 72 04 63 03

Pour les adultes : 01 49 60 26 55



POUR LES ADULTES : « L'ÉTÉ SPORTIF »

En juillet et en août, différentes activités sportives de détente et de loisirs, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, sont au programme : fitness, badminton, sports collectifs, course à pied, musculation...

Les cours sont dispensés sur les temps méridiens, en soirée et les samedis matins.

DES AIDES POUR LES JEUNES

Des dispositifs existent pour faciliter l'accès des jeunes au sport. Ces aides constituent un sérieux coup de pouce pour adhérer à un club sportif.

FORFAIT LOISIRS JEUNES

Le forfait loisirs jeunes aide les familles à inscrire leurs enfants, de 3 à 17 ans inclus, à une activité de loisirs (sportive ou culturelle). Attribué par la Caisse d'allocations familiales, sous conditions de ressources, le montant de cette aide financière varie en fonction du quotient familial. En début d'année scolaire, les familles bénéficiaires reçoivent automatiquement le Pass'sports-loisirs pour chacun des enfants concernés.

CAF DU VAL-DE-MARNE

> RENSEIGNEMENTS

08 10 25 94 10

LE CHÈQUE SPORT « TOUS EN CLUB »

Ce dispositif d'aide de l'État permet aux bénéficiaires d'obtenir une réduction de 25 € pour une prise de licence dans un club partenaire de l'opération.

Le dispositif s'adresse aux bénéficiaires soit de :

- L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- L'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH)
- L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Pour en bénéficier dès la rentrée scolaire, renseignements auprès de l'USI ou sur le site du CDOS94

www.cdos94.org



UNION SPORTIVE D'IVRY

69 avenue Danielle Casanova

> RENSEIGNEMENTS

01 45 15 07 90



PassSport © David Merle

LA PISCINE

Que ce soit pour jouer, apprendre à nager ou se dépasser, la piscine municipale accueille petits et grands pour s'adonner au plaisir de l'eau. À moins de préférer le solarium les beaux jours venus.

LES BASSINS

Le grand bain propose un plongeoir de 3 m et le petit-bain est agrémenté d'un espace à bulles pour le massage du corps.

PISCINE

8 rue Robespierre
01 72 04 65 14

> HORAIRES, TARIFS

Les horaires, adaptés selon les périodes de l'année scolaire, ainsi que les tarifs, sont consultables sur le site de la ville :
www.ivry94.fr

 Accessible aux personnes en situation de handicap :

- l'accès des personnes en fauteuil se fait par la rue Lucien Selva,
- l'équipement est doté d'un système de mise à l'eau,
- l'accueil dispose d'une boucle magnétique.

PLUS DE 135 000 ENTRÉES

chaque années dans les piscines municipales.



Piscine municipale ©DR

PISCINE

	Période scolaire	Petites vacances scolaires	Vacances d'été
Lundi	fermé	14h à 18h15	14h à 18h45
Mardi	12h à 13h30	11h30 à 13h30 14h30 à 18h15	10h30 à 13h30 14h30 à 18h45
Mercredi	10h30 à 17h 18h à 20h	11h30 à 17h 18h à 20h	8h30 à 12h 14h à 20h
Jeudi	12h à 13h30	11h30 à 13h30 14h30 à 18h15	10h30 à 13h30 14h30 à 18h45
Vendredi	12h à 13h30 16h30 à 20h	11h30 à 17h 18h à 20h	8h30 à 12h 14h à 20h
Samedi	9h à 13h 14h 18h45	9h à 13h 14h à 18h45	9h à 13h 14h à 18h45
Dimanche	8h à 12h30	8h à 12h30	8h à 12h30

Entrée interdite aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés par une personne majeure sauf s'ils sont en mesure de présenter une attestation de 50 m nage libre avec photo. Bermuda, short long et jupe maillots interdits. Port du bonnet de bain obligatoire.

Fermeture de la caisse 45 minutes avant l'horaire indiqué.

L'évacuation des bassins se fait 15 minutes avant les horaires indiqués ci-contre.

Fermeture pour vidange et travaux du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

À Ivry-sur-Seine, le sport est dans tous les quartiers. À travers la ville, de nombreux espaces en libre accès permettent de faire du sport en liberté et de se retrouver pour improviser une rencontre.

LES ÉQUIPEMENTS EN ACCÈS LIBRE

Plateaux multisports

Foot, basket, hand-ball, mini-hockey (7j/7 de 9h à 21h).

Cité Pierre et Marie Curie

Plateaux d'évolution

> VENISE GOSNAT

30 rue Amédée Huon

> AMÉDÉE HUON

5-7 rue Amédée Huon

> ORME AU CHAT

Rue des petits hôtels

> JACQUES SOLOMON

25 rue Gagnée

> HENRI WALLON

3 place Danton

> MUHAMMAD ALI

42 rue Jean-Jacques Rousseau

> CITY-STADE WESTERMEYER

49 rue Westermeyer

Aire de glisse

Spot Charpin (face à la mairie)

Pumptrack (6, rue Galilée)

La liste et la carte des équipements sportifs sont en ligne sur

WWW.IVRY94.FR



Pumpkin à Ivry-Port © DR

Parcours d'orientation des Petits-Bois

Promenade des Petits-Bois (entrée par la rue Gabriel Péri)

Courts de tennis

8 courts de tennis municipaux sont à votre disposition.



COMPLEXE SPORTIF VENISE GOSNAT

30 rue Amédée Huon

01 46 72 00 57

> HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h à 22h

Samedi et dimanche : 8h à 20h

> TARIF

7 €/heure

18 INSTALLATIONS SPORTIVES

- 9 gymnases
- 4 complexes sportifs
- 4 stades
- 1 piscine

BIENTÔT

- 2021 : complexe sportif avec dojo et gymnase de 400 places à Villars.
- 2022 : gymnase de 400 places dans le cadre de la nouvelle école d'Ivry-Port.

L'UNION SPORTIVE D'IVRY

Créé en 1919, ce club omnisport est affilié à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ainsi qu'à la plupart des fédérations sportives françaises.

UNION SPORTIVE D'IVRY OMNISPORTS

Incontournables, l'USI Omnisports qui comprend 37 sections sportives, l'USI Handball et l'USI Football comptent plus de 7 000 adhérents.

Les clubs concilient pratique du sport pour tous et soutien au sport de haut niveau.

La municipalité est un partenaire historique des associations.

i UNION SPORTIVE D'IVRY HANDBALL

www.hand-ivry.org
69 avenue Danielle Casanova
01 45 15 07 96

> PLANNINGS

Présentation des différentes activités (descriptif, horaires et lieux) et programmation des compétitions, matchs et résultats sur :

www.usivry.org

> TARIFS

L'ensemble des tarifs selon le sport choisi sont affichés sur le site www.usivry.org

Des paiements échelonnés sont possibles.

> HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Jeudi : de 9h30 à 11h et de 14h à 17h

i UNION SPORTIVE D'IVRY FOOTBALL

www.usivryfootball.com
17 rue Raspail

7 000 ADHÉRENTS

à l'Union Sportive d'Ivry et des centaines d'adhérents dans les autres associations sportives d'Ivry

37 DISCIPLINES

Aïkibudo • Aquagym • Athlétisme • Badminton • Basket ball • Boxe • Cheerleading • Cyclotourisme – cyclo sport • Danses Urbaines • Enfants multi-sports, bébé gym • Escrime • Football • Génération 3 • Gymnastique • Gym'Forme • Gym'Forme Ateliers Parents Bébé • Gymnastique rythmique • Handball • Judo • Karaté Self défense • Lutte • Montagne – Escalade • Natation compétition – École de natation – Bébé nageurs • Parapente • Penchak-Silat – Self-défense • Plongée • Randonnée et Marche nordique • Roller - Rollersoccer • Taekwondo • Tai ji quan • Tennis • Tennis de table • Tir à l'arc • Triathlon • Vo thuat • Volley ball • Yoga

Calendrier des événements sportifs sur le site de la ville : www.ivry94.fr

LE FORUM DES SPORTS

Organisé par l'Union Sportive d'Ivry, ce forum est l'occasion de connaître les différentes disciplines pratiquées dans la ville, de se renseigner sur une activité et de s'inscrire dans un club.

i COMPLEXE SPORTIF VENISE GOSNAT

De 9h à 17h
Le premier samedi suivant la rentrée scolaire de septembre



Le forum des sports © David Marie



Crèche municipale © DR

PETITE ENFANCE

EN CHIFFRES

1 327

ENFANTS PAR AN

accueillis dans les différents
modes de garde



223 PLACES
dans les crèches
de la ville



**5 MULTI
ACCUEILS**

**PROJET
MUNICIPAL
2020-2026**

Mise en place
d'une aide
financière pour
les familles ayant
recours aux
services d'un ou
d'une assistante
maternelle

ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Penser et trouver un mode d'accueil pour votre enfant répondant à vos attentes n'est pas toujours simple.

Accueil collectif ou familial ? À plein temps ou à temps partiel ?

Pour reprendre le travail, suivre une formation ou rechercher un emploi, différentes solutions existent : crèches collectives, multi-accueils ou encore emploi d'une assistante maternelle agréée indépendante.

LES CRÈCHES COLLECTIVES

De trois mois à l'entrée à l'école, ces crèches sont des lieux de vie collectifs. Les enfants, accueillis selon leur âge, sont pris en charge par des professionnels qualifiés de la petite enfance (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et agent social).

Accueil à temps plein

(4 à 5 jours par semaine)

LES 4 CRÈCHES DÉPARTEMENTALES

Accueil principalement en 5 jours, 4 jours, quelques places en accueil sur 3 et 2 jours.

Trois types de contrats horaires proposés :

9h, 10h, 11h de présence par jour.

> HORAIRES

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45

> CRÈCHE JEAN-MARIE POULMARCH

Capacité d'accueil : 66 enfants
20 rue Jean-Marie Poulmarch
01 46 72 19 06

> CRÈCHE QUARTIER PARISIEN

Capacité d'accueil : 66 enfants
29 rue du Quartier Parisien
01 46 71 43 39

> CRÈCHE SPINOZA

Capacité d'accueil : 60 enfants
6-10 avenue Spinoza
01 46 72 00 52

> CRÈCHE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Capacité d'accueil : 66 enfants
24 rue Jean-Jacques Rousseau
01 46 72 64 49

LES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS ET FAMILIAUX

Ils proposent deux types d'accueil pour les enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle : un accueil au domicile des assistantes maternelles, dit accueil familial, et un accueil en crèche, dit accueil collectif.

Les assistantes maternelles, agréées par le président du conseil départemental et employées par la Ville d'Ivry-sur-Seine, font partie de l'équipe de la structure et bénéficient de l'encadrement et de l'accompagnement de la direction et de l'équipe pluridisciplinaire (puéricultrice, psychologue, médecin, éducateurs de jeunes enfants).

Les enfants en accueil familial bénéficient d'un temps d'accueil collectif, une fois par semaine, dans les locaux de la crèche, en présence de l'assistante maternelle. Ces temps sont proposés aux enfants à partir de 15 mois environ, en capacité d'explorer par eux-mêmes un lieu différent, dans un groupe correspondant à leur âge.

> HORAIRES

Du lundi au vendredi : de 7h30 à 19h
Accueil de un à cinq jours.

> MULTI-ACCUEIL ADA LOVELACE

Capacité d'accueil : 50 places
– 10 places en accueil familial
– 40 places en accueil collectif
11 rue Pierre Rigaud
01 72 04 64 80

> MULTI-ACCUEIL MARIA MERIAN

Capacité d'accueil : 46 places
– 6 places en accueil familial
– 40 places en accueil collectif
37 rue Marcel Lamant
01 72 04 64 27

> MULTI-ACCUEIL ROSA BONHEUR

Capacité d'accueil : 46 places
– 6 places en accueil familial
– 40 places en accueil collectif
65 avenue de Verdun
01 72 04 63 15

> MULTI-ACCUEIL PARMENTIER

Capacité d'accueil : 28 places
43 rue Raspail
01 45 15 68 11

> MULTI-ACCUEIL NIKI DE SAINT-PHALLE

Capacité d'accueil : 40 berceaux
36 Bis rue Gabriel Péri
01 58 68 20 05

HALTE GARDERIE

> LA HALTE DU MOULIN

De l'acquisition de la marche à l'entrée à l'école, elle accueille les enfants deux demi-journées par semaine et peut, en fonction des places disponibles, étendre cette offre. Il s'agit d'un accueil dit « occasionnel » ne correspondant pas forcément aux besoins des parents travaillant à plein temps.

Capacité d'accueil : 15 places
1 ter rue Jules Ferry
01 46 58 84 37

> HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h30 à 12h30 ou de 14h à 17h30

PARENTALITÉ

> LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS - LAEP FRANÇOISE DOLTO

les parents et leurs enfants peuvent profiter d'un espace adapté pour découvrir et expérimenter ensemble. C'est un lieu d'accueil et d'écoute pour devenir parents
1 ter rue Jules Ferry
06 13 81 93 95

Financement des structures petite enfance

Les multi-accueils municipaux bénéficient chaque année du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne.



Crèche Niki de St Phalle © DR

INSCRIPTIONS

Lors des coordinations municipales, les places sont attribuées dans les crèches gérées par la Ville. Lors des coordinations départementales, les places sont attribuées dans les crèches gérées par le conseil départemental. Les autres structures associatives et privées doivent être contactées directement.

COMMENT DEMANDER UNE PLACE EN CRÈCHE ?

(Uniquement pour les équipements municipaux et départementaux)

Réunion d'information

Avant de faire votre démarche, vous pouvez participer à une réunion d'information.

- Réunion d'information sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur la ville : tous les 2^{ème} mardis du mois à 17h.
- La demande peut être enregistrée à partir du 7^{ème} mois de grossesse. Elle devra être actualisée par la confirmation de la naissance de l'enfant.
- La démarche s'effectue sur le service en ligne pour les crèches départementales et municipales : www.valdemarne.fr/creche

Attention : Il convient d'enregistrer une demande pour les crèches départementales et une autre demande pour les crèches municipales.

Besoin d'un accès internet ? Besoin d'une aide pour cette démarche ?

Vous pouvez vous rendre dans les EPI (Espaces Publics Internet). Voir page 15.

SERVICE PETITE ENFANCE

42 bis rue Saint-Just
01 49 60 24 81

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les tarifs des crèches et des multi-accueils sont calculés en fonction des ressources et de la composition de la famille, selon le barème de la Caisse d'allocations familiales.

CAF

> INFORMATIONS ET SIMULATION DU COÛT EN CRÈCHE
www.mon-enfant.fr/web/guest/tarifcation-garde-enfant

LES ÉQUIPEMENTS

7 équipements municipaux :

- 3 multi-accueils collectifs et familiaux
- 2 multi-accueils collectifs
- 1 multi-accueil halte garderie
- 1 relais assistantes maternelles
- 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

4 équipements départementaux :

- 4 crèches

14 équipements privés et associatifs :

- 6 crèches inter-entreprises et associatives
- 1 crèche parentale associative
- 7 micro-crèches

AUTRES MODES D'ACCUEIL

Les familles peuvent aussi faire le choix d'un mode de garde individuel en employant un ou une assistante maternelle ou une garde à domicile. Le Relais Assistants Maternels (RAM) accompagne les familles dans leurs démarches et la CAF leur verse des aides selon leur situation.

EMPLOYER UN OU UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Les assistantes maternelles agréées

Un ou une assistante maternelle accueille à son domicile de un à quatre enfants âgés de deux mois et demi à trois ans. Une équipe départementale assure le suivi et l'accompagnement de ces professionnelles à leur domicile : une assistante sociale, des puéricultrices, un médecin de PMI.

Un contrat est signé avec les parents afin de définir les conditions d'accueil (horaires, congés) et la rémunération de l'assistante maternelle.

Informations en ligne sur : www.ivry94.fr

La liste des assistantes maternelles est disponible :

- À l'Espace départemental des solidarités
38-42 rue Raspail
01 49 87 12 50
- Au RAM

Le Relais Assistants Maternels (RAM)

Le Relais est un lieu de rencontre et d'information sur l'accueil des jeunes enfants à domicile.

> EN DIRECTION DES PARENTS :

Il accompagne les parents dans leur recherche d'un ou d'une assistante maternelle et les démarches administratives nécessaires.

Il fournit des modèles de contrat de travail, apporte des informations sur les droits et les devoirs en tant qu'employeurs.

Il contribue à faciliter les relations entre parents et assistantes maternelles.

> EN DIRECTION DES ASSISTANTES MATERNELLES :

Il contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Il apporte des informations sur les droits et les devoirs en tant qu'employée.

> EN DIRECTION DU JEUNE ENFANT

Il propose des temps d'accueil collectifs aux jeunes enfants en présence de leur assistant ou assistante maternelle.

LE RAM

Entretiens individuels : 2 après-midi par semaine et un samedi matin par mois.

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

171 bis rue Marcel Hartmann
01 72 04 64 74

De quelles aides bénéficier ?

La CAF propose différentes aides selon les situations familiales et le mode de garde choisi.

- Participation à la garde d'enfant
- Accompagnement de la naissance, d'une adoption...

Informations, simulations et formulaires sur le site www.caf.fr

STRUCTURES ASSOCIATIVES ET INTER-ENTREPRISES

14 crèches et multi-accueils associatifs ou inter-entreprises sont installés sur la ville.

Liste indicative et coordonnées sur le site de la ville : www.ivry94.fr

Les services de la PMI peuvent être consultés pour toutes les questions de prévention et de santé des enfants. Liste des sites et consultations en ligne sur

WWW.IVRY94.FR



Jardins lecture © D. Merle



Jeux en cours d'école © D. Merte

ENFANCE

EN CHIFFRES

11 971
ÉLÈVES



dans les
établissements
d'Ivry

**13 ÉCOLES
MATERNELLES**

**11 ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES**

**3 ÉCOLES
PRIMAIRES**
(maternelles et primaires)

4 COLLÈGES

3 LYCÉES

**PROJET
MUNICIPAL
2020-2026**

2 nouveaux
groupes scolaires
construits d'ici
5 ans

BIENVENUE À L'ÉCOLE

Dès deux ans vient le temps de l'école, des récréés et des copains. Au programme : de nombreux apprentissages, la découverte du monde et du quotidien, le respect des règles de vie en classe, expression, lecture, écriture, mathématiques, histoire, géographie...

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE ?

Tous les enfants résidant à Ivry peuvent être accueillis à l'école maternelle de leur secteur à partir de leurs trois ans. La scolarisation des enfants de deux ans est possible dans certaines écoles d'Ivry-sur-Seine, dans la limite des places disponibles.

Inscription administrative

La campagne d'inscription scolaire en mairie a généralement lieu dès début février pour la rentrée suivante.

Liste des documents à fournir sur le site de la ville : www.ivry94.fr

Si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre commune, un certificat de radiation de l'ancienne école est obligatoire.

SECTEUR PÔLE FAMILLES

37 rue Saint-Just

01 49 60 24 03

Du lundi au vendredi : 8h30 à 11h45

Lundi, mardi, mercredi : 13h30 à 17h15

Vendredi : 13h30 à 16h45

Fermé le jeudi après-midi

Inscription définitive

À partir d'avril, rendez-vous devra être pris avec la direction de l'école de secteur.

Le document attestant de l'inscription administrative sera remis à cette occasion.

DANS QUELLE ÉCOLE IRA VOTRE ENFANT ?

Les élèves fréquentent l'école du secteur qui dépend de leurs lieux d'habitation. Cette sectorisation permet de les accueillir dans les meilleures conditions, de composer des classes équilibrées et de favoriser la continuité entre maternelle et élémentaire.

Demande de dérogation

Les demandes de dérogation sont examinées sur la base des principes élaborés avec la communauté scolaire (parents, enseignants et élus municipaux) : mixité sociale, cohérence pédagogique et géographique.

Les accords, donnés à titre exceptionnel, dépendent du nombre de places disponibles dans les écoles.

SERVICE ENSEIGNEMENT

Place Marcel Cachin

Sectorisation, dérogations et pôles moins de 3 ans

01 49 60 28 39

QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

L'État a la responsabilité de l'organisation du temps scolaire : contenus pédagogiques enseignés, ouvertures et fermetures de classes, médecine scolaire, rémunération et remplacements des professeurs des écoles et des assistants d'éducation.

LA VILLE ET L'ÉCOLE

Ivry dépasse ses obligations légales en proposant différentes aides aux familles et établissements. En concertation avec les familles et la communauté scolaire, la Ville met en place un Projet Éducatif Local et un Projet Éducatif de Territoire - Plan mercredi.

L'objectif est d'assurer une cohérence éducative entre le temps scolaire, passé avec l'enseignant, et le temps « non scolaire » encadré notamment par les animateurs des accueils de loisirs.

QUE FAIT LA VILLE ?

Propriétaire des locaux des écoles maternelles et élémentaires, la commune en assure la construction, l'entretien et le fonctionnement (mobilier, chauffage, nettoyage...). Elle fournit également le matériel collectif d'enseignement (manuels scolaires, imprimés, matériel pédagogique...), les équipements informatiques.

La Ville rémunère les Atsem (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui assistent les enseignants dans les classes et les personnels chargés de l'entretien et de la restauration.

Elle organise aussi la restauration, les accueils péri et extrascolaires et met à disposition des équipements sportifs et culturels.

> DE NOUVELLES ÉCOLES !

- En septembre 2022, sur le quartier Ivry-Port, livraison d'un nouveau groupe scolaire de 25 classes avec des accueils de loisirs.
- 2024 : réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire Joliot-Curie.
- D'ici 2028 : construction d'un nouveau groupe scolaire dans le cadre de la ZAC Gagarine-Truillot.

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL D'IVRY (PEL) ET LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT - PLAN MERCREDI)

Au cours d'une journée scolaire, l'enfant est en contact avec de nombreux intervenants : animateurs, enseignants, agents assurant l'entretien des locaux et la restauration scolaire. Avec des missions différentes, tous ces professionnels œuvrent pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Déjà dotée d'un PEL, Ivry a renouvelé son PEDT- Plan Mercredi fin 2019.

Le PEL et le PEDT s'attachent à créer une plus grande continuité et cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation.



Depuis 2012, le label

**« IVRY, VILLE AMIE
DES ENFANTS »**

de l'Unicef reconnaît l'engagement d'Ivry pour les droits des enfants et des jeunes.



LES AIDES AUX FAMILLES ET AUX ÉLÈVES

Ivry aide les familles à faire face aux dépenses liées à la scolarité :

- 3 800 pochettes de fournitures scolaires pour un montant de 59 000 € sont distribuées à tous les élèves des écoles élémentaires à la rentrée, ainsi que des livres pour tous les élèves de CP.
- 770 dictionnaires sont offerts aux élèves de CE2.

La Ville accompagne également financièrement les projets des écoles (sorties, actions pédagogiques...).

LES CLASSES DÉCOUVERTE

Les classes de découvertes permettent la sensibilisation à de nouveaux environnements et favorisent l'apprentissage de la citoyenneté. Les élèves de CM1 et des classes spécialisées partent pendant neuf jours dans les centres appartenant à la Ville : Les Mathes, en bord de mer et Héry-sur-Ugine à la montagne.

SERVICE ENSEIGNEMENT
Place Marcel Cachin
01 49 60 26 27

LES ACTIONS FINANCÉES

Ivry a mis en place un parcours culturel (cinéma, théâtre, médiathèque...) et de natation scolaire pour tous les écoliers.

Chaque enfant a accès tout au long de l'année et sur le temps scolaire aux spectacles, films et concerts proposés par les équipements culturels municipaux.

Enfin, la Ville finance des projets pédagogiques et des actions en faveur de la citoyenneté.

Pour les collégiens, Ivry a notamment mis en œuvre une série d'actions issues du plan Villes-Collèges. Elle prend en charge la formation des délégués, le soutien à l'atelier relais, le prix littéraire « Kilalu » et un accompagnement à la transition CM2-6^{ème}.

AGIR DANS LES CONSEILS D'ÉCOLE

Les parents d'élèves élus siègent au conseil d'école avec les enseignants, un conseiller municipal, un délégué départemental de l'Éducation nationale, ainsi que des personnes qualifiées.

Le conseil d'école, qui se réunit trois fois par an, vote le règlement intérieur, donne son avis sur toutes les questions relatives à la vie et au fonctionnement de l'école.

Les élections se déroulent en octobre dans chaque établissement scolaire.

AVANT ET APRÈS LA CLASSE

Les activités périscolaires sont constituées des accueils du matin et du soir, et de la pause méridienne. Spécifiques et précieux, ces temps permettent aux enfants d'évoluer de façon harmonieuse et complémentaire à la journée passée à l'école.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Des activités de qualité sont proposées aux enfants de 2 à 12 ans afin de nourrir leur désir de connaissances et l'apprentissage de la vie sociale.

Dans chaque structure d'accueil, des activités ludiques, culturelles et sportives, répondant aux rythmes et besoins de l'enfant, sont proposées.

Les programmes sont affichés dans l'accueil de loisirs de l'école de votre secteur et mis en ligne sur le site de la ville : www.ivry94.fr

LES ACCUEILS DU MATIN

Les accueils du matin se font par arrivées échelonnées. Les enfants sont accueillis individuellement et en douceur. Du matériel ludique est mis à disposition de ceux qui souhaitent jouer. Les activités se font sans inscriptions.

> HORAIRES

Du lundi au vendredi : 7h45 à 8h30
(Sauf école Einstein : 7h45 à 8h45)

> TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

0,21 € à 2,33 €

LA PAUSE MÉRIDienne

La restauration scolaire

La Ville organise et finance en partie le repas du midi. Le Siresco (Syndicat intercommunal de restauration collective) confectionne chaque jour, à la cuisine centrale, 4 500 repas équilibrés pour nos restaurants scolaires.

Tous les enfants des écoles peuvent déjeuner au restaurant scolaire et ainsi prendre un repas dans de bonnes conditions, encadrés par des animateurs.

L'inscription à la cantine se fait sur « Mon espace démarches » sur le site ivry94.fr

> TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

0,40 € à 5,25 €



SERVICE ACCUEIL DES TEMPS SCOLAIRES ET DE LOISIRS

Secteur pédagogique
Place Marcel Cachin
01 49 60 26 36 ou 01 49 60 28 92

> HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h (fermé
l'après-midi)

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h



4 500 REPAS
ÉQUILIBRÉS

servis chaque jour.



LES ACCUEILS DU SOIR

Après l'école, un goûter est servi à table dans le réfectoire à partir de 16h30.

De 17h à 18h30, les enfants des écoles maternelles peuvent bénéficier d'activités, adaptées à la fin de la journée. Les familles peuvent venir chercher leurs enfants de 17h à 18h30.

En élémentaire, une sortie est également possible à 17h, après le goûter. A la suite des ateliers-études, une seconde sortie est organisée à partir de 18h15 et jusqu'à 18h30. L'inscription s'effectue sur « Mon espace démarche » sur le site ivry94.fr.

LES ÉTUDES-ATELIERS

Un temps étude et atelier est proposé aux enfants par les enseignants et les animateurs. Les enfants d'âge élémentaire peuvent quitter l'établissement seul à partir de 18h15 sous réserve d'une autorisation écrite des tuteurs légaux.

> HORAIRES

Du lundi au vendredi : 16h30 à 18h30
(Sauf école Einstein : 16h30 à 18h)

> TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

Maternelle : 0,45 € à 4,66 €.

Élémentaire :

Goûter : 0,22 € à 0,89 €

Étude-atelier : 0,91 € à 3,57 €

École Einstein

Goûter-Clae : 0,56 € à 4,95 €

Goûter-Étude : 0,70 € à 2,66 €



**SERVICE ACCUEIL DES TEMPS SCOLAIRES
ET DE LOISIRS - SECTEUR PÉDAGOGIQUE**

Place Marcel Cachin

01 49 60 26 36 ou 01 49 60 28 92

LES ACCUEILS DE LOISIRS (MERCREDI ET VACANCES)

Les accueils de loisirs se déroulent au sein de chaque école dans des locaux dédiés. Ils sont encadrés par des équipes d'animateurs diplômés. Les enfants vont dans l'accueil de loisirs de l'école fréquentée sauf pendant les vacances scolaires.

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont ouverts aux enfants scolarisés jusqu'à 12 ans.

Après l'enregistrement annuel, l'inscription aux activités s'effectue sur « Mon espace démarches » sur le site ivry94.fr.

> HORAIRES

Mercredi et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires : 7h45 à 18h30

Arrivées : entre 7h45 et 9h

Départs : à partir de 16h30

> TARIFS

Repas compris

Selon revenus (voir p. 84)

1,96 € à 18,03 €

Inscriptions à la demi-journée

Les enfants peuvent être accueillis à la demi-journée, avec ou sans repas : appeler le centre concerné avant 9h. Idem pour les enfants arrivant après 9h, afin de s'assurer qu'ils puissent être accueillis et les repas prévus.

SERVICE ACCUEIL DES TEMPS SCOLAIRES ET DE LOISIRS

Secteur Loisirs

3 Place Marcel Cachin

01 49 60 28 92 ou 01 49 60 26 36

Voir p. 57

Inscription annuelle

L'inscription annuelle est enregistrée par le secteur Pôle Familles au moment du calcul de votre quotient familial. Indicative, elle n'entraîne aucune obligation de fréquentation effective.

- Restauration : réservations ou modifications jusqu'à 10 jours avant la date choisie.
- Accueil du mercredi : réservations ou modifications jusqu'à 15 jours avec la date choisie.
- Accueil pendant les vacances scolaires : J-21 pour les petites vacances et J-28 pour les vacances d'été.

Attention : en cas d'absence ou de non-réservation, un tarif différencié sera appliqué.

Les formulaires d'inscription sont à votre disposition sur le site Internet de la ville.

monespace.ivry94.fr

MON ESPACE DÉMARCHES

monespace.ivry94.fr est un espace numérique simple d'utilisation et sécurisé pour effectuer en quelques clics de nombreuses démarches administratives.

SERVICE PÔLE FAMILLES

01 49 60 24 03

pole.familles@ivry94.fr

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

En juillet, des animations de quartier sont organisées.

À noter : en fonction des effectifs d'enfants prévus ou de la réalisation de travaux, des regroupements sur un même site peuvent avoir lieu.

Accueils de loisirs

La ville possède plusieurs centres de vacances et de loisirs : Héry-sur-Ugine, Les Vignes et Les Mathes pour accueillir des enfants et des jeunes en séjours.

LES SÉJOURS DE VACANCES

Jouer, créer, apprendre, découvrir, faire du sport, s'enrichir au contact des autres... La ville d'Ivry propose des séjours aux enfants durant les périodes de congés scolaires.

LE PROGRAMME

Vacances d'hiver

- Séjours pour les enfants de 5 et 14 ans.

La brochure est disponible sur le site de la ville dès mi-octobre

ivry94.fr

Pré-inscription : en novembre

Vacances d'été

- Séjours en centres maternels pour les petits de 4 à 5 ans.
- Séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne pour les enfants de 6 à 14 ans.
- Séjours multi-activités, culturels en France ou à l'étranger, à thèmes ou à dominante sportive pour les jeunes de 12 à 14 ans.

La brochure est disponible sur le site de la ville dès mi-mars

ivry94.fr

Pré-inscription : en avril

monespace.ivry94.fr

**REDÉPLOIEMENT
DES VACANCES
DE PRINTEMPS**

**PROJET
MUNICIPAL
2020-2026**

> TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

Un « droit d'inscription » est facturé lors de la confirmation du séjour (non remboursé en cas de désistement).

SERVICE VACANCES

37 rue Saint-Just

> RENSEIGNEMENTS

01 49 60 28 95 ou 01 49 60 26 40

Du lundi au mercredi : 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h

sejours.vacances@ivry.fr

Aides de la CAF

La Caisse d'alocations familiales attribue aux familles en fonction de leurs revenus, des aides financières pour les vacances.

> RENSEIGNEMENTS :

CAF du Val-de-Marne

www.caf.fr

ou auprès du service Vacances.

ADRESSES ET HORAIRES UTILES

HORAIRES

Écoles maternelles et élémentaires

Accueil des enfants dix minutes avant le début de la classe

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30 à 8h30 : accueil du matin

8h30 à 12h : classe du matin

12h à 14h : déjeuner

14h à 16h30 : classe de l'après-midi

16h30 à 17h : goûter

17h à 18h30 : atelier, accompagnement scolaire

(Sauf pour l'école Einstein, voir les horaires spécifiques p. 62)

Accueils de loisirs

Mercredi et vacances scolaires

7h45 à 9h : accueil du matin

9h30 à 12h : activités

12h à 13h : déjeuner

13h à 14h : temps calme ou sieste

14h à 16h30 : activités

16h30 à 18h30 : départs échelonnés

ÉCOLES MATERNELLES

> MAXIMILIEN ROBESPIERRE

7 ter rue Robespierre

01 49 60 26 00

> DANIELLE CASANOVA

81 bis avenue Danielle Casanova

01 49 60 26 01

> GABRIEL PÉRI

47 rue Gabriel Péri

01 49 60 26 08

> IRÈNE ET FRÉDÉRIC JOLIOT-CURIE

21 rue Saint-Just

01 72 04 66 78

> ANTON MAKARENKO

4 rue Jean Perrin

01 49 60 26 06

> MAURICE THOREZ

62 avenue Maurice Thorez

01 49 60 26 22

> JACQUES PRÉVERT

8 allée du Vieux Moulin

01 49 60 26 21

> HENRI BARBUSSE

9 rue Georgette Rostaing

01 49 60 26 03

> DULCIE SEPTEMBER

5 allée Chanteclair

01 56 20 71 31

> ORME AU CHAT

3 place de l'Orme au Chat

01 72 04 65 44

> PAUL LANGEVIN

218 rue Marcel Hartmann

01 72 04 65 72

> JACQUES SOLOMON

25 rue Gagnée

01 49 60 26 19

> EUGÉNIE COTTON

47 rue Maurice Coutant

01 49 60 26 16

> GUY MÔQUET

28 rue Mirabeau

01 72 04 66 42

> ROSA PARKS

84 avenue de Verdun

01 49 60 29 23

> ROSALIND FRANKLIN

7 rue Emile Blin

01 49 60 24 10

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

> ALBERT EINSTEIN

9 allée du Parc
01 49 60 26 02

Horaires spécifiques

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
7h30 à 8h45 : accueil du matin
8h45 à 12h : classe du matin
12h à 13h45 : déjeuner
13h45 à 16h30 : classe de l'après-midi
16h30 à 18h : goûter et ateliers, accompagnement scolaire

> IRÈNE ET FRÉDÉRIC JOLIOT-CURIE A

1 rue Truillot
01 72 04 66 79

> IRÈNE ET FRÉDÉRIC JOLIOT-CURIE B

23 rue Saint-Just
01 72 04 66 76

> ANTON MAKARENKO

4 rue Jean Perrin
01 49 60 26 07

> MAURICE THOREZ A

31 rue Baudin
01 49 60 26 23

> MAURICE THOREZ B

29 rue Baudin
01 49 60 26 24

> HENRI BARBUSSE

8 rue Alexis Chaussinand
01 49 60 26 05

> DULCIE SEPTEMBER

5 allée Chanteclair
01 56 20 71 32

> ORME AU CHAT

3 place de l'Orme au Chat
01 72 04 65 50

> PAUL LANGEVIN

218 rue Marcel Hartmann
01 72 04 65 65

> JACQUES SOLOMON

25 rue Gagnée
01 49 60 26 20

> GUY MÔQUET

28 rue Mirabeau
01 72 04 66 42

> ROSA PARKS

84 avenue de Verdun
01 49 60 29 23

> ROSALIND FRANKLIN

7 rue Emile Blin
01 49 60 26 13

LES COLLÈGES

> HENRI WALLON

3 place Danton
01 45 15 03 07

> MOLIÈRE

68 rue Molière
01 46 70 13 00

> GEORGES POLITZER

5 rue Fouilloux
01 46 72 01 63

> ROMAIN ROLLAND

36 rue J.B. Renoult
01 45 15 85 00

AIDES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES COLLÉGIENS

- Aide à la demi-pension
- Aide aux transports via la prise en charge de 50 % de la carte Imagine R
- Aide à l'accompagnement de la scolarité avec la remise d'un ordinateur dès l'entrée en 6^{ème} à plus de 16 000 élèves du Val-de-Marne

Pour plus de renseignements,
consultez le site www.valdemarne.fr

LES LYCÉES

> ROMAIN ROLLAND

36 rue J.B. Renoult
01 45 15 85 00

> FERNAND LÉGER

15 avenue Henri Barbusse
01 46 70 12 00

> JEAN MACÉ

34 rue Jules Ferry
94400 Vitry-sur-Seine
01 45 73 63 00

SERVICES DE L'ÉTAT

> INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

5-7 rue Georgette Rostaing
94 200 Ivry-sur-Seine
06 01 00 63 98

> INSPECTION ACADÉMIQUE

Immeuble Saint-Simon
68-70 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
01 45 17 60 00

> RECTORAT DE L'ACADÉMIE

4 rue Georges Enesco
94000 Créteil
01 49 81 60 60

> SECRÉTARIAT DE LA MÉDECINE SCOLAIRE

01 72 04 65 87

> COMMISSION DE CIRCONSCRIPTION DU SECOND DEGRÉ

12 rue Félix Eboué
94000 Créteil
01 49 81 97 47

> CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

3 Place Marcel Cachin
01 46 72 78 20

SERVICES DE LA VILLE

> SERVICE ENSEIGNEMENT

Centre administratif Cachin
7 place Marcel Cachin
01 49 60 26 27

> SECTEUR DES AFFAIRES FAMILIALES

37 rue Saint-Just
01 49 60 29 45

> SERVICE ATSL (ACCUEIL DES TEMPS SCOLAIRES ET DE LOISIRS)

3 Place Marcel Cachin
01 49 87 44 30

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

> ASSOCIATION FCPE

Présidente de l'Union locale des FCPE
d'Ivry :

Lise Marchand

Adresse postale : pour l'Union des FCPE
d'Ivry à la FCPE du Val-de-Marne
27 rue Waldeck Rousseau
94600 Choisy-Le-Roi

fcpeivry@gmail.fr

Facebook : UL FCPE d'Ivry

> ASSOCIATION CIPEI

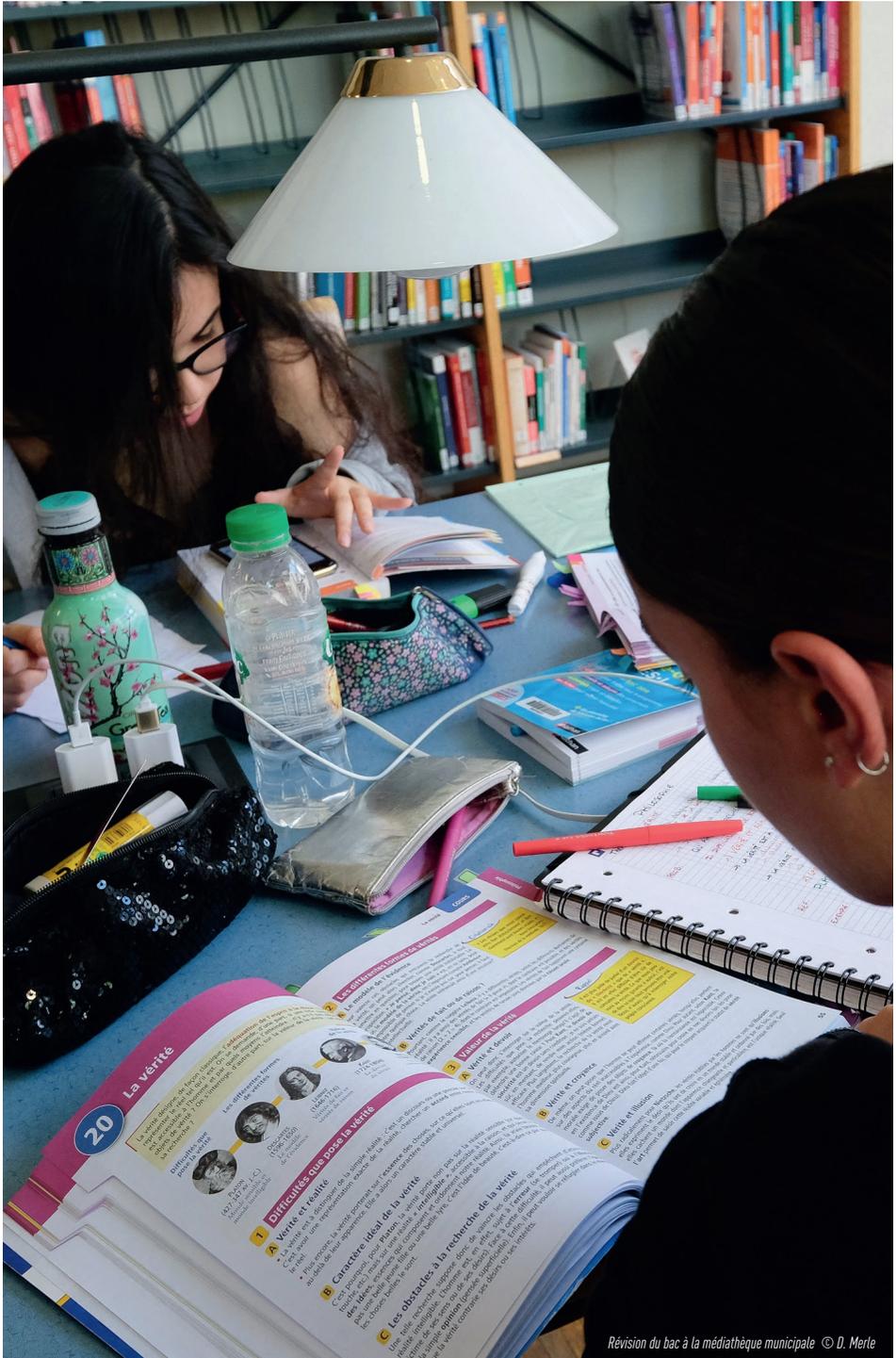
Présidente Nathalie Briand
57 rue Mirabeau
cipeivry2014@gmail.com

> ASSOCIATION LIPE

lipe.joliotcurie@yahoo.fr



Collège Romain Rolland © David Merte





View à la jeunesse © David Mele

JEUNESSE

EN CHIFFRES



1 IVRYEN SUR 5
a moins de 20 ans

30 % de logements sociaux sont réservés aux jeunes dès l'âge de 18 ans

PLUS DE
6 500
ÉTUDIANTS
fréquentent des établissements d'enseignement supérieur sur Ivry

PROJET MUNICIPAL
2020-2026

Budget d'accompagnement des projets jeunes multiplié par **10** d'ici 2026 : Coreus, Coup de pouce...

IVRY, UNE VILLE RÉSOLUMENT JEUNE

Un Ivryen sur cinq a moins de 20 ans : la Ville considère cette jeunesse comme un atout pour son développement. Elle informe et accompagne les jeunes dans leur quotidien, leurs projets, leurs démarches vers l'autonomie et leur implication citoyenne.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Structure municipale labellisée PIJ par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Point information jeunesse est un lieu d'accueil et d'information dédié à toutes les questions que se posent les jeunes de 11 à 30 ans.

Ceux-ci peuvent se documenter sur l'orientation scolaire et professionnelle (formations, stages, emploi), les droits, la santé, le logement, les loisirs et les vacances... Des animateurs apportent écoute et conseils personnalisés pour toutes les démarches de la vie quotidienne, avec ou sans rendez-vous.

Événements

Le PIJ organise et participe à de nombreux événements : Journée Jobs d'été en mars, Semaine de l'Europe en mai, ateliers, expositions et journées d'information thématiques (droits, emploi, santé, formation...).

Chaque année, la municipalité propose Ivry Motiv' : une semaine de concerts, débats, expos, dédiés à la réussite des jeunes ivryens. La Municipalité a créé un fonds de dotation Ivry Motiv' permettant de mobiliser des fonds privés afin de mener des accompagnements individuels et collectifs.

Le Point Cyb

Le Point Cyb permet de profiter de six ordinateurs connectés à internet et d'être aidé dans ses recherches : offres d'emploi, de stage, de formation, travaux scolaires... Mais aussi de taper son CV, un rapport de stage, un exposé... Des ateliers permettent de s'initier ou de se perfectionner à la bureautique et à

l'Internet et des conseils sont apportés pour la réalisation de projets multimédia (inscription recommandée).

POINT INFORMATION JEUNESSE

3-5 rue Raspail

> RENSEIGNEMENTS

01 49 60 25 32 ou 28 77

> HORAIRES

Du lundi au mercredi : 9h30 à 12h
et 13h30 à 18h30

Vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Fermé le jeudi après-midi

DIRECTION MUNICIPALE DE LA JEUNESSE

www.jeunes.ivry94.fr/

3-5 rue Raspail

01 49 60 25 10

> HORAIRES

Du lundi au mercredi : 9h à 12h
et 13h30 à 17h30

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h



Le site web des jeunes d'Ivry

WWW.JEUNES.IVRY94.FR/

Suivez l'info sur les réseaux sociaux

TWITTER : www.twitter.com/mairieivry

FACEBOOK : www.facebook.com/ivry94

INSTAGRAM : [lajeunessedivry](https://www.instagram.com/lajeunessedivry)

L'ORIENTATION

Choisir la bonne filière, faire le point sur ses envies, c'est déjà faire un pas décisif pour construire son avenir. L'orientation peut aussi devenir un combat lorsque l'affectation scolaire proposée ne correspond pas à la demande.

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Le CIO informe sur les études, les métiers et les formations qualifiantes : consultation libre de la documentation ou rendez-vous avec un conseiller d'orientation-psychologue pour préciser et élaborer son projet d'orientation.

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Place Marcel Cachin

> RENSEIGNEMENTS

01 46 72 78 20

orientation.ac-creteil.fr/cio-ivry
cio.ivry@ac-creteil.fr

> HORAIRES

Du lundi au vendredi : 9h à 12h30
et 13h30 à 17h

Samedi : 9h à 12h (sauf pendant les vacances scolaires)

Sur rendez-vous le lundi, mercredi
et vendredi après-midi.

UN FORUM POUR LES COLLÉGIENS

En partenariat avec la Ville de Vitry-sur-Seine, l'Éducation nationale, une année sur deux à Ivry, l'autre à Vitry-sur-Seine.

Chaque début d'année, le Forum Avenir et Formations accueille les collégiens de 3^{ème} avant qu'ils n'effectuent leurs choix d'orientation scolaire ou de formation professionnelle. Ils peuvent y découvrir les différents lycées de la région, les Centres de formation d'apprentis (CFA) et rencontrer les équipes du CIO et des professionnels afin de découvrir des métiers.

POINT INFORMATION JEUNESSE

Voir p. 66



PLUS DE 50 JEUNES

aidés chaque année par SOS Rentrée

SOS RENTRÉE

Dispositif à destination des collégiens, lycéens, étudiants ou apprentis.

Créé par le conseil départemental du Val-de-Marne, ce dispositif soutient les jeunes rencontrant des difficultés pour poursuivre leurs études (absence d'affectation ou filière ne correspondant pas à leur souhait).

L'antenne locale « SOS Rentrée », située au PIJ, les aide à constituer leur dossier, à rechercher les établissements susceptibles de les accueillir, et à agir auprès de l'Éducation nationale pour régler leur situation.

POINT INFORMATION JEUNESSE

Voir p. 66



Chaque année, le Forum Avenir et Formations accueille

600 COLLÉGIENS

RECHERCHE D'EMPLOI

Pour les jeunes, qu'ils soient diplômés ou pas, l'accès au premier emploi est difficile... Trop souvent, le travail des jeunes rime avec temps partiel et contrat précaire. Différentes ressources existent à Ivry pour accompagner ce parcours.

MISSION LOCALE

La Mission locale accompagne les 16/25 ans, sortis du système scolaire et souhaitant entrer dans la vie professionnelle.

Sur rendez-vous, un conseiller les aide individuellement à faire le point sur leur avenir professionnel, à définir un projet et à accomplir les démarches de formation ou d'accès à l'emploi.

En plus des offres d'emploi, des ateliers sont proposés pour renforcer l'efficacité des recherches.

i MISSION LOCALE
www.mission-locale-ivry-vitry.fr
3-5 rue Raspail
> RENSEIGNEMENTS
01 49 60 29 80
> HORAIRES
Du lundi au vendredi : 9h à 12h30
et 13h30 à 17h30
Fermée le mardi matin

PASSER LE BAFA

Le PIJ informe sur les différents organismes de formation au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et les aides financières mobilisables. Chaque année, la direction jeunesse et le service ATSL organisent un stage théorique d'une semaine pour les 17-25 ans. Il permet de se former aux métiers de l'animation et d'acquérir une première session du BAFA.

> TARIF

Selon revenus (voir p. 84)

JOBS D'ÉTÉ

Opération organisée par le CIDJ et Pôle emploi. Au printemps, le PIJ diffuse des offres de stages et d'emplois saisonniers. Des ateliers permettent de rédiger CV et lettres de motivation, de préparer un entretien d'embauche, de se renseigner sur ses droits et les différents contrats de travail...

Pour en savoir plus : www.jobs-ete.com

i POINT INFORMATION JEUNESSE
Voir p. 66



1 500 JEUNES
suivis chaque année
par la Mission locale.

DESTINATION VACANCES

Pour favoriser la découverte de cultures différentes et l'apprentissage de la vie en collectivité, de nombreux séjours en France et à l'étranger sont proposés.

POUR LES 11-17 ANS

Les jeunes inscrits dans les antennes de quartier peuvent profiter de mini séjours d'une durée d'une à quatre nuits (séjour itinérant vélo, sortie au Futuroscope...).

Ces séjours, encadrés par les animateurs référents, prolongent les projets menés tout au long de l'année. Les jeunes réfléchissent ainsi à une destination, aux moyens d'y aller et aux activités à y pratiquer.

i DIRECTION JEUNESSE

Secteur Séjours Vacances
3-5 rue Raspail

> RENSEIGNEMENTS

01 49 60 25 10 ou 01 49 60 29 04

> HORAIRES

Lundi et mercredi : 9h à 11h45
et 13h30 à 17h30

Jeudi : 9h à 11h45

Vendredi : 9h à 11h45 et 13h30 à 17h



Séjour jeunesse © D. Merte

POUR LES 15-17 ANS

En février, trois séjours de ski sont proposés.

L'été, les jeunes peuvent choisir entre :

- un séjour itinérant avec étapes dans différentes villes,
- un séjour de solidarité internationale (Cambodge...) pour comprendre des problématiques telles que l'accès à l'eau ou aux soins,
- un séjour sportif aux Vignes, centre de vacances d'Ivry-sur-Seine situé dans les Gorges du Tarn (escalade, bivouac, VTT, canyoning, course d'orientation),
- un séjour en lien avec l'actualité internationale.

Les inscriptions pour les séjours 15-17 ans s'effectuent auprès du service vacances.

i SERVICE VACANCES

Centre administratif et technique
Saint-Just
37 rue Saint-Just

> RENSEIGNEMENTS

01 49 60 28 95 ou 01 49 60 26 40 ou
01 49 60 24 04 ou 01 49 60 28 46

> HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au mercredi : 8h30 à 12h00
et 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

> TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

PRÈS DE 200 JEUNES

partent en vacances avec la Ville
chaque année.

LES ANTENNES DE QUARTIER

Structures de proximité, les antennes de quartier se dédient à l'accueil des jeunes et adaptent leurs activités selon leurs âges et leurs préoccupations. L'accompagnement vers l'autonomie y est privilégié.

DES LOISIRS POUR LES 11-17 ANS

Les antennes de quartier accueillent les jeunes pour participer à des activités ou tout simplement se retrouver, faire leurs devoirs, échanger sur leur vie quotidienne ou des sujets de société.

Les animateurs proposent des loisirs éducatifs élaborés avec les jeunes : projets à thème, ateliers d'expressions artistiques (rap, slam, théâtre...), jeux collectifs, sorties culturelles, sportives ou de détente, stages (théâtre, vidéo...) et mini séjours.

> HORAIRES

En dehors des vacances scolaires

Mercredi : 10h à 12h30 et 14h à 18h30

Samedi : 14h à 18h

Mardi, jeudi et vendredi : 16h à 18h30

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h

LES ESPACES COLLÉGIENS

Des espaces collégiens sont organisés au sein des antennes de quartier. Ce sont des espaces éducatifs qui viennent soutenir les adolescents dans leurs apprentissages en complément du collège ou du lycée.

> HORAIRES

En dehors des vacances scolaires

Mardi, jeudi et vendredi : 16h à 18h30

Plateau Monmousseau, Ivry-Port et Petit-Ivry



Espace collégien aux antennes de quartier © DR

i LES ANTENNES DE QUARTIER

> ANTENNE PIERRE ET MARIE CURIE

21 rue Jean Perrin
01 72 04 66 06

> ANTENNE IVRY-PORT

Maison de quartier Ivry-Port
44 rue Jean-Jacques Rousseau
01 72 04 63 40

> ANTENNE MONMOUSSEAU

Maison de quartier Monmousseau
17 rue Gaston Monmousseau
01 72 04 66 54

i DIRECTION DE LA JEUNESSE

www.jeunesse.ivry94.fr
3-5 rue Raspail

> RENSEIGNEMENTS

01 49 60 29 35

> INSCRIPTIONS

En présence d'un parent pour les mineurs.

> TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ

Les jeunes ont plein d'idées et témoignent souvent d'élan solidaires. Les jeunes porteurs de projets souhaitant construire leur avenir ou développer une initiative collective peuvent bénéficier de divers dispositifs d'accompagnement.

Ivry Motiv' favorise l'engagement et l'expression des talents de la jeunesse ivryenne.

LE CONTRAT DE RÉUSSITE SOLIDAIRE (CORÉUS)

Coréus accompagne les 16/30 ans dans leurs projets favorisant le passage à la vie d'adulte et l'accès à l'autonomie matérielle et financière.

Ce « projet de vie » peut revêtir de multiples formes :

- accès à l'emploi, à une formation qualifiante,
- création d'activité, projet professionnel, mobilité internationale,
- vocation sportive, culturelle ou linguistique...

La Ville, ses services et son réseau se mobilisent aux côtés des jeunes pour les aider à concrétiser leurs projets.

En échange, les jeunes Ivryens s'engagent à partager leurs expériences et à mettre leurs compétences au profit de la collectivité.

DIRECTION MUNICIPALE DE LA JEUNESSE
Service Accès aux droits et à l'autonomie et à la réussite solidaire
5-7 rue Raspail
01 49 60 25 12

COUP DE POUCE

Mission humanitaire, production artistique, développement durable, constitution d'association, création d'entreprise, projet culturel, sportif, solidaire...

Autant d'idées qui peuvent devenir réalité. Le dispositif municipal Coup de pouce propose une aide méthodologique, matérielle et financière aux 16/30 ans habitant ou étudiant à Ivry ainsi qu'aux associations de jeunes.

DIRECTION JEUNESSE
01 49 60 25 10 ou 01 49 60 25 12

LE CONSEIL LOCAL DES JEUNES

Ouvert à tous les jeunes volontaires travaillant ou étudiant à Ivry-sur-Seine.

100 % jeune, ce conseil associe les 16-30 ans à la vie démocratique de la ville, en proposant un espace de réflexion, de dialogue et de débat sur les politiques municipales.

Instance de proposition, de concertation et de construction de projets, il invite à faire avancer des idées portées par des jeunes. Les thématiques de travail concernent les questions liées au logement, à l'éducation et l'orientation, à l'emploi, la solidarité, le sport, la culture et aux loisirs.

Bulletin d'inscription en ligne sur le site :
jeunes.ivry94.fr
www.facebook.com/ivry94

DIRECTION JEUNESSE
> RENSEIGNEMENTS
01 49 60 25 39



Conseil local des jeunes © DR

BON PLANS « JEUNES »

Déplacements, logement, santé... le budget est souvent trop serré pour répondre à tous les besoins essentiels. La Ville et le conseil départemental proposent plusieurs aides pour alléger la note.

LES AIDES POUR LES TRANSPORTS

La carte Imagine R

Cette carte réservée aux collégiens, lycéens, apprentis et étudiants de moins de 26 ans donne accès à tout le réseau de transports publics d'Île-de-France (sauf Orly Val).

Le Conseil Départemental rembourse 50 % de cette carte : pour bénéficier de cette aide, demandez des formulaires de remboursement.

RENSEIGNEMENTS

09 69 39 22 22

Formulaire de remboursement en ligne sur le site

<https://imaginer.valdemarne.fr>

Ou disponible dans les gares RATP et SNCF

Les chèques mobilité

Le conseil départemental du Val-de-Marne offre un « chéquier mobilité » aux jeunes de 18 à 24 ans révolus, à la recherche d'un premier emploi.

Ces chèques mensuels d'une valeur de 8 € chacun, pour un total de 72 €, permettent de payer ses titres de transports.

À retirer chaque mois (du 25 au 5) à la Direction de la Jeunesse.

Liste des justificatifs à fournir sur le site de la Ville : www.ivry94.fr

DIRECTION JEUNESSE

5-7 rue Raspail

> RENSEIGNEMENTS

01 49 60 25 10 et 01 49 60 64 31

EN PLEINE SANTÉ

Le Centre municipal de santé développe une politique de prévention et de santé spécifique aux problématiques des jeunes. Il propose une écoute attentive et des consultations sur les dépendances aux drogues, les maladies sexuellement transmissibles, la contraception, l'avortement, la grossesse et le soutien psychologique.

Le Centre-Médico-Psycho-Pédagogique et les antennes écoutes dans les quartiers offrent des espaces de paroles aux jeunes qui le souhaitent.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

64 avenue Georges Gosnat

01 80 51 86 00

DEMANDER UN LOGEMENT DÈS 16 ANS

À Ivry, 30 % des logements sociaux maîtrisés par la ville, sont réservés aux jeunes. S'inscrire dès 16 ans comme demandeurs de logement social permet de réduire le temps d'attente.

SERVICE DE L'HABITAT

Centre administratif et technique

37 rue Saint-Just

> RENSEIGNEMENTS

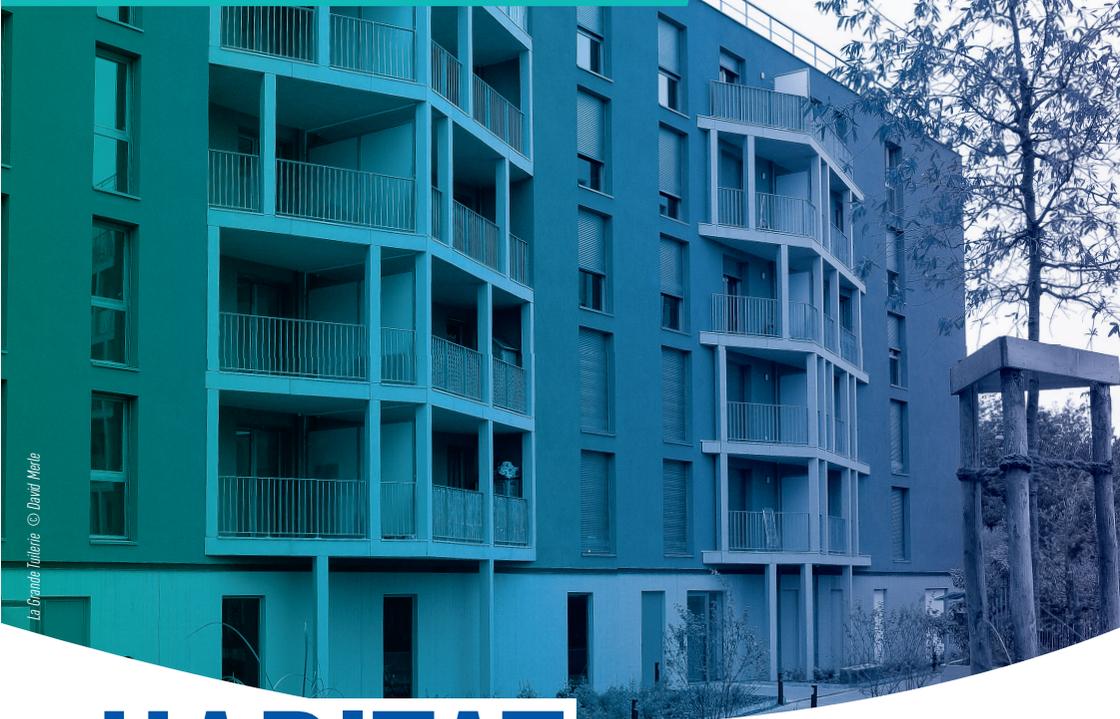
01 49 60 27 80

De nombreuses activités sportives sont proposées aux jeunes selon leur âge. Des prix modiques et des aides leurs sont réservés.

CONSULTER

LA RUBRIQUE SPORT





La Grande Vallée © David Mele

HABITAT

EN CHIFFRES

UNE PRIORITÉ POUR LA VILLE



Ivry compte

27 715

RÉSIDENCES
PRINCIPALES

dont **37%** de logements sociaux (moyenne de 26% en Île-de-France).
+ des résidences sociales
+ des résidences étudiantes conventionnées
+ des résidences intergénérationnelles
+ des foyers...

PROJET
MUNICIPAL
2020-2026

Objectif de **40%** de logements sociaux dans les projets de construction de logements

LE LOGEMENT À IVRY

Afin de garantir un droit au logement pour tous, la Ville se bat pour maintenir l'équilibre entre un tiers de logements sociaux, un tiers de logements en accession à la propriété et un tiers de logements locatifs sociaux.

Sur la période 2014-2020, le nombre de demandeurs a augmenté de 72%. La ville comptabilise 8 248 demandeurs de logements sociaux ivryens au 1^{er} janvier 2020. Malgré l'effort de construction de la ville, le ratio est celui d'une attribution pour 20 demandes.

Face à l'augmentation du prix des loyers et la difficulté d'accès au parc privé, la municipalité ne cesse d'interpeller le gouvernement pour pouvoir augmenter la part de logements sociaux dans les nouveaux programmes.

LES TROIS AXES DE LA POLITIQUE MUNICIPALE :

- Maintenir la population ivryenne sur la commune.
- Favoriser l'accession au logement social des publics jeunes.
- Reloger les publics prioritaires (principalement les Dalo) sur le contingent préfectoral et le contingent Ville.

Entre 2014 et 2019,

**2 483 NOUVEAUX
LOGEMENTS SOCIAUX**

ont été livrés, dont

1 360 logements familiaux

et **1 123** logements en résidences sociales.



COMMENT DEMANDER UN LOGEMENT ?

DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL

Vous pouvez effectuer une demande de logement social ou procéder à un renouvellement en ligne sur

www.demande-logement-social.gouv.fr

Pour vous accompagner dans cette démarche, des tutoriels existent sur

www.dailymotion.com/video/x7y5cbf

Si vous souhaitez retirer ou déposer votre dossier complété en format papier, vous devez vous rapprocher d'un guichet enregistreur.

Retrouvez la liste des agences à Ivry sur www.demande-logement-social.gouv.fr/oualler/soumettreOuAllerChoixLocation.do

SERVICE HABITAT

Centre administratif et technique
37 rue Saint-Just / 2^{ème} étage
01 49 60 27 80

> HORAIRES

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 08h30 à 12h au 01 49 60 27 80.

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 08h30 à 12h. Possibilité de prendre RDV en ligne sur

www.ivry94.fr/1287/demande-de-logement-social.htm

ou par téléphone au 01 49 60 27 80.

Vous pouvez écrire à accueil.habitat@ivry94.fr



HABITAT 

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Les personnes reconnues « Dalo » sont invitées à contacter la plateforme téléphonique de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).

DRIHL

www.drihl.ile-de-france.developpementdurable.gouv.fr



L'ensemble des adjoints au maire reçoit les demandeurs de logement social sur rendez-vous dans les Maisons municipales de quartier.
Prise de rendez-vous

AUPRÈS DU SERVICE HABITAT

AUTRES DEMANDES DE LOGEMENTS

Sur le territoire de la commune, des logements spécifiques (étudiants, jeunes, salariés, salariés isolés) et des logements dans le cadre de l'Action Logement sont réalisés afin de répondre à des besoins particuliers : le service Habitat vous aide dans vos démarches.

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Au travers de sa politique de construction, la Ville s'engage dans la réalisation de logements en accession, notamment grâce à des prix maîtrisés, et permettant ainsi à certains ménages d'accéder à la propriété.

Les ménages ivryens intéressés par ce dispositif peuvent s'informer sur les réalisations en cours ou à venir auprès du service de l'Habitat au 01 49 60 27 78 et 01 49 60 27 88, tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

ÉCHANGE D'APPARTEMENT

Si vous êtes locataire d'un bailleur social et souhaitez changer de logement, vous devez déposer une nouvelle demande de logement social et en informer votre bailleur. Certains bailleurs proposent par ailleurs une plateforme d'échange de logement en ligne www.echangerhabiter.fr

HABITAT COOPÉRATIF

Depuis 2017, une dizaine d'habitants se sont réunis au sein de l'association La Pétrolette pour mener un projet d'habitat coopératif. Seize logements en accession sociale à la propriété et en location seront à terme construits au 60-62 rue Mirabeau. Les futurs habitants sont sociétaires de la coopérative dont ils détiennent des parts qu'ils remboursent chaque mois. La revente de parts se fait au même prix afin d'éviter toute spéculation. Les acteurs du projet participent à la conception et à la définition de la résidence. Renseignement et contact sur lapetrolette.net

UN SYSTÈME DE COTATION

Depuis novembre 2017, la Ville d'Ivry a mis en place un système de cotation pour l'attribution des logements sociaux gérés par la Ville. Ce dispositif associe un nombre de points de 0 à 150 à chaque demande de logements en fonction de la situation du demandeur (sur occupation, situation familiale, problème de santé...). Plus les points seront élevés, plus le dossier sera prioritaire. La grille de cotation listant les critères et points affectés ainsi qu'un simulateur en ligne sont sur la rubrique « logement-habitat » du site ivry94.fr



Cité Emile Blin ©David Merle

MIEUX VIVRE SON HABITAT

Que vous soyez propriétaire ou locataire du parc privé ou social, vous pouvez rencontrer des difficultés liées à votre logement. Le service Habitat vous propose un conseil et si besoin la visite d'un inspecteur de salubrité. L'espace de médiation et d'accès au droit vous propose également des permanences gratuites avec des spécialistes et juristes pour vous accompagner dans vos démarches.

BESOIN DE RÉNOVATION ?

Faute d'argent, il n'est pas toujours simple de maintenir son logement ou son immeuble en bon état. La Ville peut vous accompagner techniquement et financièrement afin de réaliser des travaux. Pour obtenir des renseignements sur les programmes d'actions de la Ville, contactez le service Habitat.

SERVICE HABITAT

Logement insalubre/dangereux :
01 49 60 27 56 (du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h)
Problème de cadre de vie : 01 49 60 27 93
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)

Vous pouvez également contacter l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat du Val-de-Marne (ANAH) au 01 49 80 21 00.

ANAH

12-14 rue des Archives
94011 Créteil cedex
01 49 80 21 00

PROBLÈMES D'HYGIÈNE OU DE SÉCURITÉ ?

Vous pouvez demander le passage d'un technicien lorsque vous constatez des désordres sanitaires et/ou sécuritaires.

Pour prendre rendez-vous, contactez le service Habitat.

PROBLÈME DE CADRE DE VIE ?

Le service Habitat assure :

- La surveillance sanitaire des hôtels, des magasins d'alimentation et des restaurants.
- Les problématiques liées à l'environnement : nuisances sonores dues à des activités ou des bruits de voisinage, terrains non entretenus et pollution des sites.
- Les problématiques liées aux animaux : délivrance de permis de détention des chiens dangereux, dératisation, ramassage des animaux errants ou décès sur la voie publique, nuisances liées à la présence d'animaux (chiens, chats, pigeons, punaises de lit...).

De plus, si vous constatez dans votre immeuble et/ou votre voisinage, des locaux ou logements mal entretenus, envahis de déchets ou à l'abandon, contactez en premier lieu votre propriétaire, syndic ou bailleur.

Un agent d'enquêtes peut également effectuer un contrôle.

INFORMATIONS ET AIDES

ESPACE MUNICIPAL DE MÉDIATION ET D'ACCÈS AUX DROITS (EMMAD)

L'Espace municipal de médiation et d'accès aux droits réunit des professionnels du logement qui informent gratuitement les Ivryens logés dans le parc public ou privé.

Les permanences

> AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL 94)

Droit immobilier, aide administrative et juridique.

Mercredi matin : 9h à 12h (sans rendez-vous)

> CONCILIATION DE JUSTICE

Règlement de conflits, contestations et autres difficultés pour obtenir un accord entre particuliers.

Mercredi (sans rendez-vous)

EMMAD

Espace Municipal de Médiation et d'Accès aux Droits
5-7 place Marcel Cachin
01 49 87 44 44

IMPAYÉS, MENACES D'EXPULSION

Informations et soutien dans vos démarches auprès des assistantes sociales.

ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

38-42 rue Raspail
01 49 87 12 50

Le conseil départemental du Val-de-Marne, l'État et l'Adil ont mis en place un numéro de téléphone gratuit : 0 800 19 16 19, pour vous orienter et vous informer juridiquement.

VOS DROITS AUX ALLOCATIONS LOGEMENT

La CAF propose un accueil sur rendez-vous :
Espace Améli
124-126 boulevard de Stalingrad
Sur rendez-vous au 08 10 25 94 10

Permanence

> CNAV (CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE) POUR LES RETRAITÉS

Tous les lundis sur rendez-vous
Prise de rendez-vous obligatoire en appelant le 3960 (0,06 €/min + prix d'un appel) depuis un poste fixe.

ANNEXE COUTANT

Mercredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
En dehors de ces permanences vous pouvez contacter :
CAF : 08 20 25 94 10

ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES LOCATAIRES

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL)

1 allée Gagarine
01 49 60 97 62 ou 06 18 70 78 89
Permanences publiées dans *Ivry ma Ville* ou sur le site de la CNL :
cnlivry.wordpress.com
Sur rendez-vous
Nous contacter : cnl.ivry@free.fr

CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

19 rue Pasteur
01 46 70 21 51
> HORAIRES
Permanence les jeudis de 17h à 19h
<http://www.clcv.org>
Nous contacter :
maguydeck@gmail.com



Marché Petit Ivry © David Mele

EMPLOI, FORMATION, COMMERCES

EN CHIFFRES

33 000

EMPLOIS
SUR LA
VILLE



1 IVRYEN.NE
SUR 4
travaille à Ivry

PLUS DE
4 000
ENTREPRISES
implantées à Ivry

PROJET
MUNICIPAL
2020-2026

3 marchés
(bientôt **4** avec un
marché à Ivry-Port)

PRÈS DE **900**
COMMERÇANTS
ET ARTISANS

CHERCHER UN EMPLOI

La lutte contre le chômage est une priorité pour la Ville. En s'appuyant sur la force d'impact de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, Ivry met en œuvre différentes actions et met à disposition des demandeurs d'emploi plusieurs outils.

LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire.

Ses conseillers les appuient dans la construction de leurs projets professionnels, la recherche d'emploi ou de formation, et en matière de logement ou de santé.

ANTENNE D'IVRY

www.mission-locale-ivry-vitry.fr
3-5 rue Raspail
01 49 60 29 80

LA CITÉ DES MÉTIERS

La Cité des métiers est un lieu de conseil et d'information sur l'emploi, l'orientation et la formation, ouvert à tous, en accès libre, anonyme et gratuit.

CITÉ DES MÉTIERS

www.citedesmetiers-valdemarne.fr
14 rue Waldock Rousseau
94600 Choisy-le-Roi

CENTRE DE L'ENTREPRENARIAT

157 avenue Anatole France
94600 Choisy-le-Roi
01 78 90 88 17

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le PLIE permet un accompagnement vers l'emploi, dans le cadre d'un parcours individualisé, pour les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an), les travailleurs handicapés et les personnes sans ressources.

Deux référents PLIE vous accueillent à Ivry : l'un à Pôle Emploi, l'autre à l'association Emmaüs.

PÔLE EMPLOI

www.pole-emploi.fr
161 avenue de Verdun
Tél : 3949

EMMAÛS IVRY

42 rue Pierre et Marie Curie
01 49 60 83 83
emmauslibertesiege@gmail.com

LA CELLULE CLAUSES INSERTION

Le territoire d'Ivry, et plus généralement du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, se transforme. Afin que les différents chantiers et travaux bénéficient au public éloigné de l'emploi, des « clauses sociales » sont introduites dans les marchés publics. La cellule Clauses Insertion met en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi, principalement dans le secteur du BTP.

CELLULE CLAUSES INSERTION

39 avenue Henri Barbusse
94400 Vitry-sur-Seine
01 70 13 94 03
info@serci.fr

LA VILLE RECRUTE

Vous cherchez un emploi au sein d'une collectivité qui porte fièrement les valeurs du service public ? Découvrez les offres à pourvoir à la Ville d'Ivry sur la rubrique « Économie - Emploi » du site ivry94.fr

Pour ne rien manquer de l'actualité de la Ville en matière de ressources humaines, suivez sa page sur LinkedIn. 

UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

La Ville favorise l'arrivée d'entreprises du secteur tertiaire, notamment dans les domaines de l'image et du multimédia. Les activités industrielles sont préservées, sous conditions environnementales. Très attachée à ses commerces de proximité, Ivry les accompagne par des démarches spécifiques de soutien.

LES COMPÉTENCES DU TERRITOIRE GOSB (GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE)

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, constitué le 1^{er} janvier 2016, regroupant 24 communes dont celles de l'ex-communauté d'agglomération Seine-Amont (Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi).

La compétence « Développement économique et emploi » a été approuvée lors du conseil territorial du 13 février 2018.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'action du territoire en matière économique s'opère en étroite relation avec les villes, notamment pour ce qui est des enjeux d'aménagement.

Le territoire participe et appuie le maintien d'un tissu industriel productif, en travaillant notamment à la recherche de solutions immobilières innovantes et d'appui au développement.



EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

2 rue Waldeck-Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01 57 02 18 00
contact@seine-amont.fr
Tour Orix
16 avenue Jean-Jaurès
94600 Choisy-le-Roi



Prochainement un

**NOUVEAU MARCHÉ
À IVRY-PORT**

LES MARCHÉS

La ville compte trois marchés dont une halle couverte, gérés en partenariat avec un délégataire.

Un travail est mené avec les commerçants des marchés pour favoriser une meilleure répartition de l'offre, réduire les déchets et les fluides.

Des animations de valorisation des marchés ivryens sont régulièrement organisées.

Les marchés

> ESPLANADE DE L'HÔTEL DE VILLE

Mardi matin

Mercredi après-midi (12h à 19h30)

Vendredi matin

> MARCHÉ COUVERT HALLE BARBUSSE

À l'angle de l'avenue de Verdun et de la rue Henri Barbusse

Samedi matin

Produits alimentaires essentiellement

> MARCHÉ DU PETIT-IVRY

Place Jean Ferrat

Dimanche matin



Le marché du Centre-Ville © Gilles Cohier

LES COMMERCES ET L'ARTISANAT

Ivry met en place des actions concrètes pour préserver ses commerces et artisans... et les développer ! Les implantations commerciales en rez-de-chaussée sont favorisées dans les programmes de constructions neuves : conseils et accompagnement sont apportés aux porteurs de projet. Un travail est systématiquement mené avec les aménageurs et promoteurs pour anticiper les besoins des futurs habitants, salariés et étudiants en matière d'offre commerciale, ainsi que pour adapter les locaux aux besoins des artisans et commerçants afin de faciliter leurs implantations.

Un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité existe sur la ville afin de garantir la pérennité des activités présentes mais aussi d'en développer de nouvelles, toujours avec un objectif de diversité et de qualité.

Au quotidien, les professionnels sont accompagnés dans leurs projets d'implantation ou de développement et sont également informés sur des sujets d'actualité (accessibilité, enjeux du numérique, développement durable...).

Le secteur Commerces vous accompagne dans vos démarches : avoir un commerce, le vendre, rechercher un local...

SECTEUR COMMERCE ET ARTISANAT

Centre administratif et technique
37 rue Saint-Just – 2^{ème} étage
01 72 04 65 05 ou 01 49 60 27 67



Rue J.J. Rousseau © David Merle

LES PARTENAIRES

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS/VAL-DE-MARNE

8 place Salvador Allende
94011 Créteil Cedex
01 49 56 56 00

LA CHAMBRE DE MÉTIERS DU VAL-DE-MARNE

27 avenue Raspail
94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex
01 49 76 50 30

CITÉ DES MÉTIERS DU VAL-DE-MARNE

www.citedesmetiers-valdemarne.fr
14 rue Waldeck-Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01 48 92 49 00

PUBLICITÉ ENCADRÉE

Un règlement local de publicité est instauré au niveau du territoire GOSB pour fixer les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseignes dans le but de protéger l'environnement et le cadre de vie.



L'aide aux courses pour les seniors © JDR

SOLIDARITÉ

EN CHIFFRES

PLUS DE

9 500

personnes sont accueillies tous les ans par le service de l'action sociale ou par le CCAS – site Pablo Neruda

100 %

DES IVRYENS CONCERNÉS

bénéficient des tarifs au quotient familial :

Restauration scolaire • Accueils de loisirs • Accueils du matin et du soir • Études et ateliers du soir • Classes de découverte • Séjours vacances • Activités culturelles • Carte PassSport • Animations de la direction Jeunesse... Animations des maisons de quartier...

PROJET MUNICIPAL 2020-2026

Mise en place d'une maraude permettant une présence permanente sur l'espace public et répondre aux situations les plus difficiles

LES TARIFS SELON RESSOURCES : LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

La Ville a mis en place, pour toutes les activités et services proposés, un tarif proportionnel aux ressources. Le calcul du quotient familial permet de payer les activités sportives ou culturelles en fonction du revenu familial. Découvrez toutes les informations pratiques.

QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ?

Le quotient familial est établi selon vos revenus et ressources, ainsi que votre charge locative et le nombre de personnes vivant dans votre foyer. Depuis des années, Ivry-sur-Seine a mis en place pour toutes les activités et services proposés par la Ville un tarif proportionnel à ce QF.

Grâce à ce mode de calcul, les tarifs sont adaptés à la situation de chaque famille et la Ville prend en charge le différentiel de coût des prestations proposées.

Vous pouvez faire calculer votre quotient familial à tout moment. Toutefois si vous avez oublié de le faire, vous paierez le tarif maximum et aucune remise après facture ne sera accordée.

Votre quotient familial est valable sur l'année scolaire.

Une carte spécifique, téléchargeable sur « Mon espace démarche », attestera de la valeur de votre QF et les tarifs que vous paierez pour les activités municipales. Elle pourra vous être demandée au moment des inscriptions aux activités municipales.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de ces tarifications, vous devez faire calculer votre QF par le service Pôle familles.

Plusieurs documents nécessaires à la constitution de votre dossier sont à adresser au service Pôle familles, via « Mon espace démarches » accessible depuis le site ivry94.fr, 24h/24 et 7j/7, par courrier (pour les familles déjà connues du service) ou en les déposants au Service Pôle familles (sur rendez-vous) :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes vivant au foyer ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu concernant l'année précédente.
- Attestation des paiements versés par la Caisse d'allocations familiales du mois en cours
- Dernière quittance de loyer (pour les locataires) ou taxe foncière (pour les propriétaires)
- Tous justificatifs relatifs à un changement de situation familiale : naissance, divorce, décès, chômage.

Un outil de simulation de votre quotient familial existe sur « Mon espace démarches ».

LES ACTIVITÉS CONCERNÉES PAR LE TARIF AU QF

- Restauration scolaire
- Accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)
- Accueils du matin et du soir
- Études et ateliers
- Études surveillées (école Einstein)
- CLAE
- Classes de pleine nature
- Séjours vacances
- Séjours jeunesse
- Activités culturelles pour enfants, jeunes ou adultes (conservatoire de musique et de danse, arts plastiques, Tremplin)
- Animations de la direction jeunesse
- Animations des maisons de quartier
- Carte Pass' sport et été sportif

COMPRENDRE LES FACTURATIONS

La période couverte par chaque facture et son échéance sont différentes selon l'activité à régler :

- Pour les activités périscolaires (restauration scolaire, garderies, études surveillées, accueil de loisirs...) : facture mensuelle.
- Pour les activités culturelles : facture annuelle.
- Pour les animations sportives de quartier : facture annuelle.
- Pour les séjours vacances : facture après le séjour.

Le règlement des factures s'effectue auprès du Pôle familles et la date limite de paiement est indiquée sur la facture. En cas de dépassement de la date limite de paiement, vous devrez payer votre facture auprès du Trésor public (dès la réception de l'avis des sommes à payer).

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Télépaiement via « Mon espace démarches » sur ivry94.fr
- Chèque à l'ordre de POLE FAMILLES à adresser ou à déposer en mairie (service Pôle familles)
- Carte bancaire
- Espèces
- CESU
- Chèques vacances

ATTENTION, vous devez prendre rendez-vous avant de vous déplacer. Il est possible de prendre rendez-vous avec les services du Pôle familles et vacances grâce à la fonctionnalité ClicRDV, directement sur ivry94.fr ou au 01 49 60 24 03 (l'après-midi).

MON ESPACE DÉMARCHES

Sur le site ivry94.fr vous avez la possibilité de créer votre propre espace numérique afin de faciliter vos démarches administratives.

Simple d'utilisation, accessible et sécurisé, il vous permet d'effectuer de nombreuses démarches directement en ligne :

- Actes d'état-civil
- Inscription sur les listes électorales
- Recensement militaire
- Calcul du quotient familial
- Réservation ou annulation des activités scolaires et périscolaires
- Préinscription aux séjours enfance
- Téléchargement de vos factures au format PDF



Aujourd'hui,

AUCUN IVRYEN,

quelles que soient ses ressources,

NE PAIE 100%

du coût réel de l'activité fréquentée : la Ville finance systématiquement la différence entre le montant facturé et le coût réel.



Action sociale © M.P. Dieterle

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Le secteur Actions Sociales accueille tous les Ivryens qui rencontrent des difficultés administratives, sociales ou d'accès aux droits, pour les conseiller et les orienter dans leurs démarches.

ACTEUR D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le Centre communal d'action sociale travaille à la prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives par :

- un entretien individuel sur rendez-vous pour vous orienter et vous accompagner dans vos démarches de médiation avec votre bailleur en vue de l'apurement de votre dette locative.
- l'orientation vers les organismes qui peuvent aider le ménage à apurer tout ou partie de la dette locative (Fonds Solidarité Logement, dossier de surendettement...).
- le lien avec l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) pour un accompagnement social global.
- l'orientation vers l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement). Tél. 08 20 16 94 94 (Créteil) pour un complément d'information juridique.

Il est à votre disposition pour accompagner les demandes d'aide légitime (RSA, Aide Médicale d'État).

Il instruit aussi l'aide facultative, relais de l'aide départementale : l'aide aux transports pour les demandeurs d'emploi, la remise chaque mois d'un chéquier mobilité aux personnes en recherche d'emploi percevant l'Allocation Retour à l'Emploi (sous condition de ressources), le Fonds Solidarité Énergie pour les factures EDF, Engie et Véolia.

CCAS - SECTEUR ACTIONS SOCIALES

Centre administratif Neruda
8 ter avenue Spinoza
01 72 04 64 29

> HORAIRES

Lundi, mardi et mercredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h15
Jeudi : 8h30 à 11h45
Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

L'ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS (EDS)

Que les difficultés rencontrées soient financières, familiales, liées à l'emploi, ou à la santé, les travailleurs sociaux de l'EDS aident à trouver des solutions et apportent un soutien, notamment pour accomplir des démarches administratives et accéder à ses droits.

ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

38-42 rue Raspail
01 49 87 12 50

> HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Le 2^{ème} lundi et le 4^{ème} jeudi de chaque mois : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30

L'ESPACE DE MÉDIATION ET D'ACCÈS AU DROIT (EMMAD)

Pour aider à faire valoir ses droits, accompagner les usagers, apporter un soutien lors de difficultés familiales, cet espace propose des permanences assurées par des professionnels spécialisés. Près de 14 000 usagers et usagères sont accueillis gratuitement et en toute confidentialité.



L'ESPACE DE MÉDIATION ET D'ACCÈS AU DROIT (EMMAD)

5-7 place Marcel Cachin
01 49 87 44 44

Les permanences

Exclusivement sur rendez-vous au
01 49 87 44 44 (sauf mention contraire)

> AVOCAT CONSEIL

Samedi matin sur rendez-vous
au 01 49 87 44 44

> AVOCAT SPÉCIALISÉ DANS LE DROIT DU TRAVAIL

Un mercredi par mois de 14h à 17h sur
rendez-vous au 01 49 87 44 44

> AVOCAT SPÉCIALISÉ DANS LE DROIT DES ÉTRANGERS

Un mercredi par mois de 17h à 20 h
Deux samedis matin par mois sur rendez-
vous au 01 49 87 44 44

> CONCILIATION DE JUSTICE

Règlement de conflits, contestations et
autres difficultés pour obtenir un accord
entre particuliers.
Mercredi sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> CONSEIL NOTARIAL

Droit familial et patrimonial.
Un mardi matin par mois sur rendez-vous au
01 49 87 44 44

> ÉCRIVAIN PUBLIC

Rédaction de courrier personnel et
administratif.
Sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> MÉDIATION FAMILIALE

Association Pour le Couple et l'Enfant
(APCE 94)
Soutien à la parentalité, ruptures et
conflits familiaux.
Mardi sur rendez-vous
au 01 49 87 44 44

> PSYCHOLOGUE - ANTENNE ÉCOUTE

Sur rendez-vous au 06 27 81 28 62

> ACCÈS AU DROIT - AIDE AUX VICTIMES (CIDFF 94)

Information et orientation dans les
domaines juridiques, professionnels,
sociaux et familiaux.
Lundi et jeudi : 9h à 12h
Jeudi : 13h30 à 16h30
Vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous au
01 49 87 44 44

> ACCÈS AU DROIT DE LA CONSOMMATION ET DU SURENDETTEMENT (ASSOCIATION LÉO LAGRANGE)

Défense des Consommateurs
1^{er} et 3^{ème} lundi du mois sur rendez-vous
au 01 49 87 44 44

> ACCÈS AU DROIT SPÉCIALISÉ DANS LE DOMAINE DU HANDICAP (ASSOCIATION VIGILANCE HANDICAP)

Sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> MÉDIATION DÉPARTEMENTALE

Accompagnement et recours des litiges
avec les services publics du Conseil
Départemental de Val-de-Marne.
Sur rendez-vous en appelant le 39 94
médiateur@valdemarne.fr

> DÉFENSEUR DES DROITS

Accompagnement et recours des litiges avec
les services publics.
Jeudi sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

**> AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT (ADIL 94)**

Droit immobilier, aide juridique et administrative.

Mercredi matin de 9h à 12h sans rendez-vous

> BANQUE DE FRANCE

Droit au compte, traitement du surendettement, fichiers d'incident de paiement - Banque de France.

Mardi au jeudi sur rendez-vous au 01 45 13 51 74

> RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (CICAS)

Information et instruction.

Jeudi sur rendez-vous au 08 20 20 01 89

**LE SERVICE MUNICIPAL DE
MÉDIATION ET D'ACCÈS AU DROIT**

Ce service anime et gère des prestations dans le domaine de l'accès au droit, de l'aide aux victimes, du renseignement et de l'orientation juridique. Il propose un accompagnement judiciaire au profit des victimes de discriminations ou d'atteintes au droit dans le cadre individuel, familial, parental ou professionnel.

**i SERVICE MUNICIPAL DE MÉDIATION
ET D'ACCÈS AU DROIT**

5-7 place Marcel Cachin
01 49 87 44 44



Espace municipal de médiation et d'accès au droit © Frédéric Iriarte

LES ASSOCIATIONS D'AIDE ET DE SOUTIEN

EMMAÜS SOLIDARITÉ

Cette association aide les personnes sans domicile fixe à se réinsérer socialement et professionnellement.

Elle propose un accueil de jour, un hébergement d'urgence et des logements d'insertion.

L'ÉTAPE IVRYENNE

19 rue Marcel Lamant
01 49 60 72 99

> HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Fermé le jeudi
Sur rendez-vous de 13h30 à 17h

EMMAÜS LIBERTÉ

L'association récupère du mobilier et des objets de seconde main.

EMMAÜS LIBERTÉ

www.emmausliberte.org
42 rue Pierre et Marie Curie
01 72 95 59 55 / 01 45 90 14 75 (site d'Ivry)

> HORAIRES

Mercredi et vendredi : 10h à 12h
et 14h à 18h
Jeudi et mardi : 14h à 18h
Samedi : 10h à 12h30 et 13h30 à 18h
(fermé le dimanche et le lundi)

LES RESTOS DU CŒUR

Les Restos apportent une aide alimentaire aux plus démunis et habitants d'Ivry dans le besoin. Inscription dès novembre et tout au long de l'année.

LES RESTOS DU CŒUR

16 rue Pierre Galais
01 49 59 00 51
HORAIRES
Hiver (novembre à mi-mars) :
Du lundi au vendredi de 8h à 11h30
Été (mi-avril à octobre) :
Mardi et mercredi de 8h à 11h30

CONFÉRENCE DE L'ESPÉRANCE SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

Elle accompagne les personnes dans une très grande précarité : assistance matérielle et morale, visites à domicile.

CONFÉRENCE DE L'ESPÉRANCE

Société Saint-Vincent de Paul
41 rue Lénine
06 07 58 73 37

> HORAIRES

Permanence le jeudi : 10h à 12h

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Il accueille toute personne ou famille en difficulté lors de ses permanences, aide à rédiger des courriers, accompagne la scolarité et propose l'alphabétisation des adultes.

Il fournit aussi une aide alimentaire et vestimentaire.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

14 rue Lénine
01 46 72 70 78

> HORAIRES

Mardi et jeudi : 14h à 17h

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge prévient et apaise les souffrances humaines.

Elle propose une aide alimentaire et vestimentaire, une assistance personnalisée et des formations aux premiers secours.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

1 rue Raspail
01 46 58 09 72

> HORAIRES

Accueil, suivi alimentaire et vestimentaire
Jeudi : 17h30 à 19h30
(Fermé au mois d'août)



Feux d'artifice du 14 juillet © D. Merle



RETRAITÉS

EN CHIFFRES

10 915

HABITANTS

ont plus de 60 ans
dont **3 818** habitants
ont plus de 75 ans

Près de
300 séniors
bénéficient
des services
d'aide au
maintien à
domicile :

aide à domicile, service
de soins infirmiers à
domicile, portage de
repas, aide à la mobilité



1 489

accompagnements
réalisés dans le
cadre de la lutte
contre l'isolement
et la perte
d'autonomie

LE TEMPS DE LA RETRAITE

La Ville et le Centre communal d'action sociale s'attachent à contribuer au bien-être des personnes âgées en favorisant leur autonomie et leur maintien à domicile. Pour lutter contre l'isolement, une offre de loisirs adaptée est développée.

LES DROITS DES AÎNÉS

Les aides publiques

Le service des retraités informe sur les prestations et services dont la personne âgée peut bénéficier. Il instruit les demandes d'aides publiques, de logements en résidences autonomes et coordonne diverses activités de loisirs.

> L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'Allocation personnalisée d'autonomie est attribuée par le conseil départemental aux personnes âgées dès 60 ans. Cette prestation permet de financer des aides pour leur maintien à domicile ou en établissement.

> L'AIDE SOCIALE

L'aide sociale est accordée par le conseil départemental afin de financer un établissement médicalisé ou d'obtenir une aide pour une intervention au domicile.

> L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ POUR PERSONNES ÂGÉES (ASPA)

Cette aide financière est destinée aux personnes de plus de 65 ans, ou de 60 ans sous certaines conditions.

> LES CARTES DE TRANSPORTS COLLECTIFS FORFAIT AMÉTHYSTE

Le forfait est attribué par le conseil départemental aux retraités sous deux formules sous conditions de revenus :

- les personnes imposables (carte Navigo avec forfait Améthyste) bénéficient d'un tarif réduit de 50%.
- les non-imposables (carte Navigo avec forfait Améthyste ou sous certaines conditions) bénéficient d'un tarif en fonction des ressources à 25 €/an.

Renseignements : www.valdemarne.fr ou se présenter à l'accueil du service des Retraités - secteur Foyers, aides et loisirs.

> L'ALLOCATION TAXI

Les personnes non-imposables, qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun, peuvent bénéficier de l'allocation Taxi.

LES AIDES MUNICIPALES

Les retraités ivryens peuvent également bénéficier d'aides ou de services dispensés par la Ville.

Le service des Retraités aide à trouver les solutions les plus appropriées à chaque situation.

Sa mission est également de développer des partenariats avec les différents acteurs, notamment avec l'Espace autonomie 7 et MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), qui regroupent tous les partenaires privés et publics d'Ivry et des communes proches travaillant sur les séniors.

ESPACE AUTONOMIE 7

27 avenue Maximilien Robespierre
94400 Vitry-sur-Seine
01 56 71 56 07
Accueil sur rendez-vous

MAIA 94 OUEST

Immeuble Le Grimau
132-136 rue Julian Grimau
94400 Vitry-sur-Seine - 01 41 65 11 03
maia94ouest@orange.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SERVICE DES RETRAITÉS

Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
01 49 60 25 76

> HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 11h45
et 13h30 à 17h15
Jeudi : 8h30 à 11h45, fermé l'après-midi
Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

LE SECTEUR RÉSIDENCES, AIDE, LOISIRS ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

LA TÉLÉ-ASSISTANCE

En partenariat avec le conseil départemental du Val-de-Marne.

En cas de problème, un boîtier permet de l'abonné d'alerter une permanence téléphonique 24h sur 24. Son interlocuteur peut dès lors enclencher l'intervention adéquate.

> TARIFS

Renseignement auprès du service des retraités

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

La Ville dispose de deux résidences autonomes pour un total de 60 studios (T1) destinés aux retraités autonomes. Des activités y sont proposées aux résidents et retraités de la ville et leur salle de vie climatisée sert de lieu refuge en cas de canicule.

- Résidence Chevaleret : 40 logements.
- Résidence Croizat : 20 logements.

Les formulaires sont disponibles au secteur Résidences, aides, loisirs et lutte contre l'isolement et doivent être déposés sur RDV auprès de la direction des Résidences autonomie. Par la suite, un entretien d'évaluation est fixé. Le dossier passe en commission d'admission (constituée de la directrice du CCAS, de la responsable du secteur Résidences, aide, loisirs et lutte contre l'isolement, de la directrice des Résidences autonomie et de l' élu à la citoyenneté et autonomie des séniors) lorsque des logements sont vacants.

> TARIFS (AU 31/12/2020)

- Résidence Croizat : 319,40 €/mois
- Résidence Chevaleret : 370,45€/mois

LES RESTAURANTS DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les personnes qui ont des difficultés pour se préparer à manger ou qui souhaitent de la compagnie peuvent demander à déjeuner dans les restaurants des résidences autonomie d'Ivry.

Les plats peuvent également être emportés.

Du lundi au vendredi (un complément de repas est fourni pour le soir).

01 72 04 64 79

LES LOISIRS

La Ville et le Centre communal d'action sociale proposent de nombreuses activités de loisirs : cinéma au Luxy, repas exceptionnels, diners dansants ou encore événements festifs en fin d'année (inscription auprès du CCAS – service des Retraités). Chaque après-midi, les résidences autonomie accueillent les aînés autour de goûters et activités ludiques (domino, cartes...). Les structures culturelles ou sportives et les maisons de quartier organisent des animations variées. Programme en ligne sur le site ivry94.fr

> TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

Centre communal d'action sociale - SERVICE DES RETRAITÉS - SECTEUR FOYERS, AIDES ET LOISIRS

Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 64 06 / 01 72 04 64 79 /
01 49 60 24 82

LES PRESTATIONS À DOMICILE

Ivry développe différents services pour contribuer au maintien à domicile des personnes âgées. Une priorité pour « bien vieillir » et assurer le lien social.

LES AIDES À DOMICILE

Le service d'Aide à domicile élargit ses horaires d'interventions : de 8h à 20h tous les jours, les week-ends et les jours fériés. Le service intervient pour aider les personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne : ménage, courses, promenade, aide administrative, aide à la toilette, au coucher...

Une évaluation des besoins est nécessaire avant toute intervention. Elle est réalisée en fonction de votre situation par des travailleurs sociaux du Département ou d'autres organismes, des Caisses de retraite ou par le service d'Aide à domicile.

Le tarif appliqué est celui fixé par la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Des prises en charges financières sont possibles selon la situation. Les services et prestations d'aide à la personne peuvent également ouvrir droit à des déductions fiscales.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des Retraités-Aide à domicile du Centre communal d'action sociale de la Ville d'Ivry au :

01 49 60 24 21/77 (quartiers Monmousseau, Petit-Ivry)

01 49 60 24 76/25 26 (quartiers Centre-ville, Ivry-Port)



26 711

PORTAGES DE REPAS

EN 2019.

LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Le portage de repas

Réservée aux personnes âgées les plus dépendantes, cette prestation consiste à livrer quotidiennement à domicile un déjeuner équilibré et varié avec un complément pour le soir.

Du lundi au samedi (le repas du samedi est livré le vendredi).

CCAS - SERVICE DES RETRAITÉS - SECTEUR LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 64 46 ou 01 49 60 24 89
Du lundi au vendredi

Accompagnements mobilité

Ce service d'accompagnement vise à faciliter les déplacements des personnes âgées et à rompre l'isolement social.

L'accompagnateur vient chercher la personne à son domicile et l'emmène là où elle le souhaite (médecin, coiffeur, courses, banque, démarches administratives, promenades...). Il revient la chercher pour la ramener à son domicile.

> HORAIRES

Uniquement sur Ivry

Réserver une semaine à l'avance.

Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 16h30

01 72 04 64 55 ou 01 72 04 64 91

Service gratuit.

LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

La prévention canicule

Chaque été, la Ville met en place un dispositif de veille à l'attention des personnes âgées et/ou handicapées. Pour en bénéficier, elles sont encouragées à s'inscrire sur un registre municipal (inscription volontaire et confidentielle).

En cas d'alerte canicule, des aides ponctuelles seront apportées au domicile des personnes signalées.

Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site ivry94.fr

i CCAS - SERVICE DES RETRAITÉS - SECTEUR LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 64 90 / 01 72 04 64 55



Soins infirmiers à domicile © DR



Atelier informatique pour les retraités © M.P. Dieterlé

LE SERVICE DES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSID)

Ce service assure, au domicile des patients et sur prescription médicale, des soins de nursing comme la toilette (minimum trois passages par semaine), le lever, l'aide au repas, les préventions d'escarres...

Des soins infirmiers peuvent également être prodigués (préparation des traitements, injections ou pansements), par l'équipe, une infirmière libérale conventionnée ou les infirmières du Centre municipal de santé.

Une ordonnance de votre médecin traitant et une attestation papier de votre carte vitale sont nécessaires.

Sur rendez-vous, l'infirmier coordinateur intervient pour une visite d'évaluation et d'organisation des soins à votre domicile. Le service fonctionne tous les jours de l'année de 8h à 20h.

i SERVICE DES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Centre administratif Jules
Coutant - 1^{er} étage
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 63 68
Du lundi au vendredi

> TARIFS

Ces soins sont pris en charge à 100% par la Caisse primaire d'assurance maladie.

LES AUTRES STRUCTURES

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Différentes structures d'accueil existent à Ivry ou dans ses environs (maisons de retraite, logements-foyers).

> INFORMATIONS

www.valdemarne.fr/a-votre-service/personnes-agees

> LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Clic7

www.clic7.com

01 43 91 31 27

EHPAD LES LILAS (INTERCOMMUNAL IVRY-VITRY)

Établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (72 studios) et d'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer (10 places).
70 rue des Carrières
94400 Vitry-sur-Seine
01 49 60 87 22

EHPAD L'ORANGERIE

140 places dont 7 d'hébergement temporaire. Ehpad privé à but non lucratif.
Association le Refuge des Cheminots
10 rue Fouilloux
01 75 37 76 00
www.ehpad-l-orangerie.fr

TIERS TEMPS IVRY

Maison de retraite privée.
<http://www.tierstempshivry.com>
147 avenue Maurice Thorez
01 46 72 67 40

LES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS IVRYENNES

Association des retraités d'Ivry pour les loisirs et la solidarité (Arils)

Ouverte à tous les retraités de la ville, l'Arils organise des activités culturelles, des voyages, des sorties, des échanges intergénérationnels et de développer la solidarité pour bien vivre sa retraite, créer des liens pour rompre l'isolement.

Ateliers d'écriture, de tricot, de dessin et peinture, de serviettage, patchwork et papier, de mandalas, de gestes et paroles, chorale et initiation au bridge... Information sur les horaires des différentes activités auprès de l'association.

ARILS

www.arils.jimdo.com
11 promenade Venise Gosnat
arilsivry@gmail.com - 01 46 72 14 65
Lundi, mardi, vendredi : 15h à 18h

USI Génération 3

L'Union Sportive d'Ivry section Génération 3 propose des activités adaptées aux envies et aptitudes des retraités et pré-retraités : gymnastique, yoga, initiation à la natation, aquagym, danse, tai-chi, randonnée, marche nordique, ateliers d'équilibre, gym sur chaise... Cette section de l'Union sportive d'Ivry propose des activités destinées aux retraités, et adaptées aux envies et aptitudes de chacun.

GÉNÉRATION 3

usigeneration3.jimdo.com
11 promenade Venise Gosnat
01 46 72 14 65
Mercredi : 15h à 17h (sauf pendant les vacances scolaires) au local de l'Arils.



HANDICAP

EN CHIFFRES

290 000 €
PAR AN

consacrés à l'accessibilité :
40 000 € pour la voirie et
250 000 € pour les bâtiments
communaux

Le secteur handicap
reçoit plus de

4 000 VISITES
PAR AN

1 253

ALLOCATAIRES
de l'Allocation aux
adultes handicapés
(2020)

**PROJET
MUNICIPAL
2020-2026**

Aménagement
des squares publics et
création de jeux
adaptés aux besoins
spécifiques des
enfants porteurs de
handicap



MIEUX VIVRE LE HANDICAP

Pour accompagner le handicap, Ivry œuvre à la synergie des différents acteurs sur les questions spécifiques : école, santé, pratique sportive, pratique culturelle.

Des actions de sensibilisation au handicap ont lieu dans les écoles élémentaires, les accueils de loisirs et auprès du grand public.

LES AIDES AU HANDICAP

Le secteur Action Handicap assure l'accueil, l'information sur les droits, l'orientation et l'accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives en lien avec le handicap.

Il inscrit les dossiers de demandes de prestations pour :

- La carte mobilité inclusion avec mention invalidité et/ou priorité et/ou stationnement
- La reconnaissance travailleur handicapé
- L'orientation professionnelle
- L'Allocation adulte handicapé
- L'Allocation compensatrice pour tierce personne (renouvellement uniquement)
- L'Allocation compensatrice pour frais professionnels (renouvellement uniquement)
- L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse d'une tierce personne
- L'Allocation d'éducation à l'enfant handicapé
- L'orientation vers un établissement d'accueil ou d'hébergement
- La prestation de compensation du handicap
- L'aide sociale à l'hébergement et aux prestations d'aides ménagères pour les personnes de moins de 60 ans
- L'aide sociale pour les services de suite et d'accompagnement
- L'obtention de la carte Navigo avec le forfait Améthyste (sous certaines conditions).

Formulaires disponibles au secteur Action Handicap et en téléchargement sur :

www.valdemarne.fr

(rubrique À votre service > Handicap)

www.service-public.fr

Les dossiers complets sont à déposer au secteur Action Handicap qui les transmet à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ou dans certains cas à

la Direction des Services aux Personnes Agées et aux Personnes Handicapées (DSPAPH).

Accueil des personnes sourdes et malentendantes

Chaque premier mardi du mois, de 9h à 12h, une permanence par un conseiller LSF (Langue des signes française), permet de favoriser l'accès aux services municipaux aux personnes sourdes et malentendantes, et de les accompagner dans leurs démarches administratives.

> INFORMATIONS

07 86 37 61 58

action.handicap@ivry94.fr

SECTEUR ACTION HANDICAP

Centre communal d'action sociale
Pablo Neruda

8 ter avenue Spinoza

01 72 04 65 01 ou 01 49 60 24 91

Fax : 01 49 60 25 25

action.handicap@ivry94.fr

> HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h15

Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Sur rendez-vous : mercredi après-midi et jeudi matin (fermé le jeudi après-midi)

SE DÉPLACER

La mise en accessibilité de la ville est une des priorités municipales. Ivry mobilise ses partenaires, concerte et coordonne les actions visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux services, bâtiments, espaces publics et à la vie de la cité.

L'INFORMATION

Les sites accessibles et les places de stationnement PMR (personne à mobilité réduite) sont renseignés sur un plan interactif présent dans la rubrique « Accessibilité dans la ville » sur ivry94.fr

TRANSPORTS SPÉCIALISÉS

Le conseil départemental propose un service de transport spécialisé aux personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %, pour des déplacements sur toute l'Île-de-France : Filival.

> INSCRIPTION ET RENDEZ-VOUS

0810 0810 94 ou 01 41 79 71 85

contact@pam94.fr

www.pam94.info

ACCESSIBILITÉ TRANSPORT

INFOMOBI

Informations sur l'accessibilité des transports en Île-de-France.
09 70 81 83 85
www.infomobi.com

RATP

Informations sur l'accessibilité du réseau bus, tramway et ferré de la RATP.
Tél : 3246
www.ratp.fr/accessibilite



Équipement handicapés médiathèque © Alex Bonnemaison

CONTACTS UTILES

> ASSOCIATION VIGILANCE HANDICAP

13 rue Lamartine
94400 Vitry-sur-Seine
06 85 19 78 84
Fax : 01 46 71 55 26

> APF FRANCE HANDICAP

34 rue de Brie
94000 Créteil
01 42 07 17 25
Fax : 01 48 98 42 65
dd.94@apf.asso.fr
www.apf.asso.fr

> UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES PSYCHIQUES (UNAFAM 94)

9 rue Viet
94000 Créteil
01 41 78 36 90
unafam94@laposte.net
www.unafam94.org

> UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES (UDAPEI 94)

85/87 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
01 42 07 52 90
udapei94@wanadoo.fr
www.udapei94.org

> MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

7-9 voie Félix Eboué
94046 Créteil
01 43 99 79 00
Fax : 01 43 99 79 95
mdph94@valdemarne.fr
www.valdemarne.fr

WWW.VALDEMARNE.FR, LE SITE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Il rassemble toutes les informations garantissant un meilleur accès aux droits et vous accompagne dans vos démarches : aides et prestations, formulaires, annuaire des établissements, contacts utiles...



Retrouvez les coordonnées d'autres associations et contacts utiles dans le Guide Handicaps à télécharger

SUR IVRY94.FR



Aménagement urbains pour l'accessibilité © DR



SANTÉ

EN CHIFFRES

ENVIRON

20 %

DES IVRYENS

fréquentent le Centre municipal de santé

Le Centre municipal de santé c'est

13 000
CONSULTATIONS



- Médecine générale
- Dermatologie
- Gynécologie, obstétrique
- Contraception
- Médecine du sport
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie (audiogramme)
- Phlébologie
- Rhumatologie
- Cardiologie
- Soins infirmiers
- Laboratoire d'analyses
- Secteur dentaire
- Imagerie médicale
- Kinésithérapie

Doctolib

Possibilité de prendre rendez-vous auprès du Centre municipal de santé directement en ligne

LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Pour que chacun ait le droit à des soins de qualité, le Centre municipal de santé propose des consultations de médecine générale et de diverses spécialités ainsi que des soins dentaires, infirmiers et de kinésithérapie. Un fort accent est mis sur la prévention, particulièrement pour les publics les plus fragiles.

LES CONSULTATIONS MÉDICALES

- Médecine générale
- Dermatologie
- Gynécologie, obstétrique, contraception
- Médecine du sport
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie (audiogramme)
- Phlébologie
- Rhumatologie
- Cardiologie (électrocardiogramme, holter tensionnel, échographie doppler, échographie cardiaque, pose de holter rythmique)

Sur rendez-vous

01 80 51 86 00

Horaires de consultation par spécialités sur le site ivry94.fr

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ FANNY DEWERPE

64 avenue Georges Gosnat

Sur rendez-vous

01 80 51 86 00

> HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 19h30

Samedi : 8h30 à 12h30

Fermeture des portes 15 minutes avant les horaires indiqués.

Il est désormais possible de prendre ses rendez-vous en ligne grâce à la plateforme Doctolib, accessible depuis le site ivry94.fr



En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture,

APPELER LE 15

(112 depuis un téléphone portable).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le Centre municipal de santé respecte les tarifs conventionnels de la Sécurité sociale (secteur 1), pratique le tiers payant et soigne les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU-C) et de l'Aide Médicale de l'État (AME).

Pour ne régler que le ticket modérateur, veillez à présenter obligatoirement votre carte vitale, AME, à défaut l'attestation papier.

Convention avec certaines mutuelles pour l'exonération du ticket modérateur sur présentation de la carte d'adhérent.

Le prix total des consultations, des soins ou des examens sera demandé à toute personne qui ne serait pas en possession des papiers nécessaires, à charge pour elle de se faire rembourser par la Sécurité sociale.

LES SOINS INFIRMIERS

Ce secteur propose les soins infirmiers usuels : injections, soins, pansements, aérosols, conseils de santé, vaccination, actions de prévention...

Les soins sont effectués sur ordonnance :

- sans rendez-vous sur place,
- sur rendez-vous à domicile.

> HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h45 à 12h30 et 13h45 à 19h30

Samedi : 8h45 à 12h30

Sur rendez-vous

01 80 51 86 17

ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

Le Centre municipal de santé mène de nombreuses actions de santé publique en termes de prévention, dépistage ou réadaptation, notamment :

- dépistage TROD (dépistage rapide du VIH),
- journée mondiale du sida le 1^{er} décembre
- ateliers Santé Nutrition,
- prévention en milieu festif,
- lutte contre le saturnisme,
- café bla bla Gagarine,
- café des parents...

LABORATOIRE DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)
Les prélèvements sont effectués sur ordonnance :

- sans rendez-vous au laboratoire,
- sur rendez-vous à domicile.

> HORAIRES DU SECRÉTARIAT

01 80 51 86 10

Du lundi au vendredi : 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Samedi : de 8h30 à 12h (pas de prélèvement à domicile)

LE SECTEUR DENTAIRE

- Consultations par des chirurgiens-dentistes
- Orthodontie (enfants et adultes)
- Prévention et éducation thérapeutique

> HORAIRES

Sur rendez-vous

01 80 51 86 30

Ivry participe à la campagne de

PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE

du conseil départemental du Val-de-Marne à destination des enfants.

L'IMAGERIE MÉDICALE

Le Centre municipal de santé dispose d'un plateau technique de qualité (échographe couleur, mammographe, panoramique dentaire...).

- Radiographies
- Échographies
- Dopplers et écho-dopplers

> HORAIRES

Sur rendez-vous et prescription médicale
01 80 51 86 20

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

LA KINÉSITHÉRAPIE ET LA RÉÉDUCATION

L'équipe de kinésithérapeutes assure les prises en charge de multiples pathologies : traumatologie, rhumatologie, neurologie, pédiatrie, pneumologie et du sport.

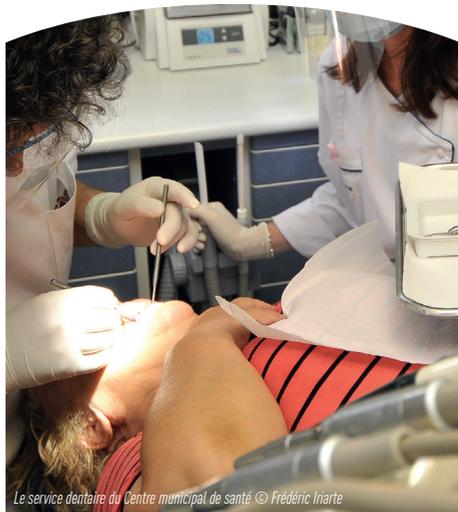
La rééducation fonctionnelle périnéale est réalisée par la sage-femme.

La rééducation des yeux (orthoptie) est pratiquée par l'orthoptiste.

> HORAIRES

Sur rendez-vous et prescription médicale
01 80 51 86 00

Du lundi au vendredi : 8h00 à 12h30 et 13h30 à 19h30



Le service dentaire du Centre municipal de santé © Frédéric Iriarte

PRÉVENTION SANTÉ ET CONDUITES À RISQUES

Pour les jeunes mais aussi les adultes, être bien informé et suivi, est important pour assurer santé et bien-être. La prévention porte notamment sur les modes de contraception et la protection face aux infections sexuellement transmissibles (IST), ou encore les risques liés aux comportements addictifs et toxicomanies.

PLANNING FAMILIAL, CONTRACEPTION, CONSEIL CONJUGAL

L'équipe du Centre de planification familiale et d'information sexuelle associe gynécologues, sage-femmes, conseillères conjugales et familiales, infirmières et secrétaires médicales.

Pour les mineurs, les non-assurés sociaux et les jeunes majeurs, le conseil départemental prend en charge :

- les informations sur la sexualité et la contraception, l'IVG,
- les consultations gynécologiques, infections sexuellement transmissibles,
- les entretiens sur les difficultés du couple et les problèmes familiaux,
- les entretiens préalables et postérieurs aux interruptions volontaires de grossesse,
- les IVG médicamenteuses avec prise en charge par la CPAM.

i CPEF CMS (CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE)

Sans rendez-vous

01 80 51 86 00

Mercredi : 15h à 18h pour la consultation sans rdv et les urgences aux heures d'ouverture du CMS.

i CPEF PMI ODETTE DENIS (CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE ET PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE)

59 boulevard Paul Vaillant-Couturier
pmi-cout.ivry@valdemarne.fr

Sur rendez-vous

01 46 72 13 24

Lundi et Vendredi (1 sur 2) : 8h30 à 12h30 (sage-femme)

Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 (gynécologue)



Centre municipal de santé © Alex Bonnemaison

La communication prévention santé

CONSULTATION CEGIDDIV (SANS RENDEZ-VOUS)

L'équipe du CeGIDDiv composée de médecins, infirmiers, sage-femme, gynécologues, spécialistes, psychologue et assistante sociale (en partenariat avec Vitry-sur-Seine) reçoit toute personne souhaitant s'informer, être dépistée ou accompagnée sur sa santé sexuelle. Les consultations sont sans rendez-vous, gratuites et anonymes.

L'équipe du CeGIDDiv participe chaque année aux actions de prévention organisées par la Ville autour de la Journée mondiale du sida.

i CENTRES GRATUITS D'INFORMATION, DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES INFECTIONS PAR LES VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE, DES HÉPATITES VIRALES ET DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

> HORAIRES

À Ivry : Centre municipal de Santé
Fanny Dewerpe

64 avenue Georges Gosnat
01 80 51 86 00

Mardi : 16h30 à 19h

Mercredi : 13h30 à 15h

Jeudi : 17h à 19h

À Vitry : Centre municipal de Santé
Pierre Rouguès

12 rue du Général de Gaulle
94400 Vitry-sur-Seine

01 55 53 50 85

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
17h à 18h30

i CENTRE DE VACCINATIONS

Séances de vaccinations gratuites et sans rendez-vous (dans la limite des places disponibles) pour toute personne de 6 ans et plus pour la mise à jour des vaccins obligatoires ou recommandés. Les vaccins sont fournis.

> HORAIRES

Sans rendez-vous

01 80 51 86 17

Lundi : 17h à 19h

ADDICTIONS

L'unité Ivry Sud propose des consultations anonymes et gratuites de soins, accompagnement et prévention autour des addictions à l'alcool, au tabac et autres drogues mais aussi aux médicaments, aux jeux... Elle fait partie du CSAPA Liberté (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Son équipe pluridisciplinaire est composée d'un psychiatre, de deux médecins généralistes, de quatre infirmiers, d'un travailleur social, d'une secrétaire chargée de l'accueil et un psychologue pour la CJC (Consultation Jeunes Consommateurs).

i LES SOINS AUX USAGERS DE DROGUE

Ce lieu de soins accueille les usagers de drogues avec délivrance de traitement de substitution (sous la responsabilité du pôle Addiction du Groupe hospitalier Paul Guiraud de Villejuif).

> HORAIRES

Sur rendez-vous au 01 80 51 86 81

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h45 à 12h

Mercredi : 8h45 à 11h

Un samedi sur deux : 9h à 12h

i CONSULTATION JEUNES CONSOMMATEURS

Des consultations sont proposées aux jeunes consommateurs de substances telles que le cannabis, les médicaments, l'alcool... Ainsi qu'à leurs parents.

> HORAIRES

Sur rendez-vous

01 80 51 86 81

Lundi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 14h à 18h

GROSSESSE ET ENFANT EN BAS ÂGE

Le Centre municipal de santé et les centres de Protection maternelle infantile (PMI) accompagnent les premiers mois de grossesse, puis les jeunes mamans et leurs enfants et travaillent en étroite collaboration avec les hôpitaux publics du secteur.

LA PROTECTION MATERNELLE

Suivi de grossesse.

> AU SEIN DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

La protection maternelle réalise le suivi médical de la femme enceinte. L'équipe est composée d'une sage-femme, d'une gynécologue, d'une infirmière et d'une secrétaire médicale.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

> HORAIRES

Sur rendez-vous

01 80 51 86 00

Mardi : matin

Jeudi : après-midi

TARIFS

Prise en charge par la Sécurité sociale ou le conseil départemental.

> AU SEIN DE LA PMI

Jusqu'au sixième mois de grossesse, les visites à domicile des sages-femmes permettent d'établir un suivi obstétrical de qualité en complément de celui de la maternité.

Après la naissance, les puéricultrices du conseil départemental effectuent des visites à domicile pour conseiller les jeunes mamans.

HÔPITAL DU KREMLIN-BICÊTRE

78 avenue du Général Leclerc

94270 le Kremlin-Bicêtre

Maternité et suivi des grossesses :

01 45 21 77 77

LA PROTECTION INFANTILE

La PMI propose des pesées et également des consultations pour les enfants de moins de six ans et des actions de prévention (conseils diététiques, hygiène, vaccinations, gestion des risques...).

HORAIRES

Sur rendez-vous

PMI MICHELET

11 rue Michelet

01 46 71 87 82

PMI LONGS SILLONS

1 bis rue Jules Ferry

Sage-femme le lundi matin

Psychologue mercredi toute la journée

01 46 72 22 32

PMI ODETTE DENIS

59 boulevard Paul Vaillant-Couturier

01 46 72 13 24

PMI VOLTAIRE

9 place Voltaire

Sage-femme le jeudi matin

Psychologue le mercredi toute la

journée

01 46 72 61 73



La protection infantile © Marie-Pierre Diéterlé

SANTÉ MENTALE ET PRÉVENTION DES SOUFFRANCES PSYCHOLOGIQUES

Baisse de tonus, anxiété, perturbation du sommeil et de l'appétit... Du mal-être à la dépression, ces troubles méritent écoute et soins. Sans tabou, toutes les difficultés peuvent être évoquées, qu'elles soient d'ordre familial, de la dépendance aux drogues ou autres produits, de comportements dangereux pour soi ou les autres...

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOPÉDAGOGIQUE MUNICIPAL (CMPP)

Nourrissons, enfants et adolescents.

Centre de consultations et de traitements, le CMPP est un service municipal de proximité dédié aux enfants et adolescents (de la naissance à 20 ans), présentant des troubles et des souffrances psychiques.

Ces difficultés peuvent être d'ordre psychomoteur ou relationnel, constituer des freins à l'apprentissage, mais aussi se traduire par des somatisations ou un mal-être corporel. Sont notamment pris en charge les troubles de la parole et/ou du langage, de la communication, de l'alimentation et/ou du sommeil.

Le CMPP assure plus de 11 000 consultations par an et suit plus de 600 enfants. Son équipe se compose de 20 agents : 2 psychiatres dont 1 médecin directeur, 2 orthophonistes, 1 psychomotricienne, 10 psychologues, 1 assistante sociale, 3 secrétaires, 1 directeur administratif. Son unité de soin psychopédagogique accueille les enfants de une à quatre demi-journées par semaine, en partenariat avec l'Éducation nationale.

CMPP

8 bis avenue Spinoza
01 49 60 25 77

> HORAIRES

Sur rendez-vous (par téléphone ou au CMPP)

Du lundi au vendredi : 8h30 à 19h sans interruption (20h le mercredi)

> TARIFS

Les consultations sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

LE CENTRE MÉDICOPSYCHOLOGIQUE (CMP)

> LE CMP ADULTES

Ce lieu d'accueil, d'orientation, de consultations et de psychothérapie pour adultes, dépend du service de psychiatrie de l'Hôpital Paul Brousse de Villejuif. Son équipe comprend des médecins psychiatres, des psychologues, une cadre de santé, des infirmières, des secrétaires médicales et une assistante sociale.

CMP ADULTES

9 promenade Venise Gosnat
01 46 72 21 64

> HORAIRES

Avec ou sans rendez-vous

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
9h à 17h

Jeudi : 11h à 17h

> LE CMP ENFANTS ET ADOLESCENTS

Ce service d'accueil psychologique des enfants et des jeunes dépend du secteur de psychiatrie infanto-juvénile de l'Hôpital Esquirol de Saint Maurice.

CMP ENFANTS ET ADOLESCENTS

52 rue Jules Guesde
94140 Alfortville
01 45 21 04 80

> HORAIRES

Sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 9h à 16h40

> TARIFS

Les consultations sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

LES ANTENNES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

(Secteur Santé publique du CMS)

L'antenne d'accueil et d'écoute Jeunes et des 4 quartiers Ivry-Port, Monmousseau, Pierre et Marie Curie, Centre-Ville-Gagarine accueillent gratuitement et en toute confidentialité les familles et les jeunes : des psychologues assurent l'écoute.

Ces structures sont destinées aux adolescents et adultes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial, psychologique. Elles s'attachent à réduire la souffrance, à rétablir le lien familial et social tout en prévenant la violence et les polytoxicomanies : tabagisme, alcoolisme, drogues.

SANTÉ MENTALE

Ivry-sur-Seine participe aux semaines d'information santé mentale (SISM) en mars. Des rencontres et animations sont organisées chaque année avec l'ensemble des lieux ressources.

CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

En juin 2017 s'est créé le CLSM, plateforme de concertation et de coordination entre les acteurs sanitaires et sociaux du territoire, intégrant les usagers et les aidants.

Objectif : définir et mettre en œuvre la politique locale et les actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population (prévention, accès aux soins, parcours de soins).

LES ANTENNES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

Les personnes peuvent contacter l'Antenne d'accueil et d'écoute de leur choix ou le Centre municipal de santé au 01 80 51 86 00 afin d'obtenir les coordonnées du psychologue d'astreinte.

- Quartier Monmousseau
06 10 76 64 93
- Quartier Pierre et Marie Curie
06 16 35 61 55
- Quartier Centre-Ville-Gagarine et Jeunes 06 27 81 28 62
- Centre municipal de santé
06 22 80 19 11
- Quartier Ivry-Port

Les rendez-vous pourront être pris du lundi au vendredi, en journée ou en soirée, dans un lieu garantissant la confidentialité et la sécurité : Centre municipal de santé (CMS), Espace municipal de médiation et d'accès au droit (EMMAD), Maison de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau.

CONTACTS UTILES

En cas d'urgence, ou simplement de maladie déclarée en soirée ou le week-end, des services médicaux sont disponibles.

MÉDECINS DE GARDE

> LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE INITIALE (SAMI)

Après 20h et le week-end.

Ce cabinet de médecins généralistes fait office de service de garde. Pour y être accueilli, vous devez contacter les urgences en composant le 15 (ou le 112 depuis un téléphone portable).

Selon votre état de santé, ce service vous orientera :

- vers le Sami,
- vers les urgences de l'Hôpital du Kremlin-Bicêtre,
- ou enverra un médecin à votre domicile.

SERVICE D'ACCUEIL MÉDICAL INITIAL (SAMI)



Centre municipal de Santé
Pierre Rouguès
12, 14 rue du Général de Gaulle
94400 Vitry-sur-Seine
Du lundi au vendredi : 20h à 24h
Samedi : 14h à 24h
Dimanche et jours fériés : 8h à 24h

PHARMACIES DE GARDE

La liste des pharmacies de garde, ouvertes les nuits, week-end et jours fériés, est publiée chaque mois dans le magazine municipal *Ivry ma Ville*.

Liste des pharmacies et des professionnels de santé en ligne sur le site ivry94.fr

HÔPITAUX

> URGENCES MÉDICALES ET CHIRURGICALES (ADULTES ET ENFANTS)

Hôpital du Kremlin-Bicêtre
78 avenue du Général Leclerc
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 45 21 21 21

> URGENCES DENTAIRES

Douleurs dentaires un dimanche ou un jour férié ? Pour trouver un chirurgien-dentiste de permanence dans le Val-de-Marne : 01 48 52 31 17

Afin d'assurer un accès aux soins dentaires urgents les dimanches et jours fériés, un dispositif de permanence est mis en place par le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes et les praticiens de votre département selon une organisation arrêtée par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France.

> CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CRÉTEIL

40 avenue de Verdun
94010 Créteil Cedex – 01 45 17 50 00

HÔPITAUX SANS SERVICE D'URGENCE

> PAUL BROUSSE

12 avenue Paul Vaillant-Couturier
94800 Villejuif – 01 45 59 30 00

> CHARLES FOIX (AP-HP)

Charles Foix est le plus grand hôpital de gériatrie en Europe.
7 avenue de la République
94200 Ivry-sur-Seine
01 49 59 40 00
Scanner (ouvert aux personnes extérieures) : 01 49 59 46 07

INFORMATION ET ÉCOUTE

Lignes d'écoutes anonymes et gratuites :

- Sida Info Service : 0800 840 800
- Fil Santé Jeunes : 0800 235 236
- Drogues info Service : 0800 231 313

Ligne d'écoute anonyme et non-surtaxée :

- Alcool Info Service : 0980 980 93

Sites d'information sur la santé :

- lasantepourtous.com
- www.psycom.org

Trouver un professionnel :

- annuairesante.ameli.fr



Arbre remarquable de la place Pierre Gosnat © M.P. Diéterlé



Parcs des Communes © D. Merle

CADRE DE VIE

EN CHIFFRES

PLUS DE

70 

HECTARES

d'espaces verts ouverts
au public à Ivry-sur-Seine

45 JARDINIERS

s'occupent des espaces
verts et travaillent
chaque jour pour rendre
la ville toujours plus verte

22 % DES
IVRYENS

considèrent l'environnement
comme une de leurs
préoccupations principales

PROJET
MUNICIPAL
2020-2026

Mise en place
d'**îlots de
fraîcheur**
dans chaque
quartier

LA TRAME VERTE

Ivry-sur-Seine s'attache à développer une trame verte sur son territoire : au grand parc des Cormailles répondent espaces verts, squares et jardins partagés dans les différents quartiers. Des chemins et mails arborés invitent également à la promenade... Et au retour des animaux.

LES PARCS ET JARDINS

La carte des espaces verts et les horaires d'ouverture sont en ligne sur le site ivry94.fr

> LE PARC DÉPARTEMENTAL DES CORMAILLES

Entrées : 72 avenue Georges Gosnat, rue Marcel Cachin, avenue Danielle Casanova, rue Ledru-Rollin.

> SQUARE JULES COUTANT

83 avenue Georges Gosnat

> JARDIN ROBESPIERRE

Rue Lucien Selva

> SQUARE DES ALLIÉS

Entrées : 19 rue Jean-Marie Poulmarch, rue Pierre et Marie Curie

> SQUARE DES ACACIAS

9 impasse Henri Martin

> JARDIN MONMOUSSEAU

15 rue Gaston Monmousseau

> SQUARE DE L'INSURRECTION

Place de l'Insurrection

> PARC WESTERMEYER

Rue Westermeyer

> SQUARE DU COLOMBIER

Rue Marat

> PARC DÉPARTEMENTAL MAURICE THOREZ

Avenue Georges Gosnat



Square Hartmann © DR

> SQUARE MARIA MERIAN

Rue Lamant

> SQUARE PRUDHON

Impasse Prudhon

> SQUARE DES JUSTES PARMIS LES NATIONS

Avenue de Verdun

i SERVICE ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS
Si vous constatez un problème dans l'espace public, informez la Ville grâce à la rubrique « Signalisation d'un incident dans l'espace public » sur ivry94.fr

0 800 094 200

Service & appel gratuits

> HORAIRES

Janvier : 8h à 17h30

Février / Mars : 8h à 18h30

Avril : 8h à 19h

Mai : 8h à 20h

Juin / Juillet / Août : 8h à 21h

Septembre : 8h à 20h

Octobre : 8h à 18h30

Novembre : 8h à 18h

Décembre : 8h à 17h30

ENTRETIEN RESPONSABLE DES ESPACES VERTS

Les services municipaux entretiennent les espaces publics sans utiliser de produits phytosanitaires toxiques. Les jardiniers répandent du « mulch », un paillis composé de branches broyées, qui limite la pousse des mauvaises herbes et maintient le sol humide, ce qui permet des économies d'eau. La taille des haies pendant les périodes de nidification a été supprimée et des plantes adaptées au climat sont privilégiées.



Une équipe de gardiens du service de prévention et de lutte contre les incivilités sillonne les parcs et jardins de la ville pour votre confort et tranquillité.

18 HECTARES

d'espaces verts sont gérés par les agents municipaux.

PRINCIPAUX ESPACES ACCESSIBLES EN PERMANENCE

> PROMENADE DU FORT

Entre les rues Trémoulet et Renoult

> SQUARE MARAT

32 rue Marat

> HALTE DES PEUPLIERS

168 boulevard de Stalingrad

> PROMENADE DU PETIT BOIS

Entre les rues Gabriel Péri et Célestino Alfonso

> ESCALIER DE LA BUTTE, (CHEMIN PIÉTONNIER)

Entre le 173 rue Marcel Hartmann et la rue Robespierre

> CHEMIN DU THÉÂTRE

Entre les rues Marat et Simon Dereure

> MAIL CHANTECLAIR

À côté de l'école Dulcie September

> MAIL QUINCEY

Entre la rue Saint-Just et la rue Marat

> SQUARE TOUSSAINT LOUVERTURE

Rue Raymond Lefèvre

> PROMENADE PORTE D'IVRY

Parc Jean Ferrat

> SQUARE DE LA MINOTERIE

Allée de la Minoterie

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE EN 10 POINTS :

- 1> Suppression des produits phytosanitaires pour éviter la pollution des sols.
- 2> Paillage dans les massifs pour réduire l'arrosage et ainsi la consommation d'eau.
- 3> Achat de plantes dans des godets en tourbe et non plus en plastique.
- 4> Plantation d'arbustes plus rustiques résistant mieux aux attaques d'insectes et de plantes vivaces pour éviter leur remplacement chaque année.
- 5> Tonte des pelouses uniquement si nécessaire pour éviter la production de CO2.
- 6> Valorisation de l'engrais naturel (en laissant par exemple les feuilles mortes se décomposer).
- 7> Plantation d'arbres à petit développement urbain pour éviter taille et élagage intensifs.
- 8> Développement des insectes bien-fauteurs favorisés (coccinelles, chrysopes...) pour détruire naturellement les insectes prédateurs des plantes (pucerons...).
- 9> Mise en place d'hôtels à insectes.
- 10> Tonte « mulching », sans ramassage du gazon, qui permet de diminuer les déchets verts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET QUALITÉ DE VIE

Au-delà des actions de développement durable menées par la Municipalité, notamment à travers ses projets d'urbanisme, Ivry-sur-Seine accompagne les projets individuels et collectifs de ses habitants. Chacun contribue à la qualité de notre cadre de vie.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Ivry-sur-Seine s'engage concrètement pour réduire les dépenses énergétiques et émissions de gaz à effet de serre. La Ville défend l'exemplarité de ses services municipaux et des opérations de construction ou de rénovation de ses bâtiments et équipements.

- Mise en place d'un Plan climat énergie avec pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Développement d'un Programme local de prévention des déchets pour réduire la production des déchets par habitant.
- Mise en œuvre d'un Plan mobilité de l'administration communale (PDM) pour réduire l'usage de la voiture.
- Adoption de la charte éco-quartiers qui encadre la construction et les aménagements pour les nouveaux projets de la Ville.
- Arrêt des pesticides et réductions drastiques de l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Utilisation de peintures adaptées pour les écoles et équipements publics, mise aux normes environnementales des équipements accueillant la petite enfance.
- Programme de lutte contre le saturnisme grâce au dépistage au Centre municipal de santé.
- Mise en œuvre d'un plan vélo suite à une démarche de co-construction.

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La géothermie

La Ville a fait le choix de la chaleur renouvelable : une partie de son réseau de chauffage est alimentée par géothermie (depuis les places Gambetta et Insurrection jusqu'au Centre-ville).

Les permanences Info-énergie

Ivry-sur-Seine propose des permanences gratuites organisées par le CAUE94 et l'Agence de l'énergie. À l'occasion de la construction ou de la rénovation de votre logement ou local d'activité, vous y trouverez des conseils pour réduire vos consommations énergétiques et vos émissions de gaz à effet de serre.

 **CAUE94**
www.caue94.fr
Sur rendez-vous
Permanence architecture :
01 49 60 27 60
Permanence énergie : 01 48 52 55 20
> **HORAIRES**
1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois : 14h à 17h
Centre administratif et technique
Saint-Just
37 rue Saint-Just

LE PLAN CLIMAT-ÉNERGIE

Le Plan climat-énergie adopté par le conseil municipal fixe six grands axes d'action :

- l'exemplarité de la Ville,
- la réduction des gaz à effet de serre et les économies d'énergie,
- la rénovation et l'isolation thermique des bâtiments,
- la promotion des déplacements alternatifs,
- la prévention de la vulnérabilité énergétique,
- les incitations à un comportement respectueux de la planète.

LA PRÉVENTION DU BRUIT

Le Plan de prévention du bruit, adopté par le conseil municipal en 2014, comprend :

- un diagnostic avec des mesures de nuisances sonores dans l'environnement (bruits routiers, ferroviaires et liés aux activités économiques) ;
- un bilan des actions menées depuis 10 ans par la Ville et les différents gestionnaires d'infrastructures (conseil départemental pour les voies départementales, RFF pour les voies ferrées).

Ce plan propose un programme d'actions sur 5 ans mobilisant les Villes d'Ivry-sur-Seine et de Paris, le conseil départemental, la RATP, la SNCF et RFF : promotion des circulations douces et des transports publics, isolation phonique des logements et des équipements, limitation des nuisances du périphérique et de la voie ferrée.

Le Plan de prévention du bruit peut être téléchargé sur le site ivry94.fr

LES AMAP IVRYENNES

Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

Pour consommer responsable, les AMAP mettent en relation les particuliers avec un maraîcher bio pour organiser un circuit de vente directe (circuit court limitant les transports et intermédiaires) garantissant ainsi un revenu correct pour le producteur et la qualité des produits pour le consommateur. En plus de l'achat régulier de « paniers », l'amapien peut avoir à participer à la préparation et à la distribution des denrées, ou même aux « journées de maraîchage » sur l'exploitation. www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france_65.php

POMME D'AMAP

www.pomme-d-amap.org
Salle Voltaire - 5 place Voltaire
pomme.d.amap@gmail.com

> HORAIRE

Jour de partage : mardi de 19h30 à 20h30

AMAP DU CRIC

www.lecric.wordpress.com/amap-cric/

Maison de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau
25 rue Jean-Jacques Rousseau
06 84 34 47 08
assocric@gmail.com

> HORAIRE

Jour de la distribution : jeudi de 17h30 à 19h30

AMAP 94

www.amap94.org
33 rue Raspail
pierre-haddad@amap94.org

> HORAIRE

Jour de partage : jeudi à 19h30

AMAP IVRY RÉA

www.amap-legumes-ivry-rea.blogspot.fr
14 rue Paul Mazy
sebastien.kott@gmail.com

> HORAIRE

Jour de distribution : mardi à 20h30

L'ÉTAL SOLIDAIRE

etalsolidaire.org

> HORAIRE

Jours de distribution : information sur www.facebook.com/etalsolidaire

DÉFENDRE LA BIODIVERSITÉ

Depuis plus d'une décennie, Ivry-sur-Seine mène des actions de protection et de maintien de la faune et de la flore : leurs impacts sur la biodiversité sont d'ores et déjà sensibles.

La constitution d'une trame verte favorise le cheminement de la faune à travers la ville, le développement des plantes et la protection d'arbres remarquables.

LE RETOUR DES OISEAUX

La présence des oiseaux sur un territoire, dépend de celle des insectes et donc des plantes.

La Ville a signé une convention avec la Ligue de protection des oiseaux pour protéger les espèces sur le site de la promenade des Petits Bois. Des arbustes à baies ont été plantés et les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés.

Depuis, le nombre et la diversité des espèces présentes s'accroissent, traduisant la qualité de cet espace vert. Un couple de faucons pèlerins s'est même installé près du pont d'Ivry.

DES RUCHES AU FORT

Six ruches ont été implantées dans les jardins du Fort afin de sensibiliser les Ivryens à l'importance des abeilles, aujourd'hui victimes de surmortalité : sans elles, les plantes à fleurs ne sont pas fécondées...

Les enfants des écoles et des accueils de loisirs participent à la récolte du miel et à des animations pédagogiques avec l'Association de protection des abeilles ivryennes (APAI).

abeilles-ivryennes.jimdo.com

Ivry-sur-Seine a été récompensée en 2019 par le label « Territoires engagés pour la Nature » pour ses actions en faveur de la nature en ville et du développement durable.

**TERRITOIRES
ENGAGÉS**
POUR LA
NATURE

Un dispositif du plan



UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT RESPONSABLE

À travers la charte des espaces publics et la charte Eco-quartiers, la préservation de la biodiversité est un objectif de toutes les opérations d'aménagement.

Chaque projet doit intégrer la création d'espaces verts, des aménagements sur les bâtiments (toitures, noues et façades végétalisées, nichoirs...).

Ivry-sur-Seine a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » et poursuit son action en faveur de la biodiversité. En 2019 a été engagée une consultation pour une étude sur la « *déclinaison de la trame verte et bleue de la ville en un plan d'action local pour la biodiversité* ». Ce plan, transversal et participatif, positionne la biodiversité au cœur des politiques publiques afin de mieux accompagner les mutations urbaines de la ville.



Les ruches du fort d'Ivry © DR



PROPRETÉ

EN CHIFFRES

1 900

TONNES

de **dépôts sauvages**
ramassés = le budget de
fonctionnement d'une crèche

FIN 2017

18 000

bacs sont à disposition
dont



5 300 bacs
de tri des
emballages,



plus de **3 300**
bacs pour la
collecte du verre

Chaque année
2 400 m²
de graffitis
effacés



DES RUES PROPRES

Bien que la Ville d'Ivry amplifie ses efforts pour améliorer la propreté de nos rues et espaces publics, trop d'incivilités nuisent encore à notre qualité de vie : graffitis, dépôts sauvages d'encombrants, jets de détritiques sur les trottoirs... La propreté de la ville est l'affaire de tous !

LA PROPRETÉ EN CHIFFRES

À Ivry-sur-Seine, le nettoyage concerne 65 kilomètres de chaussée, auxquels s'ajoutent le double de trottoirs et les espaces publics.

Le service municipal chargé de la propreté des espaces publics (SPEP) compte plus de 80 agents auquel s'ajoute le personnel des entreprises qui interviennent au Centre-ville. Il est composé d'équipes intervenant par secteurs géographiques, d'une équipe d'agents du territoire dédiée au ramassage des dépôts sauvages et d'une équipe de 4 agents dédiée à l'enlèvement des tags, graffitis et affichages sauvages.

Les équipes sont dotées de 7 balayeuses, 4 laveuses, 4 camions grues, 4 camions de centre, 2 véhicules benne, un camion de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et un compacteur.

Au total, plus de 4 millions d'euros sont consacrés annuellement à la propreté (hors collecte des déchets), au détriment d'autres projets.

LES MOYENS DÉPLOYÉS

Grâce à l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), les services municipaux bénéficient des retours d'expérience des autres collectivités de ce réseau national. Des outils de diagnostics sont développés dans ce cadre et seront partagés avec les habitants au sein des Ateliers propreté, lieux de concertation et d'information. Le service organise aussi des initiatives de sensibilisation dans les centres de loisirs.

La Ville a également mis en œuvre des partenariats associatifs, en particulier avec l'association OSE, pour intervenir sur des initiatives particulières : nettoyage des berges de Seine, participation aux journées citoyennes de la propreté...

Le service de prévention et de lutte contre les incivilités

Il compte plus de 50 agents dont plus de la moitié d'ASVP assermentés avec pour mission de constater et de verbaliser des infractions et de faire appliquer la délibération visant le renforcement de la lutte contre les incivilités (voir tarification ci-dessous).

INFORMATION ET SIGNALLEMENT DES DÉSORDRES

Le service Propreté des espaces publics est à votre disposition pour le signalement de tout désordre sur les espaces publics : tags, dépôts sauvages, problème d'éclairage, affaissement de trottoirs...

Informez la Ville si vous constatez un problème dans l'espace public, sur la rubrique «Signalisation d'incident sur la voie publique» sur ivry94.fr

0 800 094 200

Service & appel gratuits

Type d'infraction	Forfait
Pour les établissements vendant des denrées à emporter : - dégrèvement des abords - enlèvement de détritiques (rayon de 10 m)	50 €
Dépôts de prospectus et de revues publicitaires en dehors des boîtes aux lettres	50 € l'unité
Appositions d'affiches à la colle ou autocollants en dehors des espaces autorisés	50 € l'unité
Réalisation de graffitis en dehors des espaces autorisés	70 € le premier m ² 30 € les m ² suivants
Défécation ou miction sur l'espace public. Défécation canines non ramassées	50 €
Salissures de voirie pour les transporteurs. Non-remise en état des espaces publics après travaux	60 €
Non-respect des horaires de dépôts de déchets en vue de la collecte	40 €
Non-respect des conditions de dépôts de déchets : dépôt en vrac, dépôt à côté de périsopes de colonnes enterrées, dépôt de verre à côtés des colonnes aériennes, détritiques en dehors des corbeilles (mégots, chewing-gum...)	Sac, carton, verre : 50 € Mégots, chewing-gum : 40 €
Dépôts sauvages	160 € jusqu'à 1m ² 120 € les m ² suivants
Caddies et vélos en libre-service abandonnés	50 €

LA COLLECTE DES DÉCHETS

La Ville d'Ivry et le territoire Grand-Orly Seine Bièvre organisent le ramassage des déchets ménagers et leur collecte sélective sur son territoire. Le traitement des déchets est délégué au Sycotm de l'agglomération parisienne (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) dont la Ville est adhérente.

LES SECTEURS ET JOURS DE COLLECTES

La collecte est organisée en deux secteurs.
Le secteur n°1 comprend les quartiers Petit-Ivry et Monmousseau-Vérollet.

Le secteur n°2 comprend les quartiers Centre-ville, Ivry-Port, Marat-Parmentier et Louis-Bertrand.

Les bacs doivent être sortis à partir de 14h le jour de la collecte. Ils devront être rentrés 45 minutes après la collecte.

Comment se procurer un bac noir, jaune ou vert ?

Adressez-vous au service Environnement - Déchets ou dans les lieux d'accueil de la Ville

SERVICE ENVIRONNEMENT-DÉCHETS
 Centre administratif et technique
 Saint-Just
 37 rue Saint-Just
 01 72 04 63 14

PLAN DES SECTEURS DE COLLECTE

	Secteur n°1	Secteur n°2
Bacs noirs	Lundi Vendredi	Mardi Samedi
Bacs jaunes et verts	Mercredi	Jeudi
Bacs marrons pour le quartier Monmousseau-Vérollet	Lundi matin Jeudi matin	/
Bacs rouges pour les entreprises et les commerces seulement (déchets d'activités économiques)	Lundi Mercredi Vendredi	Mardi Jeudi Samedi

VERS UN NOUVEAU CENTRE DE TRI

Le centre multifilière d'Ivry-Paris XIII, géré par le Sycotm, est aujourd'hui composé d'un centre de tri et d'un centre d'incinération. Un projet de transformation est en cours.

Le plan de collecte évoluera en 2022.

**INFORMATIONS
 SUR IVRY94.FR**



COMPRENDRE LES BACS ET COLLECTES

	Déchets acceptés	Traitement
<p>BAC JAUNE Déchets recyclables</p> 	<p>À Ivry, désormais nous trions l'ensemble des emballages: bouteilles, bouchons à visser et flacons en plastique, bouteilles d'huile en plastique, briques alimentaires, boîtes et couvercles métalliques, barquettes en aluminium... Cartons, journaux, magazines et prospectus. Aérosols vidés. Pots de yaourt ou crème, sacs de caisse, films de suremballage plastique (journaux ou bouteilles d'eau par exemple), barquettes d'emballages alimentaires en plastique ou en polystyrène, les cartons alimentaires souillés (pizza...)...</p> <p>Mieux vaut trier moins mais bien : en cas de doute, il est préférable de jeter vos déchets dans la poubelle des ordures ménagères.</p>	<p>Les déchets recyclables sont transportés au centre de tri dans lequel ils sont séparés par matériaux avant d'être orientés vers des sociétés spécialisées pour être recyclés.</p> <p>Quelques règles d'or :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeter vos déchets recyclables en vrac dans le bac jaune : les sacs empêchent le repérage visuel et le tri des déchets. Ils doivent être jetés avec les ordures ménagères. • Inutile de laver ou de rincer les emballages avant de les jeter : les vider suffit afin de ne pas souiller les papiers et cartons présents dans votre bac. • Ne pas emboîter les emballages et déchets : ils ne peuvent pas être séparés au centre de tri.
<p>BAC VERT Déchets en verre</p> 	<p>Bouteilles, bocaux et pots en verre. Attention, ne pas jeter dans la poubelle verte : vaisselle en verre, vase, objets décoratifs... qui ne sont pas recyclables aujourd'hui.</p>	<p>Seul matériau recyclable à l'infini, le verre est transformé en d'autres contenants en verre.</p>
<p>BAC MARRON – BIOSEAU Expérimentation sur le quartier Monmousseau-Vérolot</p> 	<p>Toutes les préparations et tous les restes de repas, les produits alimentaires périmés sans emballage, le thé avec ou sans sachet et le café avec ou sans filtre.</p>	<p>Compostage et/ou méthanisation qui permet notamment de produire du biogaz, une énergie renouvelable. De septembre 2018 à août 2019, cette collecte a fourni le gaz nécessaire au chauffage, eau chaude et gazinière de sept logements pendant un an.</p>
<p>BAC NOIR Déchets ménagers non recyclables</p> 	<p>Tous les autres déchets (sauf ceux dangereux ou polluants faisant l'objet de collectes spécifiques).</p>	<p>Ces déchets sont brûlés au centre d'incinération. La chaleur dégagée crée de l'énergie sous forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de vapeur d'eau destinée à alimenter les logements en chauffage, • d'électricité produite grâce à un turboalternateur. <p>Les mâchefers issus de l'incinération sont recyclés pour les travaux publics. En dernier recours, les déchets ultimes (ne pouvant être valorisés) sont enfouis.</p>

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Ivry-sur-Seine a placé parmi ses priorités environnementales la diminution de la production des déchets et le développement de leur réemploi. La Ville développe des actions de sensibilisation auprès des habitants pour mener à bien cette politique.

UN IMPACT ÉCOLOGIQUE NOTABLE

À l'échelle planétaire, la quantité de déchets produite ne cesse d'augmenter sous l'effet de la croissance démographique, de l'évolution de nos modes de vie et de consommation.

Les ressources en matières premières s'épuisent, alors que les émissions de gaz à effet de serre s'accroissent.

Chaque Ivryen produit en moyenne 342 kg de déchets par an, en comptant les ordures ménagères, le verre, le contenu du bac jaune, les encombrants et les produits toxiques. Des progrès doivent encore être faits sur le tri car il reste toujours trop de déchets qu'il faut brûler ou stocker, alors qu'incinérateurs et décharges saturent.

UN BUDGET À FAIRE BAISSER

Pour la gestion des déchets produits, la Ville consacre près de 5 millions d'euros par an.

Actuellement, la qualité du tri des Ivryens ne permet d'économiser que 250 000 €, soit le coût de fonctionnement annuel de la médiathèque municipale. En améliorant notre tri, en réduisant nos déchets, ce sont des services publics utiles que nous défendrons.

COMPOSTAGE

La Ville offre des composteurs, des lombricomposteurs et des conseils pour réduire vos déchets et fabriquer votre compost, individuellement en maison ou appartement ou collectivement dans votre résidence.

Prenez rendez-vous pour retirer gratuitement votre composteur

Référents de collecte : 01 72 04 65 17

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

À la suite du PLPD, mis en œuvre entre 2009 et 2015 par la Ville en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (Ademe) et qui avait permis une diminution de 14 % des déchets produits (soit près de 60 kg/habitant/an), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre engage son PLPDMA. Il définira des actions à mettre en œuvre pour diminuer la quantité de déchets produits en sensibilisant, en promouvant les bons gestes de consommation ou en favorisant le réemploi.

Au-delà de l'impact bénéfique sur le coût de gestion des déchets, cela permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'économiser les matières premières.



Tri des déchets alimentaires ©Alex Bonnemaison



COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

Réduire ses déchets, c'est avant tout mieux consommer. Une attitude souvent également créatrice d'économies : acheter des denrées en vrac, éviter le gaspillage alimentaire, les emballages inutiles...

Stop Pub

Pour éviter l'encombrement de votre boîte-à-lettres et limiter la production d'imprimés inutiles, pensez à l'autocollant « Stop-Pub ».

Il est disponible auprès du service Environnement-Déchets et dans les lieux d'accueil de la Ville.

L'autocollant « Stop Pub » peut être téléchargé sur le site ivry94.fr

SERVICE ENVIRONNEMENT-DÉCHETS

Centre administratif et technique
Saint-Just
37 rue Saint-Just
01 72 04 63 14

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Une collecte des biodéchets est mise en place dans les cantines des écoles primaires de la ville et du restaurant du personnel communal. Cette collecte a également été mise en place dans le quartier Monmousseau avec le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre et le soutien du Sycotm. Elle sera généralisée à l'ensemble des quartiers ivryens en 2021.

LES BORNES ENTERRÉES

Depuis juin 2015, les premières bornes enterrées ont été mises en service place du Général de Gaulle.

Progressivement, elles remplacent les bacs sur nos trottoirs.

Aujourd'hui, la Ville d'Ivry compte une centaine de bornes enterrées.



En 2015, la collecte et le traitement des déchets représentent

7 % DES ÉMISSIONS

de gaz à effets de serre du territoire ivryen.



LE TRI SÉLECTIF

Le tri des déchets contribue efficacement à la préservation de notre environnement et à la maîtrise de nos dépenses. La Ville d'Ivry multiplie les points et modes de collecte sélectifs et encourage les habitants à pratiquer ce geste à la fois si simple et si utile.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le service Environnement-Déchets a également pour mission de sensibiliser les habitants à la prévention et au tri des déchets, via les animateurs du tri et d'autres relais, tels que les bailleurs sociaux.

SERVICE ENVIRONNEMENT-DÉCHETS

Centre administratif et technique
Saint-Just
37 rue Saint-Just
Réfèrent de collecte:
01 72 04 63 14

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?

Les ressources naturelles et les matières premières s'épuisent progressivement.

Parallèlement, les coûts liés à l'élimination des déchets (par incinération ou enfouissement) deviennent de plus en plus élevés.

Aujourd'hui, 75 % des déchets ménagers peuvent être recyclés, c'est-à-dire transformés en une nouvelle matière première. Pour pouvoir être recyclés, les matériaux ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qui les saliraient et les rendraient irrécupérables.

LES RÉSULTATS DU TRI EN 2019

Plus de 22 000 tonnes de déchets collectées

- près de 17 900 tonnes d'ordures ménagères (incinérées)
- près de 2 000 tonnes d'encombrants (en partie triées)
- plus de 950 tonnes de verre triées
- plus de 1 600 tonnes d'emballages ménagers triées

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

Des progrès ont été réalisés par les Ivryens en matière de tri mais les efforts doivent être poursuivis. Encore trop de déchets recyclables finissent leur vie dans un centre d'incinération ou en décharge, parce qu'ils sont jetés dans le bac noir des ordures ménagères.

Que signifie ce symbole ?

Ce symbole signifie que l'objet ne doit pas être jeté dans les bacs de tri, ou d'ordures ménagères.



On le retrouve sur les déchets toxiques, comme les piles, ou les petits déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : jeux vidéos, télécommandes, téléphones...

Ces objets doivent être rapportés dans des lieux de collecte spécifiques.

GRÂCE AU TRI,

nous favorisons le recyclage, le réemploi et limitons ainsi notre impact sur l'environnement et faisons des économies.

LES COLLECTES SELECTIVES

Déchets	Modes de dépôts et collectes	Traitement
> DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)		
Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. Gros électroménager : réfrigérateurs, congélateurs, fours, machines à laver, TV, ordinateurs, imprimantes... Petits appareils : perceuses, téléphones, sèche-cheveux, jouets électriques...	Dépôt en magasin à l'achat d'un appareil neuf ou remise à la livraison. Dépôt à la déchetterie, rue Marcel Cachin, les samedis de 10h à 19h30 et les dimanches de 10h à 14h. S'il est réparable, don à une association, telle qu'Emmaüs, qui répare les appareils pour les revendre à bas prix.	Ces objets sont récupérés pour être dépollués, recyclés et éventuellement réutilisés.
Ampoules	Dépôt dans les Lumibox des magasins qui les commercialisent.	
Piles et batteries	Dépôt dans les magasins qui les commercialisent ou sont équipés d'espace de collecte « Ici, je recycle ». Dépôt au camion Planète le premier lundi du mois de 17h30 à 19h30 rue Gaston Monmousseau, les deuxième et quatrième vendredis du mois, de 9h30 à 11h30, avenue Danielle Casanova (face à la médiathèque municipale) et le deuxième samedi du mois, de 13h à 15h30, placette des Fauconnières. Dépôt dans les lieux publics équipés de boîtes destinées à leur récupération.	
Cartouche d'imprimante	Dépôt dans les magasins équipés de récupérateurs de cartouches ou d'espace de collecte « Ici, je recycle ». Renvoi par systèmes de retour mis en place par certains fabricants.	
Déchets de bricolage Gravats issus du bricolage (restes de plaques de plâtre, ferrailles, bois...).	Dépôt à la déchetterie.	
Huile de friture (ne pas déverser dans les toilettes ou l'évier car facteur de problèmes dans les réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées).	Dépôt au camion Planète.	Des collecteurs spécialisés les récupèrent pour fabriquer des carburants.

Déchets	Modes de dépôts et collectes	Traitement
Déchets toxiques ménagers Aérosols d'insecticides, décapants, peintures, solvants, détachants...	Dépôt au camion Planète.	Transport et élimination dans des conditions maximales de sécurité.
> VÉHICULES		
Épaves	Véhicule roulant : dans une des casses agréées de Vitry-sur-Seine (reprise gratuite). Véhicule en panne : contactez le commissariat au 01 49 59 33 00	
Huiles de vidange et batteries de voiture	Dépôt chez votre garagiste.	
Pneus usagés	Repris par le garagiste ou le magasin lors de l'achat de pneus neufs.	Les pneus usés peuvent servir de revêtements de sol ou de combustibles dans les cimenteries.
> MÉDICAMENTS		
Médicaments périmés ou non utilisés	Dépôt dans les pharmacies.	Collecte et traitement via des filières de récupération.
Seringues et lancettes à mettre sous contenants spécifiques (disponible en pharmacie ou au CMS).	Dépôt dans les pharmacies équipées ou au Centre municipal de santé.	
Textiles Vêtements, linge de maison, articles en cuir (sacs, chaussures...).	Dépôt dans les points d'apport volontaire textile. S'ils sont en état, donnez-les aux associations caritatives (Emmaüs, La Croix rouge, Secours populaire...).	Vos objets usagés en cuir peuvent être recyclés ou réemployés.
Encombrants Objets volumineux : meubles, planches, objets, débris de chantier... Les objets encombrants ne doivent pas être déposés dans les poubelles ou sur la voie publique.	Dépôt à la déchetterie. S'ils sont encore en état, don aux associations caritatives. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, prenez rendez-vous avec le service municipal des encombrants au 08000 094 200.	Les objets encombrants sont acheminés dans des centres privés.

LES LIEUX DE COLLECTES SPÉCIFIQUES

> ESPACES « ICI, JE RECYCLE »

Certains magasins disposent d'espaces « Ici, je recycle » qui permettent de rapporter, téléphones mobiles, petits appareils, piles et cartouches d'imprimantes.

- Boulanger, Carrefour et Orange au Centre commercial Quais d'Ivry.
- Carrefour Market (22 promenade Marat).
- Auchan (Kremlin-Bicêtre).
- Carrefour (Charenton-le-Pont et Villejuif).
- Conforama (Vitry-sur-Seine).
- Darty (Charenton-le-Pont et Vitry-sur-Seine).

www.eco-systemes.fr

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Réservée aux particuliers ne pouvant se déplacer.

Le service municipal des Encombrants peut venir vous débarrasser de vos objets volumineux (meubles, literies, planches, électroménagers...), exceptés les gravats, les déchets verts, les déchets toxiques, la fonte et l'émail.

SERVICE ENVIRONNEMENT DÉCHETS

Prise de rendez-vous pour un enlèvement d'encombrants sur la rubrique « Signalisation d'incident sur la voie publique » sur ivry94.fr

0 800 094 200

Service & appel gratuits

Le service vous propose une date et vous attribue un numéro qu'il faudra positionner sur vos encombrants (affiche imprimée ou papier libre).

> HORAIRES

Pour prendre rendez-vous
Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Vous devrez déposer vos encombrants la veille du rendez-vous à partir de 20h.

> LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE TEXTILES

Trente conteneurs marrons gérés par des éco-organismes sont à votre disposition pour déposer vêtements, linge de maison et chaussures.

Ce geste permet de :

- diminuer les coûts de traitement à charge de la collectivité,
- créer des emplois pérennes pour des personnes en difficultés,
- valoriser des vêtements.

La carte des Points d'apport volontaire textiles est en ligne sur le site ivry94.fr

> LE CAMION PLANÈTE

Les déchets ménagers toxiques peuvent être déposés au camion Planète : aérosols, piles, acides et bases, vernis, huiles de friture, cires, engrais, désherbants, détachants, diluants, détergents, produits d'entretien, soude caustique...

Des points de collectes spécifiques de ces déchets sont proposés plusieurs fois par mois.

LE CAMION PLANÈTE

1^{er} lundi du mois : 17h30 à 19h30,
rue Gaston Monmousseau (face au Franprix)

2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois : 9h30 à 11h30,
avenue Danielle Casanova (face à la médiathèque municipale)

2^{ème} samedi du mois : de 13h à 15h30,
placette des Fauconnières.

> LA DÉCHETTERIE MOBILE COMMUNALE

Tous les déchets recyclables peuvent y être déposés : mobilier, électroménager, déchets verts, ferraille, bois...

DÉCHETTERIE COMMUNALE

Parking rue Marcel Cachin

> HORAIRES

Samedi : 10h à 19h30
Dimanche : 10h à 14h

> CONDITIONS D'ACCÈS

Uniquement à destination des habitants d'Ivry-sur-Seine.

Présentation obligatoire des trois pièces suivantes à votre nom : carte grise, justificatif de domicile, pièce d'identité.



Jeanne-Hachette © D. Maréchal

URBANISME

EN CHIFFRES

3 

**OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT
EN COURS**

ZAC du Plateau,
Ivry Confluences,
Gagarine-Truillot.

**D'ICI 2030
CONSTRUCTION DE**

7 600

LOGEMENTS

Ivry Confluences : **5 500**

Le Plateau : **1 100**

Gagarine-Truillot : **1 000**

et des locaux d'activité,
bureaux, commerces et
espaces publics

Construction de

3 nouveaux
groupes scolaires,

1 collèges
(Plateau),

3 crèches,

3 équipements
sportifs

et des
équipements
publics de
proximité

UNE VILLE EN MUTATION

La politique urbaine d'Ivry-sur-Seine est ambitieuse : partout dans la ville, des opérations de rénovation ou de construction sont en cours ou à l'étude. Elles contribuent fortement à améliorer la qualité de vie dans les quartiers, en renforçant notamment le dynamisme économique et la présence des équipements publics.

LES ATOUTS D'IVRY-SUR-SEINE

Notre ville bénéficie d'une situation géographique stratégique et d'un fort potentiel de développement urbain. Aux portes de Paris, Ivry-sur-Seine est située au carrefour de nombreux axes de communication :

- à la confluence de la Seine et de la Marne,
- à proximité de l'A6, l'A4, l'A86 et du périphérique parisien,
- à 15 mn de l'aéroport d'Orly.

Plusieurs moyens de transport en commun desservent la ville : 2 arrêts de la ligne 7 du Métro, 1 du RER C et 17 stations Vélib'.

À venir : le Tram sur la RD 5 et le T Zen 5 sur la RD 19. L'association La Grande 10 porte le projet de prolongement de la ligne de métro 10 jusqu'à Vitry-sur-Seine, en passant par Ivry-Port.

UNE POLITIQUE VOLONTAIRE

La maîtrise du foncier a permis à la Ville de mettre en place plusieurs grands projets d'aménagement, tels que la ZAC du Plateau et Ivry Confluences.

Ivry-sur-Seine a fait le choix d'un développement urbain structuré autour de quatre ambitions :

- Maintenir le droit à la ville pour tous en proposant un immobilier accessible.
- Contribuer à la transition écologique.
- Conserver un équilibre habitat-emploi.
- Maintenir un haut niveau de services publics et d'équipements.

DES OPÉRATIONS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Logements, bureaux, commerces, locaux d'activités, équipements publics...

Toutes les nouvelles constructions visent à l'excellence environnementale.

Les constructions BBC (Bâtiments à Basse Consommation) s'adaptent aux nouveaux besoins de la population tout en offrant un cadre de vie agréable.

Le même souci anime les opérations de rénovation : faire baisser la facture énergétique et réduire notre impact sur l'environnement.



Tous les projets urbains sont préparés en concertation avec les habitants et acteurs des quartiers. Retrouvez les sur la plateforme citoyenne

« IVRY & MOI, MON AVIS, MES IDÉES »

sur ivry94.fr

LES GRANDS PROJETS URBAINS

Ivry-sur-Seine poursuit son développement pour devenir une ville encore plus innovante, agréable et animée. Trois grands projets urbains engagent dès à présent la ville : Ivry Confluences, la ZAC du Plateau et le quartier Gagarine-Truillot.

IVRY CONFLUENCES

La ZAC Ivry Confluences est l'un des plus vastes projets d'aménagement de la région parisienne, couvrant 145 hectares. Situé sur d'anciennes friches industrielles, il a pour objectif de redynamiser la zone sur du quartier Ivry-Port grâce à la construction de 5 500 nouveaux logements, d'un nouveau groupe scolaire, de locaux d'activité, de nouvelles voies et du futur parc des Confluences qui comptera 9 hectares. De nouveaux transports structureront le quartier à l'image du tramway TZen5 pour relier le 13^{ème} arrondissement parisien à Choisy-le-Roi.

Le projet ambitionne de reconquérir les berges de Seine pour des usages plus apaisés afin d'en faire un atout pour le cadre de vie des habitants.

En 2019, dans un souci de répondre aux mieux aux attentes des habitants concernant l'orientation du projet, la maîtrise d'œuvre a été confiée à une nouvelle équipe, pluridisciplinaire, réunie autour de l'architecte-urbaniste Anne-Mie Depuydt de l'agence uapS.

RÉALISATIONS PROGRAMMÉES

- 5 500 logements familiaux
- 2 300 logements pour d'autres publics (personnes âgées, travailleurs, étudiants...)
- 650 000 m² de locaux d'activités
- 10 000 m² de commerces et services
- 3 groupes scolaires
- 1 collège
- Des équipements publics (sportifs, sociaux, crèches...)
- Création d'un grand espace vert
- Aménagement des berges et d'espaces publics de proximité

Fin des travaux prévue en 2025



ZAC DU PLATEAU

La RD 5 qui relie la Porte de Choisy à Vitry-sur-Seine, accueillera une voie de circulation dédiée aux tramways à partir de 2021. Lancée autour de cet axe, cette opération de recomposition urbaine associe logements, bureaux et équipements publics.

Ouverte sur le quartier et la cité Pierre et Marie Curie, la ZAC du Plateau participe d'une transformation de l'entrée de ville, avec la qualification du Quartier parisien et de Châteaudun, et d'une partie du quartier Monmousseau. La ZAC accueille environ 1 000 logements, dont 50 % de sociaux et une partie des logements sont en accession à la propriété et à prix maîtrisés.

Plusieurs réalisations ont d'ores et déjà été livrées : le bâtiment du ministère des Finances, le mail Monique Maunoury, deux crèches, le groupe scolaire Rosa Parks et son équipement sportif, une résidence intergénérationnelle. La transformation de la place du Général de Gaulle est achevée et la nouvelle centralité commerciale implantée.

Une démarche originale HQAC (Haute qualité artistique et culturelle) accompagne les chantiers et offre une nouvelle forme d'implication pour les habitants.



ZAC GAGARINE-TRUILLOT

En pleine rénovation, le quartier Gagarine-Truillot a amorcé sa phase travaux dès 2017 avec le début de la réhabilitation de la cité Truillot. Le projet a été retenu dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Ce projet comprend la déconstruction de la cité Gagarine débutée en 2019, après le relogement des 376 appartements. Deux nouveaux accès à la gare RER C sont en cours de création.

L'aménagement global de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) Gagarine-Truillot prévoit la création de logements (1 430 nouveaux logements dont plus de 400 sociaux), d'espaces et équipements publics (Maison municipale de quartier, nouveau groupe scolaire, gymnase, crèche), de locaux d'activités ou encore d'un vaste projet d'agriculture urbaine. Ce projet d'envergure favorisera une mixité sociale et fonctionnelle dans ce quartier, tout en le connectant mieux au reste de la ville.

Les travaux du projet Pioline de l'OPH débuteront en 2021. Le chantier de la ZAC devrait se terminer en 2029.

Mais aussi :

PROJET VILLARS

D'ici 2023, le projet Villars sera achevé dans le quartier Louis-Bertrand : construction d'une école des métiers du numérique, d'un complexe sportif (dojo et gymnase de 400 places), d'une résidence étudiante à loyers maîtrisés, de logements, d'un jardin public de 4 000 m².

COLLÈGE DU PLATEAU

D'ici 2023, un nouveau collège sera construit sur l'ancien stade Chaussinand. Un city-stade en accès libre sera aménagé en remplacement de l'actuelle aire de jeu ouverte aux habitants et le gymnase du collège sera également ouvert au public lors d'horaires dédiés.

SERVICE URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Le service Urbanisme réglementaire accompagne les usagers dans leurs démarches et propose d'aider les pétitionnaires à constituer leurs demandes de déclarations préalables (remplissage du formulaire Cerfa, vérifications cadastrales, constitution des pièces graphiques nécessaires au dossier, notice descriptive...)

Ses permanences sur rendez-vous s'adressent aux particuliers ne disposant pas d'un architecte (et ne concernant pas les permis de construire ou d'aménager).

i CENTRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE SAINT-JUST

37 rue Saint Just (2^{ème} étage)
01 49 60 28 76 / mbraka@ivry94.fr

> HORAIRES

Mercredi après-midi et vendredi matin
Prévoir une heure de rendez-vous.
Merci de renseigner votre numéro de téléphone qui sera nécessaire pour valider le rendez-vous ou vous réorienter vers l'accueil du service.

PERMANENCES ARCHITECTURE ET ÉNERGIE.

En partenariat avec la Ville, des architectes conseillers et des ingénieurs en maîtrise de l'énergie vous accueillent sur rendez-vous pour vous aider à réaliser des travaux et réduire vos consommations d'énergie et d'eau. Ces consultations sont gratuites et organisées par le CAUE94 et l'Agence de l'énergie. Prise de rendez-vous par téléphone ou directement auprès du CAUE94.

i CENTRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE SAINT-JUST

37 rue Saint Just (2^{ème} étage)
01 49 60 27 60

Permanence architecture :
conseil.architecture@caue94.fr
Permanence énergie :
conseiller.infoenergie@gmail.com

> HORAIRES

Mercredi après-midi



Cœur de ville © D. Merle



Spot Charpin © D. Merle



Station Vélib' © DR

TRANSPORTS

EN CHIFFRES

17 
STATIONS
VÉLIB

8 LIGNES DE BUS

2 NOCTILIENS

**2 STATIONS DE
MÉTRO**

1 GARE RER (en
cours de rénovation)

Bientôt **1 T ZEN**
et **1 TRAMWAY**



15,8 kms
d'itinéraires cyclables

11,5 kms
de zone **20** et **30**

LES TRANSPORTS PUBLICS

Ivry-sur-Seine bénéficie d'une bonne couverture en termes de transports en commun. De quoi « ouvrir » la ville aussi bien sur Paris que sur les autres villes du département et de la région.

LIGNES DE BUS

25 Paris Bibliothèque François Mitterrand – Vitry-sur-Seine, Duras.

125 Porte d'Orléans – Maisons-Alfort, école vétérinaire.

132 Paris Bibliothèque François Mitterrand – Vitry Moulin Vert.

180 Villejuif-Louis Aragon – Charenton Écoles.

182 Mairie d'Ivry – Villeneuve Triage RER.

183 Porte de Choisy – Orly Aéroport

323 Ivry Gambetta – Mairie d'Issy-les-Moulineaux.

325 Paris Quai de la Gare – RER Château de Vincennes.

Noctiliens

> DE 0H30 À 5H30

N 31 Paris Gare de Lyon – Aéroport d'Orly terminal Sud (passe par la RD 5 à Ivry)

N 133 Paris Gare de Lyon – Gare de Juvisy (arrêt avenue Danielle Casanova)

MÉTRO

Ligne 7

Stations : Pierre et Marie Curie - Mairie d'Ivry

Plan interactif du métro :

www.ratp.fr/plan-metro/

Plus de renseignements et plan

interactif sur ivry94.fr

Consultez également :

www.vianavigo.com

RER

Ligne C / Station : Gare d'Ivry

> VERS PARIS

- Entre 7h et 9h : trains NORA, GOTA et KIVI
Fréquence : toutes les 6-7 minutes.
- Le reste de la journée : trains NORA et GOTA
Fréquence : toutes les 15 minutes.

> VERS CHOISY-LE-ROI

- Entre 7h et 9h : trains MONA, ROMI et DUFY
Fréquence : toutes les 6-7 minutes.
- Le reste de la journée : trains MONA et ROMI
Fréquence : toutes les 15 minutes.

Pour plus d'informations sur les horaires et les perturbations, voir le site du Transilien SNCF : lignes/RER-trains/RER-C

www.transilien.com/lignes/rer-trains/rer-c

Ou suivre sur Twitter @RERC_SNCF

Soutenez le prolongement de la ligne 10 du métro : www.lagrande10.fr

ENCORE PLUS DE TRANSPORTS

Différents projets d'amélioration de la desserte d'Ivry sont en cours ou à l'étude :

- l'augmentation des arrêts du RER C en gare d'Ivry,
- l'arrivée du tramway T9 sur la RD 5 (début 2021) et du T Zen 5 sur Ivry Confluences,
- la requalification de la gare RER,
- le prolongement de la ligne 10 du métro jusqu'à la place Gambetta.

Plus d'informations sur ivry94.fr



SE DÉPLACER AUTREMENT

Ivry-sur-Seine s'attache à développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière. Au-delà des bénéfices en termes de pollution, ces nouvelles pratiques contribuent à un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons et cyclistes.

L'AUTO-PARTAGE

Destiné à ceux qui ont besoin d'un véhicule de manière occasionnelle, l'auto-partage permet de louer une voiture pour une ou quelques heures, voire pour un week-end.

Les abonnés paient en fonction du temps et de la distance d'utilisation et n'ont pas à se soucier des coûts tels que l'essence, l'assurance, l'entretien...

La société Communauto propose aujourd'hui quatre véhicules en libre-service à Ivry-sur-Seine.

4 stations :

- Métro Mairie d'Ivry (sortie rue Marat)
- 41 avenue Danielle Casanova
- 49 rue Jean-Jacques Rousseau
- 36 avenue Jean Jaurès

> HORAIRES

Tous les jours : 24h/24

> TARIF

À partir de 1,5 €/h (sur abonnement).

Pour vous abonner à ce service, rendez-vous sur le site : www.communauto.paris

Plus de renseignements sur ivry94.fr

1 voiture en auto-partage équivaut à

9 VOITURES PRIVÉES

et 8 places de stationnement.

LA LOCATION DE PARTICULIERS À PARTICULIERS

Pour utiliser ou louer un véhicule de manière occasionnelle, vous pouvez également utiliser les plateformes de locations entre particuliers : Drivy, Quicar, Koolicar...



LE COVOITURAGE

Le covoiturage consiste à partager une voiture afin de mutualiser les coûts des déplacements. Pour les déplacements du quotidien domicile/travail, plusieurs plateformes en ligne permettent la mise en relation des personnes ayant des places libres dans leur voiture avec celles cherchant un siège sur un trajet similaire.

Vous pouvez par exemple aller voir sur les sites web de laroueverte.com, klaxit.com ou encore trajetalacarte.com

Le site blablacar.fr est adapté aux déplacements plus occasionnels en France ou en Europe.

LES CIRCULATIONS ACTIVES

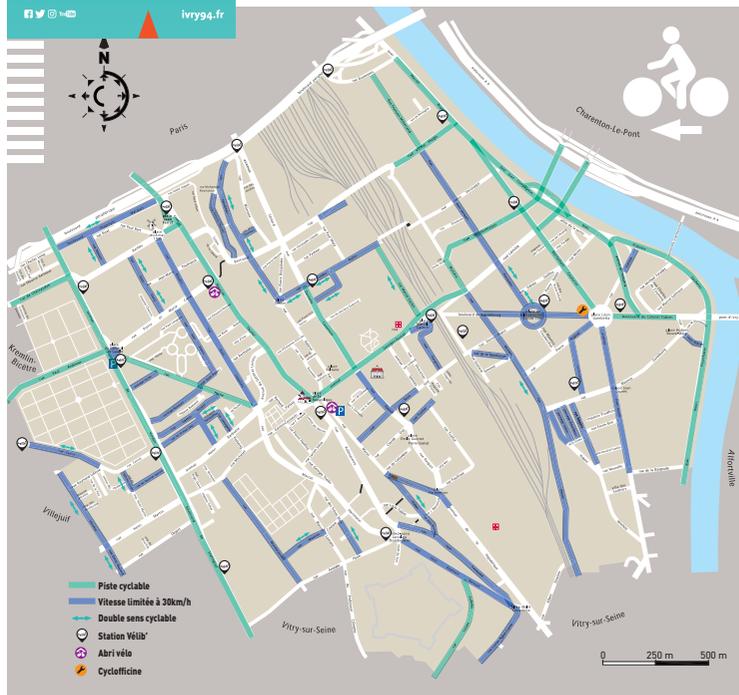
La Ville d'Ivry développe progressivement son réseau cyclable et ses voies en zone 30 à l'occasion notamment des opérations d'aménagement ou de requalification des voiries départementales ou communales.

VÉLIB'

Ces vélos en libre-service ont déjà séduit les Ivryens. Des abonnements, à prix modiques, sont proposés à l'année ainsi que des tickets à la journée ou à la semaine. Pour tout savoir sur le fonctionnement de ce service et les tarifs, reportez vous au site officiel de Vélib' : www.velib-metropole.fr



Le plan « Vélo dans la ville » a été co-construit entre les services municipaux, les habitants et les usagers.



LES PISTES CYCLABLES ET ZONES 30

De nombreuses pistes cyclables ont déjà été créées, dont certaines en partenariat avec le conseil départemental du Val-de-Marne. La poursuite de leur déploiement est intégrée dans les projets urbains, tout comme celle des zones 30.

Ce meilleur partage de l'espace public est une priorité, à l'instar de la place qui sera redonnée aux piétons le long de la Seine avec Ivry Confluences.

Des doubles sens cyclables ainsi que des cédez le passage cycliste au feu ont été créés afin de faciliter les déplacements à vélo. Des zones de rencontre dans lesquelles piétons et cyclistes sont prioritaires sur les usagers motorisés sont mises en place pour apaiser la circulation dans les secteurs résidentiels.

La carte des pistes cyclables est en ligne sur ivry94.fr

**17 STATIONS
VÉLIB'**

implantées à Ivry-sur-Seine. Retrouvez leurs localisations sur ivry94.fr

LE STATIONNEMENT

TARIFICATION HORAIRE

Le stationnement comporte trois types de zones payantes : la couleur de la voie est indiquée sur l'horodateur.

	Tarifs				
	VOIE ORANGE Courte durée À proximité des commerces Stationnement limité à 2h30	VOIE VERTE Longue durée Stationnement limité à 24h30		VOIE BEIGE Très longue durée Stationnement limité à 7 jours consécutifs	
Minimum	18 min : 0,30 €	20 min : 0,30 €		20 min : 0,30 €	
1h	1,50 €	1,20 €		1,20 €	
2h	3 €	2,40 €		2,40 €	
½ journée			Stationnement Résidentiel	5 €	
Journée		4 €	1,70 €	10 €	Stationnement Résidentiel
Semaine		17 €	7,20 €	20 €	4 €
Mois			28 €		15 €

MOYENS DE PAIEMENT

- Règlement à distance par smartphone ou internet via le site ou l'application mobile PayByPhone.
- Un horodotateur par secteur résidentiel accepte la carte bleue pour faciliter le paiement de vos forfaits. Plan consultable sur ivry94.fr
- Paiement par chèque possible au parking Marat pour les forfaits résidentiels mensuels uniquement (achat jusqu'à trois mois de validité).

DÉMATÉRIALISATION DES CARTES D'AYANT-DROIT

Les cartes de stationnement résidents et professionnels sont désormais dématérialisées, vous n'en recevrez donc plus d'exemplaire physique à afficher sur le pare-brise. L'enregistrement de vos droits au stationnement permet le contrôle à partir de l'immatriculation de votre véhicule.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

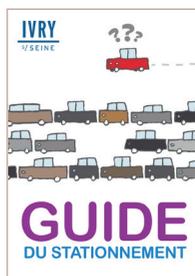
Votre véhicule doit présenter de façon visible, côté trottoir, une carte attestant votre situation.

Gratuité : carte européenne, carte mobilité inclusion et de priorité.

Emplacements réservés : cartes européennes et mobilité inclusion.

Veillez à bien apposer l'original pour bénéficier de la gratuité.

Le guide et la carte du stationnement sont disponibles dans les accueils de la ville et en téléchargement sur ivry94.fr



LA CARTE « RÉSIDENT »

Pour obtenir la carte « Résident », vous devez fournir les justificatifs suivants :

- votre nom et prénom ;
- vos coordonnées postales et téléphoniques ;
- copie de la carte grise du véhicule à votre nom ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les habitants (pour plus de détail sur les justificatifs acceptés et le cas des personnes hébergées, consultez le site internet de la Ville ou appelez le numéro dédié) ;
- copie d'un justificatif prouvant l'emploi de dix salariés maximum pour les entreprises (dernière déclaration sociale nominative (DSN) précisant le nombre de salariés).

Envoyez le dossier par courrier à la mairie d'Ivry-sur-Seine accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor public Ivry à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE

Service Prévention et lutte contre les incivilités
Esplanade Georges Marrane
01 49 60 25 08

Où faites votre demande en ligne via le formulaire sur ivry94.fr, rubrique « Stationnement ». Aucun dossier déposé en main propre aux accueils de la Ville ne sera accepté.

Tarif de la carte résident : 5 €

Vous recevrez votre carte « Résident » sous 15 jours : elle mentionne le secteur résidentiel et l'immatriculation du véhicule.

LES PARKINGS

Des dispositifs existent pour les professionnels ayant besoins de stationnements particuliers, pour plus d'informations consultez ivry94.fr ou appelez le 01 72 04 65 00.

PARKING MARAT : 330 PLACES

11 rue Marat
01 46 58 70 11

> HORAIRES

Du lundi au samedi : 8h à 20h

PARKING GÉNÉRAL DE GAULLE : 140 PLACES

95 bis rue Hoche

> HORAIRES

Du lundi au samedi : 7h à 22h

Dimanche et jours fériés : 8h à 13h30

> TARIFS

Tarififications horaires des parkings Marat et Général de Gaulle : Jusqu'à 2h = 0,30 € le 1/4 d'heure
De 2 à 5h = 0,40 € le 1/4 d'heure
De 5 à 6h = 0,20 € le 1/4 d'heure
24h = 8 €

Abonnés (accès 24h/24) :

Résidents : 45 €/mois, 130 €/trimestre ou 472,50 €/an

Non résidents : 65 €/mois, 190 €/trimestre ou 682,50 €/an

PARKING CENTRE COMMERCIAL

Quais d'Ivry : 2 600 places
Rue Lénine et boulevard Paul Vaillant-Couturier
Gratuit

> HORAIRES

Tous les jours : 9h à 22h

PARKING QUAI D'IVRY : 900 PLACES

5 rue François Mitterrand

> TARIF

Paiement au quart d'heure
15 min = 0,50 € / 30 min = 1 €
45 min = 1,50 € / 1h = 2 €

PARKINGS DE L'OPH

Pour libérer l'espace public, la Ville propose le stationnement, y compris des non locataires, dans les parkings de l'OPH.

> LOCALISATION ET TARIFS

01 49 59 31 00



DÉMARCHES

EN CHIFFRES

15 AGENTS
D'ACCUEIL
reçoivent près de

80 000
USAGERS PAR AN



9 SALLES
accueillent près de

650
ÉVÈNEMENTS
PAR AN



230
MARIAGES



célébrés
chaque année

ÉTAT-CIVIL

La Municipalité est chargée par l'État d'enregistrer et de conserver les actes d'état civil pour les événements survenus sur le territoire de la commune : naissances, mariages, décès. Elle délivre aussi des documents administratifs officiels : copies d'actes d'état civil, livret de famille...

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Toute naissance doit être déclarée dans les cinq jours auprès de la mairie du lieu de naissance.

> DOCUMENTS À FOURNIR

- Certificat du médecin ou de la sage-femme
- Pièce d'identité du déclarant
- Déclaration conjointe de choix de nom (facultative)
- Livret de famille délivré lors du mariage ou de la naissance du premier enfant du couple.

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance peut être faite par les parents avant la naissance de l'enfant, sur présentation des pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

Après la naissance, la filiation maternelle est établie automatiquement dès lors que la mère figure dans l'acte de naissance.

La reconnaissance par les deux parents peut être simultanée ou successive : pour le père, elle peut se faire au moment de la déclaration de naissance ou après celle-ci.

SERVICE DES AFFAIRES CIVILES

Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane (derrière
l'Hôtel de Ville) - 01 49 60 29 70

> HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 11h45 et
13h30 à 17h15

Jeudi : 8h30 à 11h45 (fermé l'après
midi)

Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à
16h45

Samedi : 9h à 11h45
(sauf juillet et août)

Secteur Naissance : 01 49 60 28 81

LIVRET DE FAMILLE

Le livret de famille est établi par un officier de l'état civil et remis :

- aux époux lors de la célébration du mariage,
- aux parents lors de la naissance du premier enfant.

À l'occasion de chaque événement familial (naissance, mariage, décès, divorce...), la mise à jour du livret par un officier d'état civil est obligatoire.

COPIES D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Ces copies d'actes d'état civil ne concernent que les événements ayant eu lieu à Ivry-sur-Seine.

Les actes de naissance et de mariage sont délivrés sur présentation d'une pièce d'identité à leur nom :

- aux intéressés majeurs,
- à leurs ascendants et descendants majeurs.

Les actes de décès sont délivrés à la demande de toute personne.

Il est possible de demander des copies des actes d'état civil par correspondance (en précisant la filiation) ou via le site ivry94.fr

L'acte demandé sera adressé par courrier postal.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

La déclaration de décès doit être faite obligatoirement dans les 24 heures qui suivent la mort, à la mairie du lieu de décès. Toute personne peut effectuer cette déclaration.

Les entreprises de pompes funèbres peuvent se charger des démarches.

Si le décès survient à l'hôpital, la déclaration sera faite par l'établissement.

En cas de décès au domicile, le déclarant devra se munir obligatoirement du certificat du médecin qui aura constaté la mort, ainsi que du livret de famille du défunt et d'une pièce d'identité.

NB : les familles qui ne souhaiteraient pas voir mentionner le nom de leur défunt dans le journal municipal Ivry ma Ville sont invitées à le signaler auprès de l'état civil, secteur Décès.

SERVICE DES AFFAIRES CIVILES

Voir p. 140

Secteur Décès : 01 49 60 28 83

La nuit, le week-end et les jours fériés : s'adresser à un opérateur funéraire

CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Le certificat d'hérédité peut être demandé en mairie uniquement :

- par le conjoint survivant ou les descendants directs en première ligne,
- en cas de successions simples,
- si le défunt est de nationalité française.

La mairie ne peut pas délivrer de certificat d'hérédité dans le cas :

- de successions complexes (plusieurs unions du défunt, enfants mineurs, défunt sous tutelle...),
- en présence de testament, de contrat de mariage, de propriété foncière,
- lorsque les sommes en cause dépassent 5 335 €.

SERVICE DES AFFAIRES CIVILES

Voir p. 140

Secteur Décès : 01 49 60 28 83

MARIAGE CIVIL

Pour se marier à Ivry-sur-Seine, au moins un des futurs époux doit y résider ou y avoir au moins un de ses parents (père ou mère uniquement).

Le dossier à remplir et la liste des pièces nécessaires sont disponibles au guichet du service.

Le dossier complété ne peut être déposé que sur rendez-vous.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Contrat conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune, le Pacs est enregistré en mairie. Le dossier et la liste des pièces à fournir sont téléchargeables sur internet. Le dossier complet ne peut être déposé que sur rendez-vous.

Les Ivryens pacés peuvent demander l'organisation d'une cérémonie symbolique, célébrée par un élu à l'Hôtel de Ville.

NOCES D'OR OU DE DIAMANT

Pour fêter noces d'or ou de diamant (respectivement 50 et 60 ans de mariage), une cérémonie familiale présidée par le maire ou un conseiller municipal peut être organisée.

CERTIFICAT D'UNION LIBRE OU DE VIE COMMUNE

Pour bénéficier de certains avantages des couples mariés, un certificat d'union libre peut être utile.

Les personnes vivant ensemble sans être en couple peuvent obtenir un certificat de vie commune.

La présence des deux intéressés est obligatoire.

> DOCUMENTS À FOURNIR

- Pièce d'identité des deux personnes
- Justificatif de domicile

PARRAINAGE CIVIL

Le parrainage républicain est un acte symbolique qui n'a pas de valeur légale.

À Ivry-sur-Seine, une cérémonie présidée par le maire ou un conseiller municipal est proposée.

SERVICE DES AFFAIRES CIVILES

Voir p. 140

Secteur Mariage : 01 49 60 28 82

AUTRES DÉMARCHES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Le dépôt des dossiers se fait sur rendez-vous auprès du service des Affaires civiles après avoir rempli et téléchargé une pré-demande sur internet.

Prenez rendez-vous en ligne sur le site ivry94.fr

Le retrait des documents s'effectue au guichet sans rendez-vous.

Carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est établie en préfecture, mais la demande peut être déposée dans n'importe quelle mairie.

> DURÉE DE VALIDITÉ

- Pour les adultes (cartes délivrées depuis le 2 janvier 2004) : 15 ans. Les cartes sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont une durée de validité prolongée de 5 ans (sans modification de la date de validité inscrite).
- Pour les personnes mineures : 10 ans.

> TARIF

Gratuit sauf en cas de renouvellement pour perte ou vol (timbre fiscal de 25 €).

Passeport

Le passeport est établi en préfecture, mais la demande peut être déposée dans n'importe quelle mairie.

> DURÉE DE VALIDITÉ

- Pour les adultes : 10 ans.
- Pour les personnes mineures : 5 ans.

> TARIF

Timbre fiscal d'une valeur de :

- 86 € pour les majeurs
- 42 € pour les mineurs de + de 15 ans
- 17 € pour les mineurs de - de 15 ans

ATTENTION

Les pièces à fournir varient en fonction de votre situation : renseignez-vous auprès du service des Affaires civiles.

Pendant les vacances d'été, les délais d'obtention peuvent atteindre plusieurs semaines.

La liste des documents à fournir est en ligne sur le site ivry94.fr

Pour faciliter l'ensemble de vos démarches avec la Ville, pensez à créer votre espace personnel dans monespace.ivry94.fr

ATTESTATIONS D'ACCUEIL

La personne qui souhaite accueillir un ressortissant étranger pour moins de trois mois (visa touristique) doit demander une attestation d'accueil à la mairie de son domicile.

L'attestation d'accueil est :

- exigée pour tous les ressortissants étrangers, y compris ceux des pays dispensés du visa de court séjour ;
- inutile pour les ressortissants des États membres de la Communauté européenne, de l'espace économique européen, de Suisse, Andorre et Monaco.

L'attestation d'accueil peut être réclamée par les autorités consulaires pour l'obtention d'un visa et est exigée en dehors de l'espace Schengen.

> TARIF

Timbres fiscaux : 30 €

SERVICE DES AFFAIRES CIVILES

Voir p. 140

Carte d'identité, passeports, attestation d'accueil : 01 49 60 29 20

RECENSEMENT MILITAIRE ET JOURNÉE CITOYENNE

Le recensement est obligatoire :

- dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire des filles et garçons de nationalité française,
- ou suite à l'acquisition de la nationalité française avant l'âge de 25 ans.

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen ou concours publics (CAP, baccalauréat, permis de conduire, conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans.

> DOCUMENTS À FOURNIR

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Livret de famille (ou extrait de naissance)

Cette démarche peut être effectuée en ligne sur le site :

www.service-public.fr et à travers votre espace personnel dans monespace.ivry94.fr

SERVICE AFFAIRES CIVILES

Voir p. 140

Recensement militaire : 01 72 04 64 02

CERTIFICATION CONFORME

Cette certification est réservée exclusivement aux documents écrits en français, destinés à des administrations étrangères.

> DOCUMENTS À FOURNIR

- Original et photocopie du document

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Elle atteste l'authenticité de la signature d'un acte sous seing privé.

La signature de l'intéressé qui doit habiter ou travailler à Ivry-sur-Seine, s'effectue au guichet en présence d'un officier public.

La légalisation de signature est refusée si :

- l'écrit est susceptible de porter préjudice à un tiers,
- la signature est apposée sur une feuille blanche,
- le texte porte atteinte aux bonnes mœurs.

> À NOTER

Pour des actes médicaux, s'adresser à la DDASS.

Pour les actes à caractère commercial ou industriel, s'adresser à la Chambre de commerce et d'industrie.

> DOCUMENTS À FOURNIR

- Original de l'acte sous seing privé
- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile

CERTIFICAT DE VIE

Pour bénéficier de certaines prestations, on peut vous demander de prouver que le bénéficiaire est vivant. Pour établir un certificat de vie, la présence de la personne est obligatoire.

> DOCUMENTS À FOURNIR

- Pièce d'identité et justificatif de domicile

SERVICE DES AFFAIRES CIVILES

Voir p. 140

Autres démarches : 01 72 04 64 02

ÉLECTIONS

Voter, c'est influencer sur la vie de votre commune, de votre région mais aussi de votre pays et de l'Europe. Pour exercer ce droit, inscrivez-vous sur les listes électorales.

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

L'inscription s'effectue à la mairie, par courrier ou sur internet jusqu'au sixième vendredi précédent la date du scrutin. Seuls les jeunes qui atteignent la majorité entre le 1^{er} mars et la veille d'un scrutin peuvent être inscrits jusqu'à dix jours avant l'élection.

Cette inscription s'adresse aux personnes :

- ayant déménagé au cours de l'année,
- de plus de 18 ans mais n'ayant jamais été inscrites.

Les jeunes qui atteignent 18 ans sont inscrits d'office, suite au recensement, mais sont invités à le vérifier (par appel téléphonique).

Les ressortissants des 27 pays de l'Union européenne établis en France sont également invités à s'inscrire pour voter aux élections municipales et européennes.

> DOCUMENT À FOURNIR

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Pour les personnes étrangères originaires de la communauté européenne : carte de résident en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur

ou

- Attestation d'hébergement signée par la personne qui vous accueille + copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom + un document prouvant votre adresse (courrier...).

BUREAUX DE VOTE

À Ivry-sur-Seine, les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 20h.

La sectorisation des bureaux de vote est régulièrement modifiée. La liste actualisée est en ligne sur ivry94.fr

SERVICE DES AFFAIRES CIVILES

Voir p. 140

Secteur Élections : 01 72 04 64 02

Cette démarche peut être effectuée en ligne sur le site : www.service-public.fr

Attention : si vous avez déménagé en cours d'année mais habitez toujours à Ivry-sur-Seine, faites actualiser votre inscription sur les listes électorales (changement de bureau de vote possible, risque de radiation).

VOTE PAR PROCURATION

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à une personne (mandataire) qui votera à votre place. Ce mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la commune où vous résidez. La procuration est à remplir au commissariat de police ou au tribunal d'instance.

> DOCUMENTS À FOURNIR

- Votre pièce d'identité
- Le/les nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance du mandataire ainsi que son adresse

COMMISSARIAT DE POLICE

Place Marcel Cachin
01 49 59 33 00

TRIBUNAL D'INSTANCE

Place Marcel Cachin
01 45 15 22 88

Pour faciliter les démarches, le formulaire cerfa n°14952*01 peut être préalablement téléchargé sur le site ivry94.fr

LE ROBESPIERRE ET SES SALLES À LOUER

Le Robespierre c'est 5 salles, à une minute du métro Mairie d'Ivry et du parking Marat, situé 2 rue Robespierre, dans une ancienne école d'apprentissage.

COMMENT LOUER UNE SALLE ?

Adressez un courrier ou un e-mail au maire d'Ivry-sur-Seine en indiquant :

- la date et la nature de l'évènement,
- le numéro de la salle désirée,
- le nombre de personnes prévues,
- vos coordonnées.

Vous pouvez aussi faire votre demande en ligne sur ivry94.fr

DES SALLES POUR LES IVRYENS

Le Robespierre propose cinq salles de tailles différentes à la location.

Au rez-de-chaussée : deux salles de 78 m² et 109 m².

Au premier niveau : une salle de 480 m².

Au deuxième étage, deux salles de 69 m² et 177 m².

La capacité totale des 5 salles est de 1 000 m² et peut accueillir 690 personnes.

Trois créneaux horaires sont proposés : 9h à 18h, 14h à minuit, 18h à 3h du matin.

L'ÉQUIPEMENT DES SALLES

Chaque salle dispose d'un office équipé d'un four de réchauffage (cuisine interdite), d'un réfrigérateur, d'une table de travail et d'un point d'eau.

Le prix de la location inclut :

- le prêt de tables et de chaises à installer puis à ranger dans le local de stockage après nettoyage ;
- la présence d'un agent de sécurité (SSIAP) pour veiller à la tranquillité du lieu et au respect des horaires d'utilisation ;
- la mise à disposition de matériel d'entretien (balais, pelles, seaux...) pour que la salle soit rendue propre.

Une caution est demandée et un état des lieux est réalisé avant et après la réception. L'Espace Robespierre est fermé en août.



Réservé en priorité aux Ivryens



LE ROBESPIERRE

2 rue Robespierre
01 43 90 25 15 ou 01 43 90 25 16

> TARIFS

Salles	Habitant d'Ivry	Tarif pour une entreprise, autres organismes et particuliers non-résidents	Heure supplémentaire	Caution
Salle 1	254 €	508 €	36 €/h	508 €
Salle 2	330 €	660 €	36 €/h	660 €
Salle 3	770 €	1 540 €	54 €/h	1 540 €
Salle 4	254 €	508 €	36 €/h	508 €
Salle 5	456 €	912 €	54 €/h	912 €

LES SALLES MUNICIPALES

Les occasions ne manquent pas pour se réunir en famille, entre amis, le temps d'une journée. Encore faut-il savoir où ! Votre logement ne suffit parfois plus, la location de salle est alors la solution adaptée pour remédier à ce problème.

Les salles Raspail, Voltaire, Louis Bertrand et Michelet sont maintenant proposées à la location.

COMMENT LOUER UNE SALLE ?

Adressez un courrier ou un e-mail au maire d'Ivry-sur-Seine, en indiquant :

- la date et la nature de l'évènement,
- la salle désirée,
- le nombre de personnes prévues,
- vos coordonnées.

Vous pouvez aussi faire votre demande en ligne sur ivry94.fr

DES SALLES POUR LES ANNIVERSAIRES D'ENFANTS !

Ces salles à petits prix seront mises à disposition les mercredis et samedis après-midi (12h-18h) pour les goûters d'anniversaire ou autres évènements.

L'ÉQUIPEMENT DES SALLES

Chaque salle dispose de tables et de chaises à installer puis à ranger et la mise à disposition de matériel d'entretien (balais, pelles, seaux...) pour que la salle soit rendue propre.

Une caution est demandée et un état des lieux est réalisé avant et après la réception.



La location de ces salles est réservée aux Ivryens.

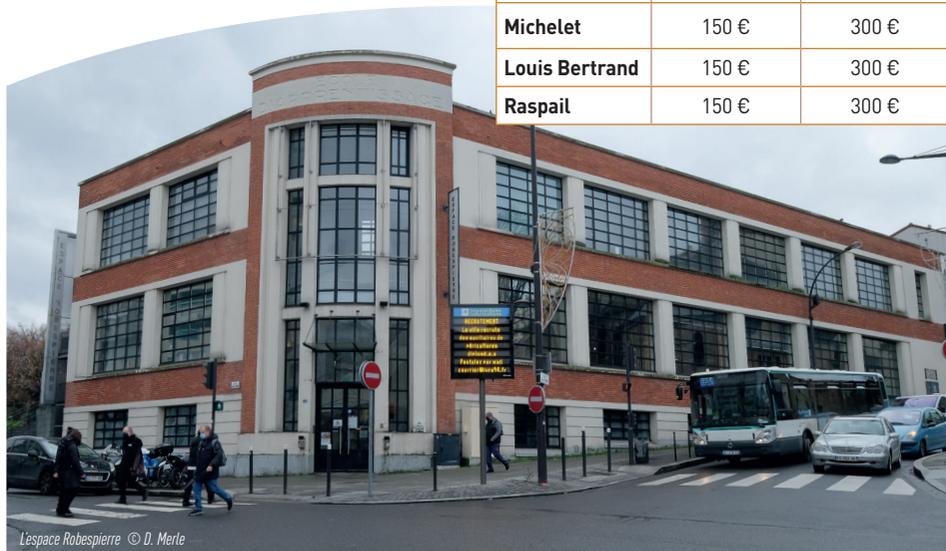


LES SALLES MUNICIPALES

01 43 90 25 15 ou 01 43 90 25 16

> TARIFS

Salles	Tarif location	Tarif caution
Voltaire	150 €	300 €
Michelet	150 €	300 €
Louis Bertrand	150 €	300 €
Raspail	150 €	300 €



L'espace Robespierre © D. Merle



Campagne de communication de la Ville d'Ivry

INFORMATIONS

EN CHIFFRES

1



magazine municipal mensuel

« IVRY MA VILLE »

8

PAGES FACEBOOK



de la Ville et de ses équipements publics, soit + de

15 000

IVRYENS en interaction

1



newsletter hebdomadaire

Des lieux d'information et de participation

1 portail web citoyen
1 plateforme citoyenne « Ivry & moi, mon avis, mes idées »

LES LIEUX D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION CITOYENNE

La ville a créé l'Espace Gérard-Philippe afin de permettre aux Ivryens de s'informer et de comprendre les évolutions de la ville et les choix politiques qui influent sur leur quotidien... et leur avenir !

Il est un lieu d'échange et de participation à la vie de la Ville, ses engagements, ses mutations.

L'ESPACE GÉRARD-PHILIPPE

L'Espace Gérard-Philippe est un lieu dédié à la connaissance de la Ville, à la citoyenneté et à la participation de tous les habitants. Il permet de s'informer et offre la possibilité de prendre part aux prises de décisions publiques, tout en favorisant la co-construction de projets à l'échelle de la ville ou des quartiers : budget participatif, comités de quartier et prochainement l'Assemblée citoyenne. Il participe d'une démarche d'éducation populaire en proposant des expositions, des rencontres débats et des accueils de groupes.

ESPACE GÉRARD-PHILIPPE
Centre Jeanne Hachette
espacegerardphilipe.ivry94.fr
Place Gérard-Philippe
01 72 04 64 40
> HORAIRES
Mardi et vendredi : 11h à 17h30
Jeudi et mercredi : 11h à 12h30
et 13h30 à 17h30

DÉCOUVERTE DE LA VILLE AUTREMENT

Visites en car

En présence de l'élu de quartier, partez à la découverte de la ville et plus particulièrement de votre quartier au départ de votre maison de quartier pour arriver à l'Espace Gérard-Philippe. Cette visite pourra être précédée ou suivie d'une balade pédestre dans le quartier concerné (lors de la livraison de nouveaux

logements ou dans le cadre d'un projet d'une Maison municipale de quartier).

Deux à trois fois par an, le samedi matin de 9h30 à 12h.

Accueil des nouveaux habitants

Réservé aux nouveaux habitants.

Une fois par an, pendant Ivry en Fête, les nouveaux habitants sont conviés à une matinée d'accueil afin de leur souhaiter la bienvenue et de leur faire découvrir la ville : accueil autour d'un petit-déjeuner, puis visite de la ville en car en présence de l'élu en charge du développement urbain. Rencontre avec le maire et les élus à l'issue de la visite. Remise d'un livret de bienvenue.

Toutes ces initiatives sont gratuites. Inscription par email ou par téléphone auprès de l'Espace Gérard-Philippe.

LE SECTEUR DOCUMENTATION

Le service Documentation de la Ville ouvre ses portes au public une demi-journée par semaine. Sur place, on peut consulter le Journal officiel et les ouvrages destinés à la formation aux concours de la fonction publique.

SECTEUR DOCUMENTATION
01 49 60 24 43
> HORAIRES
Mercredi : 14h à 17h

LE SERVICE ARCHIVES-PATRIMOINE

Accessible à tous, le fonds des Archives municipales permet de faire des recherches généalogiques, d'étudier l'évolution de la ville, de s'intéresser à l'histoire d'une rue, d'un édifice, d'un évènement local. Plans, documents iconographiques et collections de presse sont consultables en salle de lecture. Les recherches peuvent également se faire à distance. Des brochures sur le patrimoine de la ville sont à la disposition des usagers.

Le service Archives-Patrimoine fait connaître les différentes facettes de l'histoire d'Ivry-sur-Seine par des expositions. Il organise les Journées du patrimoine et participe à la Semaine de la Mémoire. Il contribue à la dénomination des voies et espaces publics. Il accueille des groupes scolaires.

SERVICE ARCHIVES-PATRIMOINE

Hôtel de Ville – Esplanade Georges
Marrane
01 49 60 25 63
contactarchives@ivry94.fr

> HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 12h et
13h30 à 17h30
Jeudi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

LE CABINET DE CURIOSITÉS

Aménagé dans un ancien abri de la Seconde Guerre mondiale situé dans l'Hôtel de Ville, le Cabinet de curiosités présente de mini-expositions gratuites ouvertes à tous. Un site de valorisation des archives prolonge ces visites et offre de nombreux contenus sur le patrimoine ivryen.

cabinetdecurosites.ivry94.fr

Le Cabinet de curiosités est ouvert aux heures d'ouverture du service Archives-Patrimoine.

LE MÉMORIAL D'IVRY

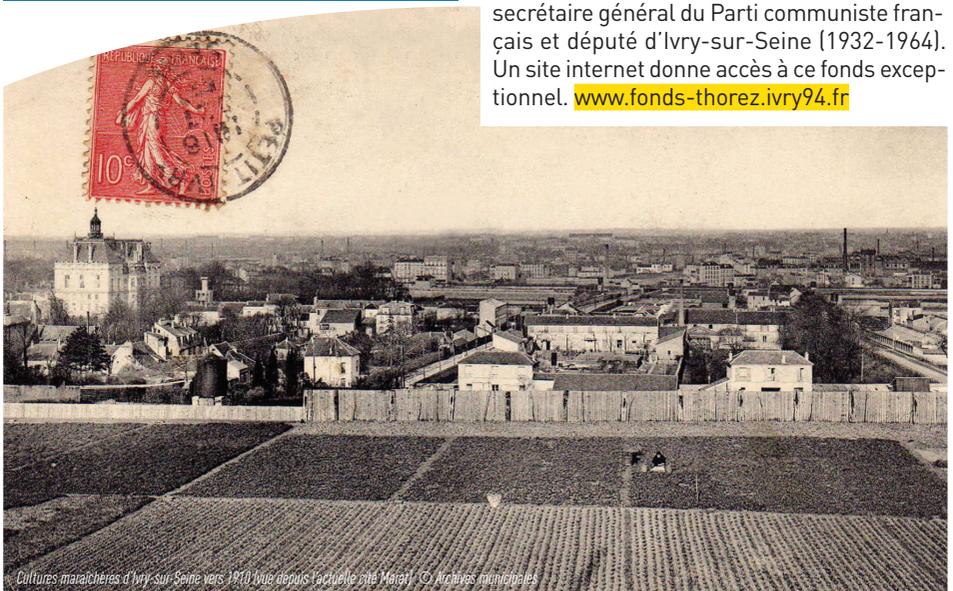
Le mémorial d'Ivry rassemble des éléments biographiques sur chacun des 1 800 Ivryens morts pendant la Première Guerre mondiale.

À partir d'archives municipales, publiques et familiales, des bénévoles retracent le parcours des soldats au cours d'ateliers mensuels ouverts à tous.

www.memorial.ivry94.fr

LE FONDS THOREZ-VERMEERSCH

Ce fonds rassemble des documents, livres et objets ayant appartenu à Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste français et député d'Ivry-sur-Seine (1932-1964). Un site internet donne accès à ce fonds exceptionnel. www.fonds-thorez.ivry94.fr



Cultures maraîchères d'Ivry-sur-Seine vers 1910 vues depuis l'actuelle site Marat. © Archives municipales

UN CALENDRIER DE MÉMOIRE

La Ville, en lien avec des associations locales et des partenaires institutionnels, a développé depuis plusieurs années un important travail de mémoire, notamment en direction des jeunes générations. Un calendrier mémoriel rythme cet engagement avec pour objectif de favoriser la connaissance et la compréhension des événements historiques qui fondent la mémoire de tous ceux qui vivent sur le sol français. Les actions menées contribuent à renforcer l'identité locale par la valorisation des mémoires en lien avec la Ville et ses habitants.

SEMAINE DE LA MÉMOIRE

La « Semaine de la Mémoire du génocide des Juifs et des Tziganes, pour la prévention des crimes contre l'humanité et la lutte contre le racisme et l'intolérance » est instaurée depuis 2004 et se déroule chaque année aux alentours de la date de la libération des camps d'Auschwitz (27 janvier). Chorale et spectacles, cérémonie de l'arbre aux enfants, fleurissements de plaques dans les écoles en hommages aux enfants juifs déportés, débats, rencontres, projections, expositions... une programmation riche et variée anime cette semaine grâce à des initiatives portées par des associations, des écoles et l'Inspection académique, les services et équipements culturels municipaux.

LES DÉNOMINATIONS DES LIEUX PUBLICS.

Une commission composée d'élus et de services municipaux travaille aux dénominations des nouveaux espaces et équipements publics en ayant le souci de favoriser la diversité et la représentativité de la population ivryenne et des différentes mémoires.

À Ivry, les lieux publics portant les noms de femmes représente 8 % contre seulement 2 % au niveau national.

10 MAI : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.



Commémorée depuis 2007 à Ivry-sur-Seine, cette journée donne lieu à une programmation variée : fleurissement des plaques de lieux publics dénommés en lien avec la lutte contre l'esclavage (allées Mulâtresse Solitude et Joseph Furcy, square Toussaint Louverture), spectacles, rencontres, conférences, ateliers généalogiques...

17 OCTOBRE : Commémoration de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961.

Une cérémonie commémorative de lancer d'œillets dans la Seine est instaurée depuis 2011 pour se souvenir de la répression sanglante de la manifestation pacifique survenue dans le contexte de la guerre d'Algérie. Cette date invite plus largement à commémorer les différentes luttes contre la colonisation. Concerts, rencontres, projections, expositions ont déjà animé cette commémoration.



Commémoration du 17 octobre © Alex Bonnamaison

IVRY CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Femmes, personnes LGBT+, résidents étrangers, la Ville d'Ivry met en œuvre des actions de lutte contre toutes les discriminations via des actions de sensibilisation ou des accompagnements pour le recours aux droits.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Ivry-sur-Seine est signataire de la charte européenne pour l'égalité envers les femmes et les hommes et a développé un plan d'action 2018-2020 comptant sept engagements :

- S'engager publiquement pour l'égalité.
- Soutenir l'engagement politique et citoyen des Ivryennes.
- Lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes
- Promouvoir l'égalité dans l'accès aux loisirs et à la culture.
- Lutter contre les inégalités dans la sphère familiale.
- Lutter contre les discriminations multiples.
- Promouvoir l'égalité professionnelle.

En 2021, un nouveau plan est en co-construction entre la Ville, les associations et la population.

Chaque année, la Ville rédige un rapport égalité femmes-hommes pour documenter les inégalités professionnelles en interne et sur le territoire, recenser les politiques publiques existantes et fixer des orientations pluriannuelles pour corriger les inégalités.

La Ville se mobilise notamment autour de la Journée internationale des droits des femmes (8 mai) et de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre).

DROITS DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

Face à la précarité vécue par de nombreuses personnes étrangères, la Ville a mis en place un réseau pour les droits des résidents étrangers afin d'améliorer l'accompagnement administratif et l'accès aux droits communs tout en favorisant la mise en place d'actions collectives portées par des Ivryennes et des Ivryens.

De plus, la Ville, en partenariat avec des associations, développe des mariages et parrainages de personnes sans papiers, réunissant ainsi une personne sans papier, un citoyen et un élu et permettant ainsi un accompagnement dans les démarches administratives.

LUTTE CONTRE LES LGBT+ PHOBIES



Au regard de l'augmentation des actes discriminatoires envers les personnes LGBT+, la Ville multiplie les actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire et lors de la Journée internationale de lutte contre les LGBT+phobies (17 mai).

SECTEUR LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

01 49 60 64 73 / mbecheri@ivry94.fr

IVRY
94 SEINE

**Violences au sein du couple
Des professionnel.le.s
à votre écoute**

Domestic violence - professional help for you
Violencia de género - profesionales de atención
Présence au domicile - professionnels qui peuvent se déplacer
Hilafatna an'ny trano - mpanampaha an'ny trano
Cytrefnoddwr gartref - gwybodaeth gartref
أخصائيو العنف المنزلي - المساعدة في العنف المنزلي
Kadriyaga yepi - yepi yepi yepi yepi yepi yepi yepi
Kadriyaga yepi - yepi yepi yepi yepi yepi yepi yepi
Kadriyaga yepi - yepi yepi yepi yepi yepi yepi yepi
Kadriyaga yepi - yepi yepi yepi yepi yepi yepi yepi
Kadriyaga yepi - yepi yepi yepi yepi yepi yepi yepi

STOP

Un réseau professionnel ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales existe pour vous écouter, vous informer et vous accompagner dans vos démarches. Informations sur ivry94.fr, rubrique Ville solidaire.

INFORMATIONS

INTERNATIONAL ET COOPÉRATION SOLIDAIRE

Ivry-sur-Seine est engagée depuis plusieurs années par ses coopérations internationales, par ses actions de solidarité, pour la défense des droits de l'Homme, l'autodétermination des peuples et pour une paix juste et durable dans le monde.

Les projets de solidarité internationale se font sur le mode de la coopération entre politique publique et engagements citoyens.

Par les actions de coopération internationale et les jumelages, la Ville d'Ivry-sur-Seine et ses partenaires internationaux cherchent à renforcer la culture de la paix et la solidarité internationale en associant les habitants à l'ensemble des projets existants.

En témoignage de l'engagement de la Ville pour la solidarité internationale, l'Unesco lui a attribué en 2001 le label de « Ville messagère de la Paix ».

CHARTRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée en 2005, cette charte inscrit les relations de coopération entre les partenaires dans des principes d'égalité, de solidarité et de réciprocité. Elle se décline en différents projets de coopération dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation et de la santé. La Ville est également signataire de la charte de partenariat national avec l'Unesco.

LES ACTIONS DE COOPÉRATION

Dianguiré (Mali)

Coopération depuis 2005

Nos engagements : accès à l'eau potable, sensibilisation autour de la santé, développement des projets de maraîchage, électrification de salles de classes dans des écoles et co-construction d'une carte géographique de la commune de Dianguiré.

Le Sahara Occidental

Engagement politique et humanitaire.

2016, nomination de Naâma Asfari, citoyen d'honneur d'Ivry-sur-Seine.

Depuis 2008, accueil chaque été de six enfants sahraouis du camp de réfugiés de la région de Tindouf, situé à l'extrême sud-ouest de l'Algérie.

Brandenburg-sur-la-Havel (Allemagne)

Jumelage depuis 1963.

Nos coopérations : séjours jeunesse, voyages sportifs, échanges culturels et musicaux.

Jifna, Jalazone et Jérusalem-Est (Palestine)

Coopération depuis 2012.

2009, nomination de Marwan Barghouti, citoyen d'honneur d'Ivry-sur-Seine.

2019-2021, projet sportif et éducatif à Jérusalem-Est.

2019, mise en place d'une aire de jeu dans le camp de réfugiés de Jalazone.

Échanges de jeunes pour la promotion de la culture et participation de la Ville à des camps d'été à Jifna et Jalazone.

FESTIVAL DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES (FDSI)

Organisé chaque année en novembre, il est un temps fort de mobilisation pour les associations ivryennes : sensibilisation du grand public, échanges entre acteurs (associations, services municipaux), incitation à l'engagement...

Plus d'informations dans la rubrique « Ville monde » sur ivry94.fr

 SECTEUR RELATIONS INTERNATIONALES
01 49 60 24 53

L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

Pour s'informer, différentes publications sont disponibles ainsi que le site internet ivry94.fr : une mine d'informations pour tout savoir sur l'actualité d'Ivry-sur-Seine et de ses quartiers.



LE MENSUEL IVRY MA VILLE

Tous les mois, le magazine municipal d'Ivry-sur-Seine fait le point sur les projets de la ville, tout comme son actualité. Chaque numéro propose des dossiers spéciaux sur des thèmes chers aux

Ivryens. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres, il est aussi disponible dans les lieux publics municipaux.

IVRY MA VILLE HEBDO

Tous les mercredis, cette newsletter rend compte de l'actualité de la semaine, de ce qui s'est passé près de chez vous, des rendez-vous à ne pas manquer, des résultats sportifs...

L'idéal pour tout savoir : une entreprise qui s'installe, un restaurant qui ouvre, les menus de la cantine, les travaux dans la ville...

Pour la recevoir gratuitement par email, il suffit de s'abonner sur ivry94.fr

LA VILLE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX AVEC :



twitter.com/mairieivry



www.facebook.com/ivry94



www.instagram.com/ivrymaville94/



<http://bit.ly/linkedin-ivry>

LE SITE INTERNET DE LA VILLE : WWW.IVRY94.FR

Véritable portail citoyen, il abrite les mini-sites des grands équipements culturels de la ville. Les grands enjeux municipaux y sont présentés : grands chantiers, concertations en cours...

À la une, vous trouverez l'actualité de la ville, le programme du cinéma Le Luxy, l'agenda des rencontres et événements, les services médicaux de garde... Très pratique, le plan interactif de la ville vous permet de retrouver rues, équipements et moyens de transport disponibles. La carte des travaux en cours vous est aussi très utile pour anticiper vos déplacements.

Rubrique par rubrique, le site délivre des informations sur toutes les thématiques de la ville. Le Kiosque regorge d'archives, notamment les anciens numéros du mensuel *Ivry ma Ville* et des journaux de quartiers, des documents à télécharger... Vous pourrez également consulter une photothèque et une vidéothèque.

De nombreuses démarches peuvent être effectuées en ligne, ainsi que le télépaiement de vos factures.



Le site accueille la plateforme de démocratie participative « Ivry & moi, mon avis, mes idées » qui regroupe les concertations citoyennes en cours à Ivry-sur-Seine.

ADRESSES UTILES

Mairie d'Ivry-sur-Seine
Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex
01 49 60 25 08
ou via la rubrique « Contacter »
sur ivry94.fr

> CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

2 voie Félix Eboué
94033 Créteil Cedex
08 10 25 94 10 ou via la rubrique « Contacter »
sur ivry94.fr
(0,078 € par appel puis 0,028 € par min (heure
pleine) ou 0,014 € par min (heure creuse)
depuis un poste fixe)
www.caf.fr

> MAISON DES SYNDICATS

11 rue des archives
94000 Créteil

> CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Hôtel du département
121 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
Tél. 39 94
www.cg94.fr

> CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

2 rue Simone Veil
75007 Paris
01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

IMPÔTS

> CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'IVRY-SUR-SEINE

94-96 avenue Victor Hugo
01 56 20 52 40

> TRÉSOR PUBLIC

94-96 avenue Victor Hugo
01 46 72 78 71

> SÉCURITÉ SOCIALE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

124-126 boulevard de Stalingrad
0811 70 36 46
www.ameli.fr

> PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

21-29 avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil Cedex
01 49 56 60 00
Serveur vocal 7j/7 : 01 49 56 60 60
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

> JUSTICE

Tribunal d'Instance
Place Marcel Cachin
01 45 15 22 88

> CONSEIL DES PRUD'HOMMES

9 rue Thomas Edison
94010 Créteil Cedex
01 42 07 00 04

LA POSTE

Tél. Indigo 36 31

> BUREAU PRINCIPAL

134 avenue Danielle Casanova

> BUREAU DE POSTE IVRY-PLATEAU

168 boulevard de Stalingrad

> BUREAU DE POSTE PETIT-IVRY

71 bis avenue Maurice Thorez

> BUREAU DE POSTE IVRY-PORT

60 boulevard Paul Vaillant-Couturier

CIMETIÈRES COMMUNAUX

> CIMETIÈRE ANCIEN

Rue Bernard Palissy
(derrière l'église Saint-Pierre-Saint-Paul)

> CIMETIÈRE NOUVEAU

13 rue Gaston Monmousseau

HORAIRES

Été : 8h à 18h (du 1^{er} avril au 1^{er} novembre)
Hiver : 8h à 17h (du 2 novembre au 31 mars)

> CIMETIÈRE PARISIEN D'IVRY

(géré par la Ville de Paris)
44 avenue de Verdun
01 56 20 25 70

CONSERVATION DES CIMETIÈRES

> ACQUISITION DE CONCESSION

01 49 60 24 64

> CONSERVATEUR DES CIMETIÈRES COMMUNAUX

01 49 60 25 71

CULTE CATHOLIQUE

> PAROISSE SAINT-PIERRE-SAINTE-PAUL

3 place de l'église
01 76 77 34 51
Presbytère
209 avenue Maurice Thorez
01 45 21 06 65

> PAROISSE SAINTE-CROIX DU PORT

41 rue Lénine
01 45 21 06 64

> PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE

13 rue Paul Bert
01 46 72 29 85

> PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DU PLATEAU

144 boulevard Stalingrad
01 46 71 57 48

CULTE PROTESTANT

> ÉGLISE ADVENTISTE

25 rue Christophe Colomb
01 43 50 52 30

CULTE ISRAËLITE

> SYNAGOGUE

57 avenue Danielle Casanova
01 46 58 12 70

CULTE MUSULMAN

> MOSQUÉE

13 rue Jean-Jacques Rousseau



Bien que nous ayons porté le plus grand soin à l'actualisation de ce guide, des erreurs ont pu s'y glisser. Nous vous prions de nous en excuser et de nous les signaler en appelant le 01 49 60 25 08 poste 2805.

Sauf mention contraire, toutes les adresses sont à Ivry-sur-Seine (94200).

N'hésitez pas à vous connecter sur le site internet ivry94.fr où les informations sont régulièrement réactualisées.

Photographies : Ville d'Ivry-sur-Seine – Direction de la Communication

Couverture : Fête de quartier Ivry-Port © D. Merle

4^{ème} de couverture : Parc des Cormailles © D. Merle

Portraits des pages 4, 6, 7 et 8 : Gilles Cohen

Impression : Périgraphic

Guide municipal édité par la Ville d'Ivry-sur-Seine – Direction de la Communication

Supplément à *Ivry Ma Ville* n° 527 – Mars 2021

ENGIE
Solutions

VILLES, INDUSTRIES, TERTIAIRE

**Agir pour un monde
bas carbone,
c'est rendre les villes
plus résilientes.**

Consommer
moins de
ressources

Passer
à l'énergie
verte

Reinventer
les espaces de vie
et de travail



**ENGIE Solutions le nouveau nom de
ENGIE Axima, ENGIE Cofely, ENGIE Ineo et ENGIE Réseaux**

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Retrouvez le détail de nos solutions pour « consommer moins de ressources » et « passer à l'énergie verte » sur engie-solutions.com
ENGIE Energie Services / SA au capital de 598 955 922,00€ - 532 046 926 RCS Nanterre. © Getty Images.



RESTEZ CONNECTÉ.E

À L'INFORMATION DE VOTRE VILLE !

Ivry MA VILLE

Pour tout connaître de l'actualité de la ville. Distribué dans les boîtes aux lettres, téléchargeable sur ivry94.fr, ce mensuel est aussi disponible dans les lieux publics municipaux.

ivry94.fr

En un simple clic sur Internet, accédez aux services en ligne et à l'information locale.

Ivry & moi, mon avis, mes idées

Plateforme participative en ligne sur ivry94.fr pour prendre part aux concertations menées par la municipalité et construire collectivement la ville de demain.

Ivryvillehebdo

Tous les mercredis, cette newsletter vous rapporte ce qui s'est passé près de chez vous, les rendez-vous à ne pas manquer, les résultats sportifs... Pour la recevoir gratuitement, abonnez-vous sur le site de la Ville.

Sur les réseaux sociaux

twitter.com/mairieivry

www.facebook.com/ivry94

www.youtube.com/user/mairieivry

www.instagram.com/ivrymaville94/

<http://bit.ly/linkedin-ivry>